

DATE HISTORIQUE

DE LA

FORMATION DU CANON

DU

NOUVEAU TESTAMENT

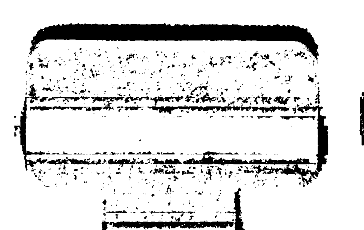
PAR

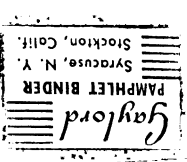
O. de GRENIER.

TOULOUSE,
IMPRIMERIE DE A. CHAUVIN,
RUE MIREPOIX, 3.

1867


EY
ARY
IVERSITY OF
CALIFORNIA




Gaylord
PAMPHLET BINDER
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.

DATE HISTORIQUE
DE LA
FORMATION DU CANON
DU
NOUVEAU TESTAMENT.

THÈSE

Publiquement soutenue à la Faculté de Théologie protestante de Montauban,

EN JUILLET 1867,

PAR ONÉSIME DE GRENIER-FAJAL, DE MANE, PRÈS DE LABASTIDE-DE-SÉROU (ARIÉGE),

Bachelier ès sciences, licencié ès lettres,

ASPIRANT AU GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE.

TOULOUSE,
IMPRIMERIE DE A. CHAUVIN,
Rue Mirepoix, 3.

1867

A MON PÈRE, A MA MÈRE,

A MON FRÈRE.

A M. ÉMILE VAUTIER,

INGÉNIEUR CIVIL A LYON.

O. DE G.

EMPIRE FRANÇAIS

Université de France. — Académie de Toulouse.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE MONTAUBAN

PROFESSEURS.

MM. De FÉLICE, ✡ doyen	Morale et éloquence sacrée.
SARDINOUX, ✡..	Exégèse et critique du Nouv. Testam.
BOIS.	Hébreu et critique de l'Anc. Testam
MONOD..	Dogmatique.
BONIFAS.	Histoire ecclésiastique.
NICOLAS, ✡. . . .	Philosophie.
PÉDÉZERT.	Littérature grecque et latine.

EXAMINATEURS.

MM. SARDINOUX, ✡, président de la soutenance,
PÉDÉZERT,
De FÉLICE, ✡,
MONOD.

La Faculté ne prétend approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat.

DATE HISTORIQUE

DE

LA FORMATION DU CANON

DU

NOUVEAU TESTAMENT.

INTRODUCTION.

La date historique de la formation du canon, telle est la question que je me propose de traiter dans ce travail. En songeant aux circonstances si graves et à la crise si douloureuse que nous traversons, on sera peut-être étonné que j'aie choisi un tel sujet. Au milieu de nos débats et de nos luttes ecclésiastiques, il pourrait sembler plus à propos de concentrer toutes nos réflexions sur la situation actuelle de l'Eglise réformée, sur les dangers que lui fait courir le rationalisme déguisé sous le nom magique et trompeur de *libéralisme*, sur les forces et les ressources dont nous disposons pour les conjurer. Ce sont là, en effet, des questions pleines d'intérêt et d'actualité, qui assiégent la pensée de tous les vrais protestants et qui valent bien la peine qu'on les examine de près. Je ne suis pas plus qu'un autre inaccessible à de telles préoccupations : je les comprends, je les partage, et, s'il m'est permis de le dire, j'en souffre même tous les jours.

Mais si j'accorde une grande importance aux questions

purement ecclésiastiques, j'en attache plus encore à celles qui se rapportent directement à la doctrine et à la foi. Le dogme évangélique, en effet, n'est-il pas la base même sur laquelle le Christ a bâti son Eglise (1)? Or, ce sont les fondements de la société religieuse, ce sont les doctrines essentielles et caractéristiques du christianisme qui sont aujourd'hui attaquées parmi nous avec une ardeur digne d'une meilleure cause. On nie avec la même facilité la naissance miraculeuse de Jésus-Christ, le caractère expiatoire de sa mort, la réalité et l'importance de sa résurrection, son ascension dans le ciel, en un mot sa divinité. Rien de moins nouveau que ces négations : la méthode qu'on emploie pour les défendre est seule nouvelle. Autrefois, il est vrai, on niait des doctrines très-importantes en soutenant qu'elles n'étaient point enseignées dans les Ecritures; on avait recours à mille subtilités exégétiques, à de véritables raisonnements de scribe; mais on reconnaissait, au moins implicitement, l'autorité suprême des Livres saints. Aujourd'hui, on s'attaque au Nouveau Testament lui-même : on nie l'authenticité de la plupart des écrits qui le composent, et l'on cherche à faire planer des doutes sur l'origine du recueil qui renferme ces précieux documents. L'école négative pense, avec raison, qu'une fois victorieuse sur le terrain de la critique, elle le serait aussi partout ailleurs. Il est donc naturel que les amis de l'Evangile lui disputent ce terrain avec énergie et travaillent sans relâche à raffermir les fondements qu'elle s'applique à saper. Il importe que chacun de nous en ait constaté par lui-même la solidité, afin de ne point faiblir un instant dans cette lutte acharnée dont l'issue exercera une influence décisive sur l'avenir de l'Eglise réformée. Telles sont les considérations qui m'ont décidé à choisir pour sujet de mes études la formation du canon du Nouveau Testament.

(1) Matth., XVI, 18. Jean, VIII, 31, 32.

Je me propose d'examiner, à la lumière des documents antiques, l'une des assertions que l'école négative essaie de faire passer parmi nous pour des axiomes. Elle ne cesse de répéter que le recueil des *Homologoumènes* n'a point été formé vers la fin du premier siècle, mais vers celle du second. Elle s'efforce d'établir cette thèse pour en déduire ensuite, comme conséquence, que ce recueil, formé si longtemps après les apôtres, pourrait bien contenir des livres qui ne seraient pas d'eux et qu'on leur aurait attribués par erreur. Pour apprécier ce point de vue à sa juste valeur, nous aurons tout simplement à exposer, d'abord les *témoignages de la seconde moitié du deuxième siècle,* et ensuite *les témoignages de la première moitié* (1).

Quelle est la méthode qu'il convient de suivre dans ces recherches? Un théologien, aussi remarquable par sa science que par sa piété, a cru pouvoir établir la canonicité de tous nos livres sacrés par ce qu'il appelait *la voie de la foi, le dogme du canon.* Voici de quelle manière il définit lui-même cette expression : « Le dogme qui concerne le canon des Ecritures, c'est que Dieu même s'en est fait le garant ; c'est que sa toute-puissante providence s'est engagée à la conservation de ce dépôt sacré ; c'est qu'il l'a gardé, le garde et le gardera jusqu'à ce que le ciel et la terre aient passé (2). » Sans nier le moins du monde l'action de Dieu dans la composition des écrits évangéliques et dans la formation du recueil qui les renferme, je ne pense pas qu'il suffise d'en appeler à la Providence pour trancher une question de pure critique. Ce serait marcher sur les traces de cette théologie aprioristique qui use et abuse si largement de

(1) J'avais préparé un travail dans lequel je recherchais tour à tour la *date historique* , le *principe dogmatique* et la *règle critique* de la formation du canon du N. T. Je ne puis donner aujourd'hui que la première de ces trois parties; mais je me propose de publier aussi les deux dernières plus tard, s'il plaît à Dieu.

(2) Gaussen, *le Canon*, t. II, p. 26.

l'hypothèse pour discréditer les documents apostoliques ; ce serait entrer, ce me semble, dans une voie pleine de périls. Une seule méthode est légitime et sûre : c'est la méthode scientifique que notre siècle a pratiquée avec tant de succès dans l'étude de l'homme et du monde matériel, et qui consiste à prendre l'observation des faits pour point de départ et pour guide constant de nos travaux. Dans l'histoire du canon comme dans l'histoire générale, et dans les sciences naturelles, un seul fait bien et dûment constaté vaut mieux aujourd'hui que toutes les hypothèses les plus ingénieuses et les plus savamment combinées.

Ai-je besoin d'ajouter que, dans cette étude, j'ai exposé le résultat de mes recherches avec franchise et sincérité ? Quand j'ai cru connaître le vrai, je l'ai dit; quand j'ai douté des idées reçues, je l'ai dit encore. Il me sera donc permis de regarder comme non avenues toutes les accusations de partialité et de parti pris dont cette étude sera peut-être l'objet. Que les adversaires du christianisme ne s'y trompent pas : nous ne sommes pas plus disposés à leur abandonner le monopole de la droiture que celui de la science théologique. Autant, et mieux que personne, les chrétiens réprouvent cette hypocrisie pharisaïque que leur Sauveur a stigmatisée : Ils ont en même temps la foi et la bonne foi (1).

(1) Ouvrages consultés :

Gaussen, *Le Canon des saintes Ecritures*, 2 vol.

Reuss, *Histoire du Canon des saintes Ecritures*, 1 vol.

De Valroger (l'abbé), *Introduction historique et critique aux livres du N. T.*, 2 vol.

Wallon, *De la croyance due à l'Evangile*, 1 vol., 2e édit.

Olshausen, *Authenticité du N. T.*, trad. de M. Réville, 1 vol.

Tischendorf (Constantin), *De la date de nos Evangiles*, trad. de M. Sardinoux, 1 vol. — Trad. de M. Durand, 1 vol.

Jalaguier (Prosper), *Authenticité du N. T.*, 1 vol. *Inspiration du N. T.*, 1 vol.

Godet, *Commentaire sur l'évangile selon saint Jean*, 2 vol.

Riggenbach, *Vie du Seigneur Jésus*, 1 vol.

PREMIÈRE PARTIE.

Témoignages de la seconde moitié du deuxième siècle.

§ 1. — *Distinction des Homologoumènes et des Antilégomènes, et canonisation définitive de ces derniers.*

Le canon du Nouveau Testament (de קנה, κανών, canne, règle) est l'ensemble des écrits sacrés de la Nouvelle Alliance, le catalogue des livres qui sont reconnus par l'Eglise chrétienne comme la règle souveraine de la vie et de la foi. Nous n'avons point à étudier ici spécialement chacun des livres qui composent cette collection, leur authenticité, leur intégrité, mais nous avons à nous occuper de la collection elle-même et de sa formation. A quelle époque remonte cette formation du canon apostolique? Voilà la première question qui se présente à nous et qui réclame notre atten-

De Pressensé, *Vie de Jésus* (p. 152 à 252).

Nicolas (Michel), *Etudes critiques sur le N. T.*, 1 vol.

Freppel (l'abbé), *Les Pères apostoliques et leur époque*, 1 vol. — Saint Irénée, 1 vol. — Saint Justin, 1 vol. — *Les Apologistes chrétiens au IIe siècle*, 1 vol.

Guericke, *Einleitung ins Neue Testament*, 1 vol.

Thiersch, *Versuch zur Herstellung des historischen Standpuncts für die Kritik der neutestamentlichen Schriften*, 1 vol.

Kirchhofer, *Quellensammlung zur Geschichte der neutestamentlichen Canons bis auf Hieronymus*, 1 vol.

Héfélé, *Patrum apostolicorum opera*, 1 vol.

Dressel (Albertus Rud. Max.), *Patrum apostolicorum opera*, editio altera, aucta supplementis ad Barnabæ epistolam et Hermæ Pastorem ex tischendorfianâ Codicis sinaïtici editione haustis, Lipsiæ, J.-C. Hinrichs, bibliopola, 1863.

tion. Pour arriver à la mieux résoudre, nous suivrons le conseil de ce philosophe (1) qui recommandait de diviser les difficultés autant que faire se peut, et nous distinguerons, dans notre Nouveau Testament actuel ou dans *le canon définitif*, deux classes de livres : les *Homologoumènes* et les *Antilégomènes*. Les Pères ont établi cette division d'après le degré de certitude que présente l'authenticité de chacun de nos écrits canoniques. Eusèbe a dit, en effet, dans le troisième livre de son *Histoire ecclésiastique :*

« Au premier rang, il faut admettre la sainte *quaternité* (τετρακτύν) des Evangiles, à laquelle se joignent les Actes des apôtres ; — après cela viennent les épîtres de Paul, — puis la première épître qui porte le nom de Jean, — ainsi que la première épître de Pierre. — On peut ajouter encore, si on le trouve bon, l'Apocalypse de Jean, dont il sera parlé dans la suite plus au long. — Ce sont là les livres homologoumènes.

» Dans la classe des livres antilégomènes, mais néanmoins bien connus du grand nombre, il faut mettre l'épître qui porte le nom de Jacques, — celle de Jude, — la seconde de Pierre, — et celles qu'on appelle la seconde et la troisième de Jean, parce qu'elles sont de l'évangéliste Jean, ou d'un autre écrivain de même nom.

» Parmi les œuvres supposées on doit mettre l'écrit intitulé les *Actes de Paul*, le livre appelé *le Pasteur* et l'*Apocalypse de Pierre*; ajoutez-y l'*épître dite de Barnabas* et les *Constitutions apostoliques*. On peut y joindre, si l'on veut, l'*Apocalypse de Jean*, qui est, comme je l'ai déjà dit, rejetée par quelques-uns, et mise par les autres au rang des Homologoumènes. Quelques-uns ajoutent encore à cette classe d'ouvrages l'*Evangile selon les Hébreux*, qui jouit principalement de la faveur des Juifs convertis. On peut mettre tous ces livres parmi les écrits antilégomènes.

(1) Descartes, *Discours de la méthode.*

» Nous devions aussi donner la liste de ces derniers. Après avoir énuméré les écrits tenus pour vrais par la tradition ecclésiastique, non falsifiés et généralement reçus, nous devions faire connaître en même temps ceux qui, en dehors de ces derniers, sont *connus de la plupart des écrivains ecclésiastiques*, bien qu'ils ne soient pas enregistrés parmi les livres du Testament, à cause des contestations dont ils sont l'objet. Nous serons ainsi en état de distinguer ces écrits et les autres livres supposés par les hérétiques sous les noms des apôtres, par exemple les évangiles de Pierre, de Thomas, de Mathias et quelques autres, ou bien encore les Actes d'André, de Jean et des autres apôtres. Aucun successeur légitime de l'autorité apostolique n'a daigné faire mention de ces livres dans ses ouvrages. Le caractère de leur exposition diffère d'ailleurs visiblement de la manière des apôtres; le sens et la tendance de leur contenu s'éloignent tout à fait de l'orthodoxie; tout enfin y révèle des falsifications hérétiques; c'est pourquoi il ne faut pas même les placer au nombre des écrits dont l'autorité est incertaine, mais les rejeter absolument comme absurdes et impies (1). »

Telle est la division qu'Eusèbe avait adoptée relativement à nos écrits sacrés. Laissant de côté les livres que l'Eglise a définitivement exclus du canon sous le nom d'*apocryphes*, nous réserverons le nom d'*antilégomènes* à l'épître de Jacques, à celle de Jude, à la seconde de Pierre, à la seconde et à la troisième de Jean. Ces épîtres n'étaient pas unanimement reconnues, quoiqu'elles fussent reçues, d'après Eusèbe, par la plupart des Eglises et des écrivains ecclésiastiques. Nous appellerons *homologoumènes* les quatre Evangiles, les Actes des apôtres, les quatorze épîtres de Paul, la première épître de Pierre, la première de Jean et l'Apocalypse. Ces écrits ont reçu le nom d'homologoumènes, parce qu'ils

(1) Eusèbe, *H. E.*, l. III, c. 25; Kirchh., p. 5-7.

furent admis sans aucune contradiction durant le cours du premier et du second siècle.

Cette division clairement établie, nous avons à nous demander : A quelle époque a été formé le canon des Antilégomènes? A quelle époque le canon des Homologoumènes ou *le canon primitif?* Il est facile de répondre brièvement à la première question. Du vivant d'Eusèbe, comme on vient de le voir, les livres antilégomènes n'étaient pas encore admis dans le Recueil sacré, parce que leur authenticité ne semblait pas assez certaine à tous. Mais le canon leur fut ouvert peu de temps après, c'est-à-dire quelques années après *le concile de Nicée*, qui se réunit, en 325, dans le palais de l'empereur. Est-ce à un décret de ce synode qu'il faut rapporter la cause de ce changement dans l'opinion générale? Nullement. Le concile, qui s'efforça de pacifier l'Eglise et de combattre l'hérésie naissante d'Arius, ne fit aucun décret sur le canon et ne songea pas même à s'en occuper. Mais il est probable (1) que dans l'intervalle des sessions, qui se succédèrent pendant plusieurs mois, les évêques des diverses parties de la chrétienté se communiquèrent réciproquement leurs écrits sacrés, vérifièrent les titres que chacun avait à la canonisation, et amenèrent ainsi, tout naturellement et sans bruit, l'unanimité des Eglises sur la question du canon. Quoi qu'il en soit de la cause de ce changement, il n'en est pas moins certain que les livres antilégomènes furent partout insérés au nombre des Livres saints peu de temps après le concile de Nicée (325), c'est-à-dire dans la première moitié du quatrième siècle. C'est là un fait si bien attesté par les documents de l'histoire, que tous les partis théologiques s'accordent pour l'admettre. Je n'essaierai donc pas de le démontrer.

(1) Gaussen, *Canon*, t. I, p. 62 et 63. — Nicolas (Michel), *Etudes critiques sur le N. T.*, p. 428. — Cellérier, *Essai d'une introd. crit. au N. T.*, p. 56.

Quant à la seconde question, elle n'est pas aussi facile à résoudre; c'est donc de celle-là que nous aurons à nous occuper. D'après l'école négative ou rationaliste, le canon des Homologoumènes n'aurait été formé que dans la seconde partie du deuxième siècle. L'école de Tubingue a défendu ce point de vue. D'après l'école positive évangélique (1), le canon primitif aurait été formé dès les dernières années du premier siècle. Laquelle de ces deux écoles a pour elle la vérité historique? Pour nous mettre en mesure de le savoir, plaçons-nous au commencement du troisième siècle, et remontons le cours du second et les dernières années du premier jusqu'à l'âge des apôtres, en cherchant partout des traces du canon primitif dans les écrits des Pères, des hérétiques et des païens. Nous suivrons ainsi la méthode du voyageur qui, poussé par l'amour de la science, remonte le cours d'un fleuve pour en découvrir la source inconnue.

§ 2. — *Canon de Tertullien, de Clément d'Alexandrie et d'Irénée.*

Trois Pères forment la transition du deuxième au troisième siècle : Tertullien de Carthage, représentant de l'Afrique proconsulaire; Clément d'Alexandrie, représentant de l'Eglise d'Egypte; et Irénée, originaire de l'Asie Mineure, qui devint évêque de l'Eglise de Lyon. Rappelons brièvement quel était le canon de chacun d'entre eux.

Fils d'un centurion romain, *Tertullien* avait un caractère ardent et impétueux. Il fut voué par son père à la carrière du droit, et il reçut une éducation scientifique et philosophique. A l'âge de trente à trente-six ans, il eut l'occasion de voir des chrétiens mourir pour leur foi; leur calme et leur sérénité déterminèrent sa conversion. A partir de ce

(1) Constantin Tischendorf, *De la date de nos Evangiles.*

jour, il ne voulut plus être que l'avocat de la doctrine et de l'Eglise de Jésus-Christ.

Tertullien, dans ses nombreux ouvrages, fait un si grand usage des Ecritures, que le savant Lardner n'a pas craint de dire : « Les citations faites du petit livre du Nouveau Testament par ce seul Père sont plus étendues et plus nombreuses que celles des livres de Cicéron par tous les écrivains de tous les âges et de tous les genres (1). » — L'illustre apologiste connaît deux canons : celui de l'Ancien et celui du Nouveau Testament. « Si Marcion, dit-il, a séparé le Nouveau Testament de l'Ancien, il est donc postérieur à ce qu'il a séparé ; car on ne pouvait séparer que ce qui était uni (2) ; » et ailleurs il appelle la Loi et l'Evangile *l'un et l'autre instrument*, ou bien, dit-il, comme il est maintenant plus usité de s'exprimer, *l'un et l'autre Testament* (3). Le Nouveau Testament se divise, d'après lui, en deux parties : les Evangiles et les apôtres : « L'Eglise, dit-il, associe *la Loi* et *les Prophètes* avec *les Ecritures évangéliques et apostoliques ;* et c'est de là que s'abreuve sa foi (4). » Quels sont les livres qui composent, d'après Tertullien, le canon du Nouveau Testament? Ce sont les quatre évangiles, de Matthieu, de Marc, de Luc et de Jean, dont l'ensemble constitue pour lui *l'instrument évangélique.* Ensuite viennent les Actes des apôtres, dont il cite le récit relatif à la descente du Saint-Esprit (5) ; puis *l'instrument de Paul*, c'est-à-dire les treize

(1) Lardner, *Credibility of Gospel*, t. II, p. 250-287.

(2) Tertull., *De Præscript.*, c. 30 : Si Marcion Novum Testam entum a Vetere separavit, posterior est eo quod separavit, quia separare non posset, nisi quod unitum fuit (Kirchh., p. 22).

(3) Tertull., *Adv. Marc.*, l. IV, c. 1 : Duos deos dividens, proinde diversos, alterum alterius instrumenti, vel, quod magis usui est dicere, Testamenti (Kirchh., p. 24).

(4) Tertull., *De præscript. hæretic.*, c. 36 : Legem et Prophetas cum Evangelicis et Apostolicis miscet; et inde potat fidem.

(5) Tertull., *De præscript. hæretic.*, c. 22. Kirchh., p. 167.

épîtres de l'Apôtre, l'épître aux Hébreux, qu'il attribue à Barnabas (1), *l'instrument de Jean*, qui comprend la première épître de Jean (2), et l'Apocalypse (3). A cette liste, dressée par Volkmar, il faut ajouter la première de Pierre, qui est citée dans le *Scorpiacum* (4).

Quant aux Antilégomènes, Tertullien ne paraît pas connaître l'épître de Jacques, ni la troisième de Jean, ni la deuxième de Pierre. Il connaît *la deuxième épître de Jean*, qu'il attribue à Jean le Presbytre (5). Il cite *l'épître de Jude* (6). Quelques critiques (7) disent que ce Père plaçait aussi l'épître aux Hébreux parmi les Antilégomènes, tout en reconnaissant qu'elle était répandue dans les Eglises. Ainsi Tertullien admettait dans son canon tous les livres homologoumènes, à une exception près, si même cette exception est légitime. Quoique le célèbre apologiste ne représente que l'Eglise d'Afrique, son témoignage n'en a pas moins une grande valeur : « En revanche, dit M. Reuss (8), sa méthode scientifique en fait un témoin très-précieux. »

Clément d'Alexandrie, né dans le paganisme, était versé dans la connaissance de la littérature et de la philosophie grecques. Mais rien ne put le satisfaire jusqu'à ce qu'il se convertît au christianisme par l'influence de Pantène, le chef de l'école catéchétique dans laquelle il lui succéda. Clément voyagea en Orient et en Occident, en Grèce, en Italie, en Syrie, en Palestine, en Egypte, et il eut l'occasion de voir beaucoup de docteurs qui étaient disciples des apôtres. Si l'on se rappelle, en outre, que Clément était un des esprits

(1) Tertull., *De Pudicit.*, c. 20; Kirchh., p. 242.
(2) Tertull., *Adv. Prax.*, c. 15; Kirchh., p. 285.
(3) Tertull., *De Præscript.*, c. 33; Kirchh., p. 307.
(4) Tertull., *Scorpiac.*, c. 12 et 14; Kirchh., p. 273.
(5) Reuss, *Hist. du Canon*, p. 116.
(6) Tertull., *De cultu femin.*, I, 3.
(7) Hug, Gaussen, *Canon*, t. I, p. 446.
(8) *Hist. du Canon*, p. 113.

les plus indépendants de son temps, on sentira toute l'importance de son témoignage dans la question du canon.

Pouvons-nous affirmer que Clément d'Alexandrie avait un Nouveau Testament ? Oui, le doute est impossible à cet égard : « Les deux Testaments, dit-il, qui sont deux quant au nom et quant au temps, parce qu'ils ont été donnés par une sage économie selon le temps et la convenance, ne sont qu'un seul quant à leur vertu. Soit l'Ancien Testament, soit le Nouveau, nous sont également procurés au moyen du Fils par un seul et même Dieu (1). — Nous avons pour principe de la doctrine le Seigneur lui-même, qui nous conduit en diverses manières du commencement à la fin de la connaissance, soit par *les prophètes*, soit par *l'Evangile*, soit par les bienheureux *apôtres* (2). — *L'Evangile* et *l'apôtre* nous ordonnent... (3). » — Il résulte clairement de ces citations que Clément avait un Nouveau Testament auquel il attribuait la même autorité qu'à l'Ancien.

Quels sont les écrits que ce Père avait admis dans son canon ? Nous ne trouvons nulle part dans ses ouvrages une liste des livres qu'il regardait comme investis d'une autorité canonique ; mais nous pouvons déterminer son canon par ses citations.

Le docteur alexandrin avait *les quatre Evangiles*, dont il racontait l'origine dans ses Hypotyposes (4) d'après la tradition qu'il avait reçue des anciens presbytres, et dont il parle aussi clairement dans les *Stromates* (5) ; — *les Actes des apôtres*, dont il cite le discours de Paul aux Athéniens, et qu'il attribue expressément à saint Luc (6) ; — les quatorze épîtres de Paul, sans en excepter *l'épître à Philémon*,

(1) Clém. d'Alex., *Strom.*, l. II, 5, 6, p 444 ; édit. de Paris, 1629.
(2) *Id.*, l. VII, p. 757, édit. de Paris, 1629.
(3) *Id.*, p. 706.
(4) Eusèbe, *H. E.*, VI, 14 ; Kirchh., p. 45.
(5) *Strom.*, l. III; Kirchh., p. 47.
(6) *Id.*, l. V, Kirchh., p. 166 et 167.

d'après Eusèbe (1), et l'épître aux Hébreux que Paul aurait écrite en hébreu et que Luc aurait traduite en grec (2) ; — la première épître de Jean (3), la première de Pierre (4) et l'Apocalypse (5), qu'il attribue directement aux mêmes apôtres que nous. Le canon de Clément d'Alexandrie contenait donc nos vingt-deux Homologoumènes, sans exception.

Au nombre des Antilégomènes, il y en a trois que Clément paraît n'avoir pas connus : ce sont *l'épître de Jacques*, *la seconde de Pierre*, *la troisième de Jean*. Mais il avait *la deuxième épître de Jean*; car il dit : « Jean aussi, dans *sa plus grande* épître (6)... » Cette expression : *dans sa plus grande épître*, indique évidemment que Clément connaissait une autre épître plus petite du même apôtre. Quant à *l'épître de Jude*, le Père alexandrin l'a nommée et citée plusieurs fois de la manière la plus formelle, comme on peut le voir dans le Manuel de Kirchhofer (7).

Irénée, originaire de l'Asie Mineure, avait été élevé à l'école de Polycarpe, le pieux évêque de Smyrne, comme il nous l'apprend lui-même dans sa fameuse *Lettre à Florinus*. Ce Père, que Tertullien appelle « un explorateur zélé de toutes les connaissances (8), » avait étudié la littérature et la philosophie de la Grèce. Venu dans la Gaule pour y prêcher l'Evangile, il devint évêque de l'Eglise de Lyon après le martyre de Pothin. C'est là qu'il écrivit son grand ouvrage *contre les Hérésies*, dirigé surtout contre les gnostiques va-

(1) Eusèbe, *H. E.*, VI, 14; Ἐν δὲ ταῖς Ὑποτυπώσεσι ξυνελόντα εἰπεῖν πάσης τῆς ἐνδιαθήκου γραφῆς ἐπιτετμημένας πεποίηται διηγήσεις (Kirchh., p. 45).

(2) Eusèbe, VI, 14; Kirchh., p. 241.

(3) *Pædag.*, l. III; Kirchh., p. 284.

(4) *Strom.*, l. IV; *Pædag.*, l. I; Kirchh., p. 272.

(5) *Strom.*, l. II, 6; Kirchh., p. 307.

(6) *Strom.*, l. II : Ἰωάννης ἐν τῇ μείζωνι ἐπιστολῇ (Kirchh., p. 285).

(7) *Pædag.*, l. II; *Strom.*, l. III; Kirchh., p. 292.

(8) *Contra Valentinianos*, c. V.

lentiniens. Irénée, qui passa la moitié de sa vie en Orient et l'autre en Occident, doit être regardó comme le représentant de l'Eglise chrétienne tout entière à la fin du second siècle.

Existait-il pour Irénée un recueil des écrits de la Nouvelle Alliance ? Il est impossible d'en douter en présence de déclarations comme celles-ci : « Tous les autres hérétiques, enflés d'une vaine science, confessent à la vérité les Ecritures, mais ils en dénaturent le sens par leurs interprétations (1). » On voit, par ces paroles, qu'Irénée n'était pas le seul qui eût un canon évangélique ; les hérétiques avaient aussi le leur et tâchaient de le prendre pour base de leurs systèmes. Ailleurs, Irénée a dit encore : « Tous les préceptes de la vie parfaite, qui sont les mêmes *dans l'un et dans l'autre Testament* (2), nous ont révélé le même Dieu. » Le Nouveau Testament se divise en deux parties : *l'Evangile* et *l'Apôtre*. « Non-seulement, dit Irénée, les valentiniens s'efforcent de prouver leurs doctrines par les livres *évangéliques* et les *apostoliques*, mais aussi par *la loi* et *les prophètes* (3). »

Quels sont les livres dont se compose le canon d'Irénée ? On ne peut le savoir que par ses citations : c'est d'abord le recueil des quatre Evangiles de Matthieu, de Marc, de Luc et de Jean, ou, comme il dit lui-même, *l'Evangile quadriforme* (4). Ce Père soutient qu'il doit y avoir quatre évangiles, ni plus ni moins. — Ce sont ensuite *les Actes des apôtres*, qu'Irénée invoque au moins 64 fois ; — l'épître aux

(1) Iren., *Adv. Hœres.*, l. III, c. 12 : Reliqui omnes, falso scientiæ nomine inflati, Scripturas quidem confitentur, interpretationes vero convertunt (Kirchh., p. 388).

(2) Iren., *Adv. Hœres.*, c. XII, édit. des Bénéd. : In utroque testamento quum sint eadem.

(3) Iren., *Adv. Hœres.*, l. I, c. 3, § 6 ; Kirchh., p. 387.

(4) Τετράμορφον τὸ εὐαγγέλιον (Iren., *Adv. Hœres.*, l. III, c. 11, § 8, 9) ; Kirchh., p. 40.

Romains, citée 88 fois ; — la première aux Corinthiens, 107 fois ; — la seconde aux Corinthiens, 18 fois ; — l'épître aux Galates, 29 fois ; — l'épître aux Ephésiens, 34 fois ; — celle aux Philippiens, 11 fois ; celle aux Colossiens, 20 fois ; — la première aux Thessaloniciens, 2 fois ; — la seconde aux Thessaloniciens, 10 fois ; — la première à Timothée, 5 fois ; — la seconde à Timothée, 4 fois ; — et l'épître à Tite, 3 fois. Il n'est pas sûr qu'Irénée ait cité *l'épître aux Hébreux* dans son traité *contre les Hérésies*, mais Eusèbe atteste (1) formellement qu'il l'a citée dans un ouvrage perdu. L'épître à Philémon est donc le seul livre du canon primitif dont Irénée n'ait pas eu l'occasion de se servir. On ne saurait en être étonné, si l'on considère en même temps la brièveté de cette épître, qui ne se compose que de quelques lignes, et le caractère peu dogmatique dont elle est marquée. — Enfin, Irénée cite la première épître de Jean, 3 fois ; — la première de Pierre, 11 fois ; — l'Apocalypse, plusieurs fois, en l'attribuant à l'apôtre saint Jean.

Parmi les Antilégomènes, un seul est connu d'Irénée, c'est *la deuxième épître de saint Jean* dont il fait deux citations incontestables (2). L'épître de Jacques, celle de Jude, la deuxième de Pierre et la troisième de Jean paraissent n'avoir point été connues d'Irénée.

De ce rapide examen, il faut conclure inévitablement que le recueil des Homologoumènes, ou le canon primitif, existait déjà dans le dernier tiers du second siècle. Mais puisque Tertullien, Clément d'Alexandrie et Irénée sont unanimes pour affirmer qu'ils ont reçu leur canon apostolique de leurs devanciers, nous allons examiner s'il n'existait pas réellement avant eux.

(1) *H. E.* V, 26 ; Kirchh., p. 239.
(2) Iren., *Adv. Hæres*, l. III, c. 16, § 8 ; l. I, c. 16, § 3 ; Kirchh., p. 288.

§ 3. — *Canon des Eglises de Vienne et de Lyon, de Méliton de Sardes, et de Théophile d'Antioche.*

Le canon de l'Eglise de Lyon nous est connu par celui d'Irénée, évêque de cette ville. Mais quand même il ne le serait point de cette manière, nous pourrions le connaître encore, du moins en partie, par la *Narration des martyres de Vienne et de Lyon* (177). Ce document, qui nous a été conservé par Eusèbe, est une lettre que les Eglises de ces deux villes adressèrent, en 177, aux chrétiens d'Asie pour leur raconter la mort de leurs martyrs. Quels sont les livres sacrés cités dans cette circulaire ? Ce sont : *l'Evangile de Luc* (1), auquel l'auteur inconnu emprunte l'éloge donné à la piété de Zacharie pour l'appliquer à un martyr ; — *l'évangile de Jean* (2) : « Ainsi s'accomplissait ce que le Seigneur avait prédit en ces mots : Le temps viendra où quiconque vous fera mourir croira rendre service à Dieu ; » — *les Actes des apôtres* (3) : « A l'exemple de saint Etienne le martyr, ils priaient Dieu pour ceux qui leur avaient infligé mille tourments : Seigneur, ne leur impute point ce péché ; » — *l'épître aux Romains* (4) : « Ils ont montré, par leur exemple, que les souffrances de ce siècle ne méritent point d'être comparées avec la gloire qui doit être manifestée en nous ; » — *l'épître aux Philippiens* (5) : « Christ, étant en forme de Dieu, n'a point regardé comme une usurpation d'être égal à Dieu ; » — *la première à Timothée* (6) : « La fureur générale s'est portée surtout sur Attale de Pergame, qui fut tou-

(1) Kirchh., p. 135 et 136. (Eusèbe, *H. E.* V, 1.)
(2) *Id.*, p. 148.
(3) *Id.*, p. 164.
(4) *Id.*, p. 201.
(5) *Id.*, p. 218.
(6) *Id.*, p. 222.

jours *la colonne et l'appui* de notre Eglise ; » — *la première de Pierre* (1) : « Ils s'abaissaient sous la main puissante par laquelle ils ont été élevés plus haut ; » — *la première épître de Jean* (2) : « C'est ce qu'il a montré par l'excellence de sa charité, lorsqu'il a trouvé bon de donner sa vie pour la défense des frères ; » — et *l'Apocalypse de saint Jean* (3) : « Que celui qui est inique devienne encore plus inique, et que celui qui est juste devienne encore plus juste. »

Sans doute la *Lettre des Eglises de Vienne et de Lyon* ne cite pas tous les livres du canon primitif; mais qui pourrait s'en étonner ? S'il y a quelque chose d'étonnant, c'est qu'elle ait cité un si grand nombre de nos écrits sacrés. Du reste, cette formule : *Afin que l'Ecriture fût accomplie* (4), précède et annonce la dernière citation de l'Apocalypse que nous avons rapportée plus haut ; ne suffit-elle pas pour nous prouver que l'Eglise avait un canon évangélique qu'elle mettait au niveau de l'Ancien Testament ?

Méliton, évêque de Sardes, vivait vers l'an 170, c'est-à-dire sous l'empereur Marc-Aurèle, auquel il adressa une apologie du christianisme ; il ne nous en est parvenu qu'un fragment conservé par Eusèbe. Nous avons de lui une *Lettre à Onésime*, sorte de préface qu'il avait mise en tête d'un livre composé de morceaux choisis de l'Ecriture sainte. D'après cette lettre elle-même, son ami, qui estimait l'amour de Dieu plus que tout autre bien, et qui combattait pour la vie éternelle, désirait connaître le nombre des écrits de l'Ancienne Alliance et leur ordre véritable. Afin de répondre à ce désir, Méliton déclare qu'il est allé en Palestine faire des recherches exactes. Il ajoute qu'il se propose d'envoyer à Onésime *les livres de l'Ancien Testament* (5). D'après la judicieuse

(1) Kirchh., p. 271.
(2) *Id.*, p. 283.
(3) *Id.*, p. 303.
(4) Ἵνα ἡ γραφὴ πληρωθῇ.
(5) Τὰ τῆς παλαίας διαθήκης βίβλια (Eusèbe., *H. E.*, IV, 26).

remarque de Lardner, ce mot d'*Ancien* peut indiquer qu'il y avait une autre collection de livres désignés ensemble sous le nom de *Nouveau Testament*. Quels étaient ces écrits qui composaient le canon évangélique de Méliton? En voici la liste telle que nous la trouvons dans le précieux recueil de Kirchhofer (1) : « Les évangiles de Matthieu, de Marc, de Luc et de Jean; les Actes des apôtres; les épîtres de Paul; l'épître de Jacques (?), la première de Pierre; la deuxième de Pierre (?), la première épître de Jean; la deuxième et la troisième de Jean (?), l'épître de Jude (?), l'Apocalypse de Jean. »

Théophile d'Antioche, contemporain de Méliton, naquit en 110, se convertit en 150 et mourut en 186. Il écrivit plusieurs ouvrages dont un seul nous reste; c'est une apologie du christianisme intitulée *Trois livres à Autolycus* (181 ou 182). L'écrivain y fait de nombreuses citations des écrits canoniques du Nouveau Testament, qu'il met nettement au niveau de l'Ancien. — De quels livres Théophile composait-il son canon évangélique? Il admettait *l'Evangile de Matthieu*, qu'il a cité à plusieurs reprises. « L'Evangile dit : Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, etc. (2); » — *l'Evangile de saint Luc :* « Ce qui est impossible à l'homme est possible à Dieu (3); » parole qui se retrouve plus exactement dans le troisième évangile que dans les deux premiers; — *l'Evangile de saint Jean*, qu'il cite de la manière la plus explicite en indiquant le nom de l'apôtre : « Voilà, dit-il, ce que nous enseignent les saintes Ecritures et tous les hommes inspirés, du nombre desquels Jean nous dit : Au commencement était le Verbe, etc. (4). » Cette expression, *les saintes Ecritures*, appliquée à d'autres livres qu'à l'Ancien Testament, ne prouve-t-elle pas clairement que notre au-

(1) Pages 500 et 501.
(2) *Ad Autolyc.*, l. III; Kirchh., p. 109.
(3) *Id.*, l. II; Kirchh., p. 139.
(4) *Id.*, l. II; Kirchh., p. 153.

teur avait un canon du Nouveau Testament? — Ce fait, du reste, est directement attesté par Jérôme : ce savant théologien affirme que « Théophile, le septième évêque de l'Eglise d'Antioche après l'apôtre Pierre, avait réuni en un seul ouvrage les quatre Evangiles (1), » et en avait fait ainsi ce que nous appelons une *harmonie.* Nous avons tout lieu de penser que les quatre Evangiles employés par Théophile n'étaient pas différents des nôtres; car autrement, Jérôme, qui avait eu cette harmonie entre les mains, nous en aurait avertis. Les citations rapportées plus haut nous conduisent à la même conclusion.

Outre nos quatre Evangiles, Théophile cite encore l'épître aux Romains (2), la première aux Corinthiens (3), la deuxième aux Corinthiens (4), l'épître aux Ephésiens (5), celle aux Philippiens (6), celle aux Colossiens (7), la première à Timothée (8), l'épître à Tite (9) et l'Apocalypse (10) de saint Jean. Nous savons positivement, par le témoignage d'Eusèbe (11), que Théophile, dans un ouvrage dirigé contre l'hérésie d'Hermogène, faisait des citations de l'Apocalypse.

§ 4. — *Canon du Fragment de Muratori* (12) *et de la Péchito.*

Le *Fragment de Muratori* est un document précieux que

(1) Hiéron., *Epist. ad Algas.*, t. IV, p. 197; Kirchh., p. 45, 219.
(2) *Ad Autolyc.*, l. I, p. 79; l. III, p. 126; Kirchh., p. 203.
(3) *Id.*, l. I, p. 70; Kirchh., p. 193.
(4) *Id.*, l. I, p. 74; l. III, p. 119; Kirchh., p. 197.
(5) *Id.*, l. II, p. 104; Kirchh., p. 213.
(6) *Id.*, l. II, p. 114; Kirchh., p. 219.
(7) *Id.*, l. II, p. 100; Kirchh., p. 209.
(8) *Id.*, l. III, p. 126; Kirchh., p. 223.
(9) *Id.*, l. III, p. 122; l. II, p. 95; Kirchh., p. 231.
(10) *Id.*, l. II, p. 104; Kirchh., p. 306.
(11) Eusèbe, *H. E.*, IV, 24; Kirchh., p. 306.
(12) Kirchh., p. 1; Guericke, *Introd. au N. T.*, p. 589 et 590; De Valr., *Intr. au N. T.*, t. I, p. 75 et suiv

le savant Muratori, dont il porte le nom, découvrit, en 1738, dans un très-ancien manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne de Milan. Plusieurs éditions indépendantes, faites d'après l'original, en ont été publiées par Nott, Wieseler, Hertz, Credner, etc. Les critiques ne sont pas d'accord sur le nom de son auteur. Muratori l'attribuait à Caïus, M. Bunsen à Hippolyte. Quoi qu'il en soit, ce document représente pour nous l'Eglise de Rome ou d'Afrique, et nous fait connaître son canon à travers toutes les obscurités du texte.

A quelle date remonte le Fragment de Muratori? C'est ce que nous savons par le Fragment lui-même. Nous y lisons, en effet : « Tout récemment, Hermas a écrit à Rome *le Pasteur*, pendant que l'évêque Pius, son frère, occupait la chaire de l'Eglise romaine. » Or, Pius ou Pie Ier a été le neuvième évêque de Rome, de 142 à 157. Le document en question doit remonter vers l'an 170, comme on le croit généralement et comme le pense Tischendorf (1).

Quels sont les livres sacrés mentionnés par le Fragment de Muratori? Quoique le début du manuscrit se soit perdu, on voit clairement que l'auteur a connu le premier et le second évangiles : «... L'évangile selon saint Luc est le troisième. Luc, ce médecin, que Paul, après l'ascension du Christ, choisit pour auxiliaire à cause de son amour pour la justice, écrivit l'évangile qui porte son nom d'après ce qu'il avait appris. Il n'avait point vu lui-même le Seigneur, et il a raconté d'après les renseignements qu'il avait recueillis. Il a fait ainsi commencer son récit à la nativité de Jean-Baptiste. Le quatrième évangile est celui de Jean, l'un des disciples. Comme ses condisciples et les évêques l'exhortaient à l'écrire, il leur dit : « Jeûnez avec moi pendant trois jours, et nous nous communiquerons ce qui aura été révélé à chacun. » La nuit suivante, il fut révélé à André, l'un des apôtres, que Jean devait écrire un évangile en son propre

(1) *De la date de nos Evangiles*, p. 61, trad. de M. Sardinoux.

nom et sous le contrôle de tous. » Puisque l'auteur romain appelle l'évangile de Luc le troisième et celui de Jean le quatrième, il est évident que son catalogue, tant qu'il était entier, désignait expressément nos quatre Evangiles.

Le Fragment de Muratori parle ensuite des épîtres de Jean : « Quoi d'étonnant, dit-il, si Jean rapporte tous ces détails dans *ses épîtres*, en disant de lui-même : Ce que nous avons vu de nos yeux, entendu de nos oreilles et touché de nos mains, nous l'avons écrit (1). Ainsi, Jean se dit non-seulement le spectateur et l'auditeur, mais aussi le narrateur de toutes les merveilles du Seigneur. » On a sans doute remarqué que le mot *épîtres* employé ci-dessus est au pluriel; d'où il résulte que l'auteur du Fragment a connu au moins deux des épîtres de saint Jean : la première est citée expressément.

Ensuite vient le livre des *Actes des apôtres*, qui est attribué à Luc : « Les Actes de tous les apôtres ont été écrits en un seul livre par Luc, qui s'adresse à l'excellent Théophile, lui raconte les choses arrivées en sa présence, et ne rapporte pour cette raison ni le martyre de Pierre ni le voyage de Paul en Espagne. »

Puis l'auteur anonyme mentionne les treize épîtres de Paul : « Les épîtres de Paul, dit-il, déclarent à ceux qui veulent le comprendre et de quel lieu et pour quelles raisons elles ont été écrites. Et d'abord, l'Apôtre interdit *aux Corinthiens* les schismes de l'hérésie, et *aux Galates* la circoncision... Paul adresse ses épîtres à sept Eglises dans l'ordre suivant : La première *aux Corinthiens*, la deuxième *aux Ephésiens*, la troisième *aux Philippiens*, la quatrième *aux Colossiens*, la cinquième *aux Galates*, la sixième *aux Thessaloniciens*, la septième *aux Romains*; mais il a doublé celles qu'il écrit aux Corinthiens et aux Thessaloniciens. Jean, dans l'*Apocalypse*, bien qu'il écrive aussi aux sept Eglises,

(1) 1 Jean, I, 1-4.

s'adresse cependant à toutes. — En outre, Paul écrit une *épître à Philémon*, une *à Tite*, et deux *à Timothée.* » — Voilà donc les treize épîtres de saint Paul mentionnées de la manière la plus explicite, quoique dans un ordre particulier; il faut en dire autant de l'Apocalypse que l'auteur attribue à saint Jean. Le Fragment ne nomme point la première épître de Pierre ni l'épître aux Hébreux ; on ne saurait, vu le désordre et les lacunes du texte, conclure de là que son auteur ne les admettait pas.

Des Antilégomènes, deux sont passés sous silence par l'auteur anonyme du Fragment : l'épître de Jacques et la deuxième de Pierre. Mais le Catalogue mentionne les trois autres : « L'épître de Jude, dit-il, et deux épîtres de Jean, dont nous avons parlé plus haut, sont reçues au nombre des épîtres catholiques. » Comme le Catalogue a déjà parlé de la première de Jean, il doit être question ici des deux dernières.

Le Fragment de Muratori démontre d'une manière incontestable, que le recueil des Homologoumènes, ou le canon primitif, existait déjà de l'an 150 à l'an 170. En voici une autre preuve non moins convaincante.

La *Péchito* (1), l'une des plus anciennes versions du Nouveau Testament qui nous soient connues, fut faite en syriaque pour les populations araméennes d'Edesse et de la Syrie. Ce n'est que depuis le seizième siècle qu'elle est connue en Europe : en 1552, Moïse de Mardin, député par le patriarche des Maronites, l'offrit au pape Jules III. Les critiques ne sont pas d'accord sur la date à laquelle cette version a paru. Les uns, comme Michaëlis, Cureton, Gaussen (2) et Ewald, la croient du premier siècle, ou, pour le plus tard, de la première partie du deuxième. Les autres, comme

(1) Gaussen, t. I, p. 27 *et suiv.*; De Valr., *Introd. au N. T.*, t. I, p. 308-320 et p. 449.

(2) *Id.*, p. 28.

M. Godet (1) et M. Tischendorf, la font remonter à la seconde moitié du deuxième siècle. « Aucun témoignage exprès, dit le savant allemand, ne fixe l'époque où a été écrite la traduction syriaque nommée Péchito ; on peut dire cependant qu'elle nous reporte vers l'an 170 » Il ne serait point impossible qu'elle fût même antérieure à cette époque. En voici les raisons. On sait qu'Hégésippe, qui avait écrit l'histoire de l'Eglise, en cinq livres, sous le titre de *Commentaires sur les Actes des apôtres*, vivait, suivant Eusèbe, à une époque très-rapprochée des temps apostoliques, sous Adrien (de 117 à 138) et sous Anicet (de 157 à 168). Aussi, Jérôme, dans son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*, place-t-il Hégésippe avant Justin Martyr (103-167). Or Eusèbe (2) nous déclare qu'Hégésippe empruntait ses citations, soit à l'évangile selon les Hébreux, soit à l'évangile syriaque (3). Que conclure de cette déclaration, sinon que la version syriaque existait déjà avant Hégésippe, c'est-à-dire au commencement du second siècle? Les chrétiens de la Syrie, de nos jours encore, sont si convaincus de la haute antiquité de la Péchito, qu'ils la regardent comme l'original même du Nouveau Testament. « Au reste, dit M. Gaussen, ce qui prouve encore la vénérable antiquité de cette version, c'est qu'elle est unanimement employée par les différentes sectes entre lesquelles se sont divisés les chrétiens syriaques. Les nestoriens, les jacobites, les romanistes, tous s'accordent également à l'employer dans leurs cultes respectifs, bien que l'on compte, au dire de Wisemann, jusqu'à douze versions syriaques de l'Ancien Testament, et trois versions ou révisions du Nouveau. Jamais aucune d'elles n'a supplanté la Péchito pour les usages liturgiques. Il fallait donc qu'elle eût été d'un usage uni-

(1) *Comment. de l'év. de saint Jean*, t. I, p. 17.

(2) *H. E.*, l. IV, c. 22.

(3) Ἐκ τε τοῦ καθ' Ἑβραίους εὐαγγελίου καὶ τοῦ Συριακοῦ.

versel depuis longtemps avant l'apparition de ces sectes diverses (1). »

Or, la version Péchito contient presque tous les livres homologoumènes : les quatre Evangiles, les Actes des apôtres, les treize épîtres de Paul, l'épître aux Hébreux, la première de Pierre, et la première de Jean. Il n'y a que l'Apocalypse qu'on ne retrouve point dans cette antique version : M. Gaussen (2) explique ce fait en admettant que la publication de l'Apocalypse est postérieure à celle de la Péchito, ce qu'on ne peut point démontrer, malheureusement pour son hypothèse. Le docteur Thiersch (3) et le savant Hug (4) pensent que l'apparition de la Péchito est postérieure à celle de l'Apocalypse, et ils croient que celle-ci se trouvait d'abord dans l'antique version syriaque : « Autrement, disent-ils, d'où saint Ephrem aurait-il eu l'Apocalypse syriaque? » Nous répondons simplement que saint Ephrem est du quatrième siècle, et qu'avant cette époque on avait eu bien du temps pour faire des traductions. Nous nous contenterons donc d'affirmer que la Péchito contient nos livres homologoumènes, à l'exception de l'Apocalypse.

Quant aux Antilégomènes, il y en a quatre qui ne se trouvent point dans la version syriaque : ce sont les deux dernières épîtres de Jean, la deuxième de Pierre, et l'épître de Jude. Mais la Péchito contient l'*épître de Jacques :* il était naturel que des chrétiens juifs reçussent cet écrit plus tôt que les chrétiens hellénistes.

(1) Gaussen, *Canon*, t. I, p. 30.
(2) *Id.*, p. 31 et 32.
(3) *Versuch.*, c. VI.
(4) Hug, *Introd.*, p. 65.

§ 5. — *Canon de Tatien et des Clémentines* (1).

Né d'une famille païenne, en Assyrie, *Tatien* (2) étudia d'abord avec ardeur la philosophie de son temps. Venu à Rome, il y fit la connaissance de Justin Martyr, « cet homme admirable (3), » et devint son disciple. Après la mort de son maître, il voulut continuer son enseignement, mais il se jeta dans le gnosticisme. De retour en Mésopotamie, il devint le chef de la secte ascétique, dualiste et docète des *encratites*. Son *Discours aux Grecs* avait été écrit vers l'an 170. Mais comme Tatien fut le disciple de Justin, son témoignage nous fait connaître quel était le canon de l'Eglise au temps de son maître, c'est-à-dire vers le milieu du deuxième siècle. Quoique cet hérétique eût retranché certaines parties des Ecritures, comme les généalogies du Sauveur, dans l'intérêt de son point de vue docète, on peut dire pourtant que son canon complète celui de Justin et celui de Marcion.

Tatien avait écrit un *Diatessaron* (4), c'est-à-dire une harmonie des quatre Evangiles. Le titre et la nature de cet ouvrage nous sont seulement connus par Eusèbe, qui dit, dans son *Histoire ecclésiastique*: « Tatien composa, je ne sais comment, une collection ou une combinaison des Evangiles, et il l'appela le Diatessaron, que quelques personnes possèdent encore aujourd'hui (5). » Ces derniers mots donnent à entendre qu'Eusèbe n'avait pas l'harmonie de Tatien;

(1) *Clementis Romani quæ feruntur homiliæ viginti, nunc primum integræ*, Gottingæ, 1853.

(2) Vers 160.

(3) *Discours aux Grecs*, c. 18.

(4) *Diatessaron* vient du grec Διὰ τέσσάρων, « composé des quatre ». Sur le Diatessaron, voir de Valr., *Introd.*, p. 391-396.

(5) Eusèbe., *H. E.*, l. IV, cap. penult. : Ὁ Τατιανος, συνάφειάν τινα καὶ συναγωγὴν οὐκ οἰδ'ὅπως τῶν εὐαγγελίων συνθεὶς, τὸ διὰ τεσσάρων τοῦτο προσωνόμασεν, ὃ καὶ παρά τισιν εἰσέτι νῦν φέρεται.

son témoignage n'en est pas moins irrécusable, car il est confirmé par Théodoret (1). Celui-ci raconte, en effet, qu'il trouva dans les Eglises plus de deux cents exemplaires du Diatessaron, qui étaient lus par les disciples de Tatien, et même par des fidèles attachés à la doctrine apostolique. Théodoret les recueillit avec soin et leur substitua partout nos quatre Evangiles canoniques. Le Diatessaron, il faut le remarquer, contenait l'*Evangile selon saint Jean*, aussi bien que les trois autres. Ce fait nous est attesté par le témoignage de l'écrivain syriaque Bar-Salibi (1), qui vivait au douzième siècle, et qui déclare que cette harmonie commençait ainsi : « Au commencement était le Verbe, etc. (2). » Du reste, le quatrième évangile est cité dans le *Discours aux Grecs :* « C'est ici, dit l'auteur, ce qui est dit : Les ténèbres ne saisissent point la lumière ; or c'est le Verbe qui est la lumière de Dieu (3). — Toutes choses ont été faites par lui, et pas une seule chose n'a été faite sans lui (4). » La formule, *ce qui est dit* (5), ne suppose-t-elle pas à elle seule l'existence d'un recueil sacré ?

En outre, le docteur gnostique invoquait tour à tour les *Actes des apôtres*, dont il rappelle le discours de Paul aux Athéniens (6) ; — l'*épître aux Romains :* « Nous connaissons ce Dieu par ses ouvrages, et nous apprécions sa puissance invisible par ce qu'il fait (7) ; » — la *première aux Corinthiens*, dont il cite ces mots : « Tous meurent en Adam (8), » et sur laquelle il appuyait ses idées ascétiques, au dire de Clément d'Alexandrie (9) ; — l'*épître aux Gala-*

(1) Godet., *Comment. de l'év. de saint Jean*, t. I, p. 22, note 3.
(2) Jean, I, 1.
(3) *Discours aux Grecs*, c. 13 ; Kirchh., p. 151.
(4) Jean, I, 2.
(5) Καὶ τοῦτο ἐστὶν ἄρα τὸ εἰρημένον.
(6) *Orat. c. Græc.*, p. 144 ; Kirchh., p. 166.
(7) *Orat. c. Græc.*, p. 144 ; Kirchh., p. 202.
(8) Irén., *Adv. Hæres.*, l. III, c. 23, § 8 ; Kirchh., p. 192.
(9) *Strom.*, l. III, p. 460 ; Kirchh., 192.

tes : « Celui qui sème pour la chair moissonnera de la chair la corruption (1) ; » — *l'épître à Tite*, d'après ces paroles de Jérôme : « Tatien, le patriarche des encratites, qui a rejeté lui-même quelques épîtres de Paul, a cru que l'épître à Tite surtout doit être attribuée à l'Apôtre ; il a fait ainsi peu de cas de l'assertion de Marcion et des autres hérétiques qui sont d'accord avec lui sur ce point (2). » Ce passage de Jérôme ne prouve pas seulement que Tatien admettait l'épître à Tite, à l'encontre de Marcion, mais il montre aussi que ce sectaire recevait la plupart des épîtres de Paul, puisqu'il n'en rejetait que quelques-unes et qu'il connaissait celles-ci comme celles-là.

Nous trouvons dans les *Homélies clémentines* une autre preuve de l'existence d'un canon évangélique vers le milieu du second siècle. On sait que ces homélies ont été écrites, non point par Clément, dont elles portent le nom, mais par des hérétiques judaïsants, par des ébionites qui attribuaient à la loi juive un caractère obligatoire, et ne voyaient dans le christianisme qu'une restauration du mosaïsme. A quelle époque remontent les Homélies clémentines ? L'école de Tubingue admet qu'elles ont été écrites vers l'an 160. M. l'abbé Freppel, dans son beau livre sur *les Pères apostoliques*, les place « entre l'année 150 et l'année 170 ; » et M. Tischendorf (3) dit qu'elles ont été rédigées « vers le milieu du deuxième siècle. »

Il est certain que les Homélies clémentines ont fait des emprunts à nos quatre Evangiles canoniques. Elles citent clairement *celui de Matthieu* : « Toute plante que mon Père céleste n'a point plantée sera déracinée (4) ; » — *l'Evangile de Marc :* « Vous êtes dans l'erreur parce que vous ne con-

(1) Hiéron., *Comment. in Gall.*, c. 6 ; Kirchh., p. 185.
(2) Hiéron., *Comment. in ép. ad Tit. præm.* ; Kirchh., p. 224.
(3) *De la date de nos Evangiles*, p. 207, trad. de M. Sardinoux.
(4) *Clement. hom.*, III, c. 52 ; Kirchh., p. 462 ; comp. Matth., XV, 13.

naissez pas les Ecritures ni la puissance de Dieu (1); » — l'*Evangile de Luc :* « Le Maître lui-même, pendant qu'on le clouait, priait son Père de pardonner ce péché à ses meurtriers, et il disait : Père, pardonne-leur ces péchés, car ils ne savent ce qu'ils font (2). » L'auteur des Homélies a donc fait usage des trois Synoptiques, et surtout du premier évangile. Quant à l'*Evangile selon saint Jean*, l'école de Tubingue a longtemps nié qu'il fût cité dans les Clémentines. En 1850, Hilgenfeld, disciple de Baur, écrivait : « Notre recherche nous amène au résultat que les Homélies clémentines aussi font surtout usage de l'évangile de Pierre, avec quelques développements que Justin ne lui connaissait pas; puis de Matthieu, peut-être aussi de Luc, mais en aucune manière de l'évangile de Jean (3). » On trouvait cependant dans les Homélies des paroles comme celles-ci mises dans la bouche de Jésus : « Je suis la porte de la vie; celui qui entre par moi entre dans la vie; » et ailleurs : « Mes brebis entendent ma voix (4). » Les critiques de Tubingue ne se laissaient pas embarrasser pour si peu; grâce à leurs procédés subtils, à leur méthode aprioristique, ils trouvaient remède à tout. La victoire restait indécise, lorsque Dressel (5) découvrit à Rome la fin des Homélies, jusqu'alors inconnue. Cette publication fut le signal de la plus complète déroute pour les représentants de la critique négative. On lit, en effet, dans la dix-neuvième homélie, une citation du quatrième évangile tellement évidente, que les adversaires eux-mêmes, comme Volkmar, ont été obligés d'en reconnaître la réalité : « Comme on demandait à notre Maître tou-

(1) *Clement. hom.*, III, c. 50; Kirchh., p. 461; comp. Marc, XII, 24.

(2) *Id.*, XI, c. 20, p. 244; comp. Luc, XXIII, 34.

(3) *Recherches critiques sur les évangiles de Justin, des Homélies clémentines et de Marcion*, 1850, p. 388.

(4) *Hom.*, III, 53; comp. Jean, X, 9, 3.

(5) En 1853.

chant l'aveugle-né, dont il avait ouvert les yeux, si c'était lui qui avait péché ou ses parents, qu'il fût né aveugle : Non, répondit-il, ce n'est ni lui ni ses parents, mais afin que la puissance de Dieu, qui guérit les fautes d'ignorance, soit manifestée par lui (1). » En face d'une telle citation, comment soutenir que l'écrivain n'a point fait allusion au récit de l'aveugle-né, qui ne se trouve que dans l'évangile de saint Jean ? Il est donc incontestable aujourd'hui que nos quatre Evangiles sont cités dans les Homélies clémentines.

§ 6. — *Canon de Celse* (2), *du Pasteur d'Hermas* (3) *et de l'Itala* (4).

Celse, philosophe épicurien, plein de haine contre le christianisme, a vécu dans la première moitié du second siècle. M. Gaussen (5) le place sous le règne d'Adrien, c'est-à-dire de 117 à 138; Hilgenfeld (6) le fait écrire de l'an 160 à 170; M. Wallon (7), Hase (8) et Tischendorf (9) le font écrire vers le milieu du deuxième siècle. Cette dernière date est la plus probable.

C'est donc vers l'an 150 que Celse écrivit son ouvrage intitulé *Discours véritable* (10). Il y mettait en scène un *Juif* qui disputait contre *Jésus*, et il les combattait ainsi l'un par l'autre. Dans cet écrit, Celse maniait avec habileté les ar-

(1) *Clement. hom.*, XIX, c. 22; comp. Jean, IX, 2, 3.

(2) Kirchh., p. 330 ; Wallon, *De la croyance due à l'Evangile*, p. 53 ; Gaussen, *Canon*, t. I, p. 291 ; De Valr., *Introd.*, t. I, p. 387.

(3) Dans les *Pères apostoliques*, édit. de Dressel, p. 408-637.

(4) Tischendorf, *De la date de nos Evangiles*, p. 269, éd. de M. Sardinoux.

(5) Gaussen, *Canon*, t. 1, p. 291.

(6) *Der Kanon und die Critik des N. T.*, p. 32.

(7) *De la croyance due à l'Evangile*, p. 53.

(8) C. Hase, *Kirchengeschichte*, 5e édit., Leipzig, 1844.

(9) *De la date de nos Evangiles*, p. 179-181, trad. de M. Sardinoux ; p. 19, trad. de M. Durand.

(10) Λόγος ἀληθής.

mes du raisonnement et de la plaisanterie pour décrier le christianisme et le tourner en ridicule. Ce livre est aujourd'hui perdu, mais il en reste de nombreux fragments dans la réfutation d'Origène.

Celse a fait une foule de citations de nos Ecritures canoniques : on ne peut pas dire qu'il les a puisées dans la tradition, puisqu'il déclare expressément qu'il les emprunte aux livres des disciples de Jésus : « J'aurais, dit-il, à rapporter sur Jésus bien des choses qui sont vraies et différentes de celles que ses disciples ont écrites; mais je les passerai volontiers sous silence (1). — Toutes ces choses que nous vous objectons, nous les tirons de vos propres Ecritures, et munis de ces citations, nous n'avons pas besoin contre vous d'autres témoins que vous-mêmes; car vous tombez ainsi sous vos propres coups (2). »

Quels sont donc les écrits canoniques que Celse a cités? Ce sont d'abord nos *quatre Evangiles* qu'il accuse les chrétiens de modifier dans l'intérêt de leur polémique. Nous lisons, en effet, dans Origène : « Celse dit ensuite qu'il y en a, parmi nos fidèles, qui, comme des gens à qui le vin fait faire des violences contre eux-mêmes, se portent à changer le premier texte de l'Evangile en trois ou quatre façons différentes et autant de fois qu'ils le jugent à propos, afin qu'à la faveur de ce changement ils puissent nier les choses qu'on leur objecte (3). » Ces quatre formes différentes que les chrétiens, d'après Celse, ont données à l'Evangile, ne correspondent-elles pas aux écrits de Matthieu, de Marc, de Luc et de Jean? et ne rappellent-pas l'*Evangile quadriforme* d'Irénée? Le philosophe épicurien prouve encore d'une autre manière qu'il connaît nos quatre Evangiles : « C'est certainement nos quatre Evangiles qu'il a en

(1) *Orig. c. Cels.*, II, 13; Kirchh., p. 330.
(2) *Id.*, 2, 74; Kirchh., p. 333.
(3) *Id.*, 2, 27; Kirchh., p. 331.

vue, dit Tischendorf, quand, parlant de la résurrection du Sauveur, il dit que les uns mentionnent deux anges au sépulcre, les autres un seul. Origène, déjà, entendait *les uns* de Luc et de Jean, et *les autres* de Matthieu et de Marc (1). » Les citations que Celse a faites de nos trois premiers évangiles sont innombrables (2). Il rappelle la naissance miraculeuse de Jésus, l'adoration des Mages, l'étoile qui leur apparut, la fureur d'Hérode, la fuite en Egypte, le massacre des Innocents, les circonstances du baptême, la tentation, le choix des Apôtres, les guérisons des boiteux et des aveugles, les malédictions contre les pharisiens, les discours de Jésus, sa mort, sa résurrection, ses apparitions à ses disciples. L'histoire évangélique se retrouve tout entière dans Celse. Je ne puis indiquer ici les nombreuses citations qu'il a faites des Synoptiques; on les trouvera dans le *Manuel* de Kirchhofer, où, accompagnées d'une traduction latine, elles ne remplissent pas moins de douze pages. Il importe de remarquer que Celse cite l'évangile selon saint Jean : il reproche aux chrétiens d'appeler Jésus *le Verbe de Dieu*, et à Jésus lui-même de n'avoir fait aucun miracle quand les Juifs lui en ont demandé dans le temple; il raille le Sauveur au sujet du sang qui coula de son côté pendant la crucifixion.

Après les Evangiles, Celse invoque aussi les épîtres de saint Paul, *la première aux Corinthiens :* « Je passe, dit Origène, à une autre accusation de Celse, où, comprenant mal nos Ecritures, il nous reproche de dire que *ce qui est sagesse parmi les hommes est folie devant Dieu;* tandis que Paul a dit simplement : *La sagesse de ce monde est une folie devant Dieu* (3); » — L'*épître aux Galates :* « Quoique les chrétiens, dit-il, soient si divisés entre eux, et qu'ils s'a-

(1) *De la date de nos Evangiles*, p. 20, trad. de M. Durand.

(2) Kirchh., p. 330 *et suiv*.

(3) *Orig. c. Cels.*, VI, 12; Kirchh., p. 351 et 352.

dressent les plus grossières injures, cependant on les entend dire : Le monde m'est crucifié et moi au monde (1) ; » — *la seconde aux Thessaloniciens* (2) et *la première à Timothée* (3), dont il rapporte et tord les prophéties relatives à la grande apostasie des derniers temps.

En présence de toutes ces citations des saintes Ecritures, il nous est bien permis d'affirmer que Celse avait entre les mains une collection des écrits apostoliques. Comment donc les Eglises fondées par les apôtres n'auraient-elles pas eu leur recueil comme lui et avant lui ?

L'existence d'un canon ecclésiastique nous est attestée d'ailleurs par le *Pasteur d'Hermas*. Cet ouvrage est une rêverie mystique, une série de visions dont la forme n'est pas favorable aux citations formelles. Il y en a cependant un certain nombre que nous allons rappeler. Disons auparavant que la date de cet écrit nous est connue par le Fragment de Muratori, dans lequel nous lisons : « Tout récemment, Hermas a écrit à Rome *le Pasteur*, pendant que Pius, son frère, occupait la chaire de l'Eglise romaine. » Or Pius ou Pie Ier était évêque de Rome de 142 à 157. *Le Pasteur* a donc été écrit vers le milieu du deuxième siècle.

Cet ouvrage cite ou rappelle plus ou moins directement l'*Evangile selon saint Matthieu* : « Ceux qui sont riches sont peu empressés à rechercher la société des serviteurs de Dieu ; craignant qu'on ne leur demande quelque chose, *ils entreront difficilement dans le royaume de Dieu* (4) ; » — L'*Evangile de saint Marc ou de saint Matthieu*, dont il imite évidemment la similitude du serviteur fidèle qui prend soin de la vigne de son maître (5), et la parabole du sénevé

(1) *Orig. c. Cels.*, V, 64 ; Kirchh., p. 351.
(2) Kirchh., p. 350.
(3) *Id.*, p. 351.
(4) *Pasteur d'Hermas*, l. III, similit. IX, c. 20, p. 553 des *Pères apostoliques*, édit. Dressel ; comp. Matth., XIX, 23.
(5) Similit., V, c. 2, p. 607 ; comp. Matth., XX, et Luc, XX.

qui devient un grand arbre (1) ; — l'*Evangile de saint Luc* : « Et il lui dit : Que faudra-t-il faire si la femme persévère dans ses vices? Et il répondit : Que le mari la renvoie et qu'il demeure dans son état; car s'il répudie sa femme et en épouse une autre, il devient lui-même adultère (2) ; » — l'*Evangile de saint Jean :* « Qu'est-ce que cette pierre et cette porte? — Ecoute, dit-il : cette pierre et *cette porte, c'est le Fils de Dieu... La porte, c'est le Fils de Dieu*, qui seul donne accès auprès de Dieu. Autrement donc personne ne viendra auprès de Dieu si ce n'est par son Fils (3). »

L'auteur anonyme du *Pasteur* invoque aussi, d'une manière plus ou moins formelle, *la première éptîre aux Corinthiens :* « Garde ton corps sans tache et sans souillure, afin que cet Esprit qui habite en lui lui rende témoignage, afin qu'on reconnaisse qu'il est en toi; et prends garde de te laisser persuader que ce corps périt, et d'en abuser dans quelque passion; car si tu souilles ton corps, tu souilles aussi en même temps le Saint-Esprit, et si tu souilles ton corps, tu ne vivras point (4) ; » — l'*éptîre aux Ephésiens :* « Il faut que tu marches dans la vérité comme un serviteur de Dieu; que tu n'associes point une mauvaise conscience avec l'Esprit de vérité, et que tu ne contristes point l'Esprit de Dieu qui est saint et vrai (5) ; » — l'*épître de Jacques :* « Ce sont des transfuges perfides pour l'Eglise, ceux qui, entre autres péchés, prononcent des injures contre le Seigneur et renient son nom qui avait été invoqué sur eux... Le diable peut lutter, mais il ne peut vaincre; car si vous lui résistez, il s'enfuira de vous avec confusion... Craignez

(1) Similit., VIII, 3, p. 616; comp. Marc, IV, 31, 32. Matth., XIII, 31, 32. Luc, XIII, 19.

(2) *Mandat.*, IV, 1, p. 589; comp. Luc, XVI, 18.

(3) Similit., IX, 12, p. 628; Jean, X, 7, 9.

(4) *Id.*, V, 7, p. 610; comp. 1 Cor., III, 16, 17.

(5) *Mandat.*, III, p. 589; Ephés., IV, 30, 31.

le Seigneur, qui peut vous sauver et vous perdre (1); » — *la première de saint Pierre :* « Comme l'or est éprouvé par le feu, et devient utile, de même aussi vous êtes éprouvés... Déchargez-vous sur Dieu de tous vos soucis (2); » — et enfin *l'Apocalypse de saint Jean*, qu'il imite en parlant de la *grande tribulation* (3), de la tour qui est la femme (4), de la Bête, des quatre couleurs de sa tête, des sauterelles qui sortent de sa bouche (5), et de l'Eglise, qui a des couronnes de palmes et des vêtements blancs (6).

Ce qui prouve, d'une manière encore plus péremptoire, l'existence d'un canon sacré à l'époque où nous sommes parvenus, c'est qu'il y avait déjà une traduction latine du Nouveau Testament. Cette version, désignée sous le nom d'*Itala* par Augustin, était aussi, aux yeux de ce Père, la plus fidèle et la plus claire de toutes ; il aurait pu ajouter : l'*une des plus antiques.* « Il est hors de doute, » dit Tischendorf, « que la plus ancienne traduction latine a été faite peu après le milieu du deuxième siècle ; car le traducteur d'Irénée et Tertullien, avant la fin du même siècle, s'en sont déjà incontestablement servis. Or il est certain qu'aujourd'hui encore, nous possédons, quant à l'essentiel du moins, cette ancienne traduction, puisque les plus antiques manuscrits qui contiennent ce texte élaboré dans la patrie de Tertullien remontent en partie jusqu'au cinquième siècle (7). » On remarquera que si la version *Itala* a été faite peu après le milieu du second siècle, — comme on est

(1) Similit., VIII, 6; comp. Jacq., II, 7. — *Mandat.*, XII, 5; comp. Jacq., IV, 7.

(2) *Visio*, IV, 3; comp. 1 Pierre, V, 7. *Visio*, IV, 2; comp. 1 Pierre, V, 7.

(3) *Id.*, IV, 2; comp. Apoc., VII, 14.

(4) *Id.*, IV, 2; comp. Apoc., XXI, 2.

(5) *Id.*, IV, 3; IV, 1; Apoc., XIII et XVII.

(6) *Id.*, IV, 2; Apoc., III, 5; VII, 9, 13.

(7) *De la date de nos Evangiles*, p. 39, trad. de M. Durand.

forcé d'en convenir, — la formation du recueil sacré doit nécessairement remonter encore plus haut.

§ 7. — *Canon apostolique de Justin Martyr.*

Le maître de Tatien, Justin Martyr, appartenait à une famille grecque établie dans la Samarie, à Néapolis (Naplouse), l'antique Sichem, et il était né l'année même de la mort de saint Jean (103). Il consacra toute sa jeunesse à l'étude de la philosophie et des lettres grecques, et se convertit vers 133 à la religion du Christ. Il prit la défense de la foi nouvelle contre les païens et contre les Juifs, et couronna sa vie par le martyre (167). Il faut remarquer que Justin avait beaucoup voyagé ; il avait visité la Palestine, l'Egypte, l'Asie Mineure et l'Italie ; de sorte que nous pouvons le regarder à la fois comme le représentant des Eglises de l'Orient et de l'Occident.

Il ne nous reste de Justin que trois livres universellement reconnus comme authentiques. La *première Apologie*, écrite en l'an 140 d'après M. Reuss, et en 138 d'après Tischendorf, fut présentée à l'empereur Antonin le Pieux. La *seconde Apologie*, écrite vers l'an 161, fut dédiée à l'empereur Marc-Aurèle. Enfin le *Dialogue avec Tryphon* parut dans l'intervalle qui sépare les deux apologies.

Dans ces trois ouvrages, Justin Martyr cite fréquemment l'*Evangile de Matthieu :* « Ainsi a dit le Seigneur : Tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous au royaume de Dieu, mais celui qui fera la volonté de mon Père qui est aux cieux (1) ; » — l'*Evangile de saint Marc*, qui est le seul d'après lequel Justin a pu raconter le changement du nom de Céphas en celui de Pierre (2) ; » — l'*Evangile de saint Luc*, d'après lequel il raconte qu'« un ange envoyé à

(1) *Apol.*, I, c. 16, p. 44, édit. d'Otto ; Matth., VII, 21.
(2) *Dialog. cum Tryph.*, c. 106, p. 361, édit. Otto ; comp. Marc, III, 17.

la Vierge lui annonça cette bonne nouvelle : Voici, le Saint-Esprit surviendra en toi et tu enfanteras un fils, et il s'appellera le Fils du Très-Haut; tu lui donneras le nom de Jésus, car c'est lui qui sauvera son peuple de leurs péchés (1). » En présence de ces citations, un esprit impartial ne saurait s'empêcher d'admettre que Justin a fait usage de nos trois Synoptiques. « Il est incontestable, dit Tischendorf, que Justin a reproduit en divers endroits des passages de notre Matthieu. Divers autres endroits rendent hautement probable qu'il a connu et cité Marc et Luc. » — Quant à l'évangile selon saint Jean, il a été cité plus d'une fois par Justin Martyr. Ainsi ce Père, pour démontrer la nécessité du baptême et pour donner plus d'autorité à son raisonnement, s'appuie sur cette parole de Jésus : « Si vous ne naissez de nouveau, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux (2). » Immédiatement après cette citation, Justin ajoute ces mots : « Or, il est bien évident que ceux qui sont nés une fois, ne peuvent rentrer dans le sein de leur mère. » Les théologiens de l'école de Tubingue font remarquer ici que Justin emploie le verbe « renaître (3), » tandis que Jean se sert de l'expression « naître de nouveau; » mais cette différence microscopique ne s'explique-t-elle pas tout naturellement si Justin a cité de mémoire? Les mêmes critiques font observer ensuite que le texte canonique porte : *le royaume de Dieu*, tandis qu'on trouve dans l'apologiste : *le royaume des cieux*. Cette différence a pu leur paraître très-importante à une époque où le manuscrit sinaïtique du Nouveau Testament n'était pas connu; mais depuis la précieuse découverte de M. Tischendorf, il a été constaté que la leçon de Justin, *le royaume des cieux*, est aussi la leçon originale du quatrième évangile. On ajoute enfin que cette

(1) *Apol.*, I, c. 33, p. 86, édit. Otto; Luc, I, 31, 32.
(2) *Id.*, I, c. 61, p. 145, édit. Otto; cf. Jean, III, 3-5.
(3) Renaître, ἀναγεννᾶσθαι; naître de nouveau, ἄνωθεν γεννᾶσθαι.

même parole se trouve citée dans les *Clémentines* avec les mêmes modifications que dans Justin, et on en conclut qu'elle a été empruntée, non à l'évangile de Jean, mais à l'évangile des Hébreux. Mais alors comment expliquer le rapport manifeste qui existe entre la réflexion de l'apologiste et la réponse naïve de Nicodème? Comment l'évangile des Hébreux, qui n'était certainement qu'un remaniement de l'évangile de Matthieu, aurait-il contenu un texte si évidemment johannique? Et quant aux *Clémentines*, il n'est point étonnant que ces homélies contiennent le passage en question avec les mêmes modifications que dans Justin, puisqu'elles ont été écrites bien des années après la première Apologie de Justin, d'après l'école de Tubingue elle-même. La critique négative a beau faire, il sera toujours parfaitement évident, pour tout lecteur sérieux, que Justin a cité dans ce passage l'évangile de Jean. Il l'a invoqué, du reste, en beaucoup d'autres endroits : « Le Logos, qui était avec lui lorsque, au commencement, il créa toutes choses par lui (1). — La première puissance après Dieu, le Père et le Maître de tous, est le Fils, le Logos, qui, ayant été fait chair d'une certaine manière, devint homme (2). » On voit que Justin reproduit exactement la christologie de saint Jean et même sa terminologie. Il emploie, à plusieurs reprises, la formule : « Le Logos est devenu chair, » qui est la notion centrale de l'évangile de Jean. Quelque évidents que soient ces emprunts, on a tâché de les nier. Zeller a prétendu expliquer ces passages de Justin par des spéculations répandues sur le Logos au temps de ce Père et par l'emploi de Philon. Pour ce qui est de ces spéculations généralement répandues, leur application à la personne de Jésus ne doit-elle pas avoir pour point d'appui l'autorité d'un apôtre comme saint Jean? De plus, ainsi que l'a fait observer le savant et

(1) *Apol.*, II, c. 6; cf. Jean, I, 3.
(2) *Id.*, I, c. 32, p. 84; Jean, I, 14.

pieux Lucke (1) et après lui M. Godet (2), si les Pères qui ont suivi de très-près Justin, tels que Tatien, Théophile, Clément d'Alexandrie, Irénée, Origène, « ont fait expréssément reposer leur doctrine du Logos sur le prologue de l'évangile de Jean, comment admettre que Justin lui-même, chez qui cette doctrine est essentiellement la même que chez eux, l'ait puisée à une autre source? » Quant à Philon, il n'a pu fournir à Justin une doctrine qu'il n'avait point. On a vu que l'apologiste chrétien accentue fortement et à plusieurs reprises l'incarnation du Logos, qui est venu, d'après lui, sous une forme humaine, habiter parmi les hommes pour les réconcilier avec Dieu. Philon repousse avec énergie cette idée de l'incarnation du Logos. La matière lui paraît tellement imparfaite et impure, que Dieu se serait renié lui-même s'il s'était révélé aux hommes sous une forme sensible. C'est ce qu'a bien vu et heureusement exprimé M. le professeur Michel Nicolas (3).

Ainsi, Justin Martyr a connu et cité nos Evangiles canoniques. On nous conteste, il est vrai, ce résultat en faisant remarquer qu'il y a dans les écrits de ce Père beaucoup de citations qui ne se retrouvent pas exactement dans nos Evangiles ; d'où l'on conclut que l'apologiste n'a connu que des Evangiles apocryphes. Mais on ne doit pas oublier que le philosophe chrétien citait souvent de mémoire et librement : cette habitude explique un grand nombre des divergences insignifiantes qu'on nous signale entre le texte canonique et celui de Justin. Nous ne nions point que ce Père ait possédé et employé des écrits apocryphes, car nous pensons qu'il a cité les *Actes de Pilate* et le *Protévangile de Jacques ;* mais est-ce là, comme on veut bien le dire, une preuve décisive qu'il n'a ni connu ni cité nos quatre Evangiles?

(1) *Introd.*, 3e édit., p. 49.
(2) *Comment. de l'évangile de saint Jean*, t. I, p. 25.
(3) *Doctr. relig. des Juifs*, p. 183.

Nullement. « Il est, dit Tischendorf, d'un arbitraire évident et insoutenable, pour celles de ces citations qui, les unes exactement, les autres moins exactement, reproduisent notre texte canonique, de recourir à une source perdue et sur laquelle on n'a que de vagues conjectures (1). »

La critique rationaliste soutient qu'il n'est pas possible d'identifier ce que Justin appelle les *Mémoires des Apôtres* avec nos quatre Evangiles actuels. Elle va même jusqu'à dire qu'il n'y a pas un seul mot, dans les écrits de ce Père, qui puisse donner lieu à une telle identification. Mais l'école négative se trompe ici étrangement. J'en appelle d'abord aux citations que l'apologiste fait de nos Evangiles, citations nombreuses, manifestes, incontestables. J'en appelle ensuite à cette parole de l'écrivain lui-même : « Les apôtres, dans les *Mémoires qu'ils ont composés et qu'on appelle Evangiles*, rapportent (2)... » Et enfin je remarque que Justin limite le nombre des Evangiles et va presque jusqu'à en dire les auteurs dans ce passage remarquable : « Dans les mémoires que je dis avoir été composés par les apôtres et par ceux qui les ont accompagnés (3)... » En présence d'une distinction aussi précise, l'esprit ne se reporte-t-il pas, d'un côté vers Matthieu et Jean, et de l'autre vers Marc et Luc ? Il y a plus : si l'apologiste chrétien place parmi les évangélistes deux apôtres et deux de leurs compagnons, il a dû avoir comme nous quatre Evangiles dans son recueil. Ainsi, puisque Justin limite à quatre le nombre de ses mémoires, qu'il les attribue aux apôtres et à leurs compagnons d'œuvre, qu'il les nomme des Evangiles, et qu'il cite manifestement tous

(1) *De la date de nos Evangiles*, p. 13, trad. de M. Durand.

(2) *Apol.*, I, 66, p. 156 : Οἱ γὰρ ἀπόστολοι ἐν τοῖς γενομένοις ὑπ'αὐτῶν ἀπομνημονεύμασιν, ἃ καλεῖται εὐαγγέλια, οὕτως παρέδωκαν...

(3) *Dial. c. Tryph.*, c. 103, p. 355, édit. Otto : Ἐν γὰρ τοῖς ἀπομνημονεύμασιν, ἅ φημι ὑπὸ τῶν ἀποστόλων αὐτοῦ καὶ τῶν ἐκείνοις παρακολουθησάντων συντετάχθαι, ὅτι ἱδρὼς ὡσεὶ θρόμβοι κατεχεῖτο...

nos Evangiles canoniques, comment ose-t-on nous dire qu'il n'y a pas, dans ses écrits, un seul mot qui nous montre qu'il connaissait nos quatre Evangiles ?

Mais à la preuve interne, déjà si forte par elle-même, vient se joindre la preuve externe, qui tranche décidément la question. Cet argument historique peut se réduire à trois propositions : Les Evangiles de Justin étaient les mêmes que ceux de l'Eglise en 139 ; l'Eglise a toujours gardé les mêmes Evangiles depuis cette époque (139) jusqu'à la mort de Justin ; et enfin les seuls Evangiles employés par l'Eglise après la mort de l'apologiste (167) sont les mêmes que nos quatre Evangiles canoniques. Le doute est impossible sur le premier point. Nous lisons, en effet, dans la première Apologie publiée en 139 : « Le jour du soleil (c'est-à-dire le dimanche), tous ceux d'entre nous qui habitent la même ville ou la même contrée se réunissent, et on lit *les Mémoires des Apôtres* ou les écrits des prophètes aussi longtemps qu'on en a le loisir. Puis, quand le lecteur a fini, le président fait sur ce qu'on a lu une explication exhortative, après laquelle nous nous levons pour la prière commune (1). » C'est à ces mémoires des apôtres, qui étaient lus dans le culte des chrétiens, que l'apologiste en appelle souvent par ces mots : *Il est écrit dans les mémoires des apôtres qu'on appelle Evangiles.* Cette expression prouve, à elle seule, que les Evangiles de Justin étaient des ouvrages généralement connus et les mêmes que les siens. Cette identité ressort également du passage où Tryphon dit au Martyr qu'il a pris soin de lire *ce qu'on appelle l'Evangile*, désignant évidemment à la fois les livres sacrés de l'Eglise et de Justin. Il n'y a rien là qui doive nous étonner ; il est reconnu, même par la critique négative, que nos Evangiles canoniques circulaient partout à cette époque : « Puisque ceux-ci, dit M. Reuss, étaient

(1) *Apol.*, I, 67, p. 159 : Τὰ ἀπομνημονεύματα τῶν ἀποστόλων ἢ τὰ συγγράμματα τῶν προφητῶν ἀναγινώσκεται, μέχρις ἐγχωρεῖ.

répandus incontestablement dans les Eglises du temps de Justin, nous ne voyons pas pourquoi nous hésiterions à supposer qu'il les eût connus (1). » Le doute est également impossible sur notre seconde proposition. Les Evangiles que toutes les Eglises de l'empire romain lisaient en 139 doivent être nécessairement les mêmes que ceux qu'elles lisaient après la mort de Justin Martyr. Nous en avons pour infaillible garantie l'habitude des lectures publiques partout solidement établie. Les Eglises, dont la tendance était essentiellement conservatrice, auraient-elles tout à coup échangé leurs antiques documents, qu'elles attribuaient aux apôtres, contre des écrits nouveaux ? Comment cela aurait-il pu avoir lieu dans toutes les Eglises à la fois ? Et si cela était arrivé, comment expliquer qu'il n'en soit resté aucun souvenir dans les derniers écrits de Justin, ni dans Irénée, ni dans Tertullien, ni dans aucun Père de l'Eglise ? On ne dira pas non plus que cette substitution de livres nouveaux aux écrits anciens se soit faite à l'insu des Eglises; car celles-ci, qui entendaient lire tous les dimanches leurs Evangiles, auraient remarqué aussitôt, et par cela même, empêché cette substitution. Enfin, notre dernière proposition est incontestable et incontestée. L'Eglise chrétienne, après la mort de Justin Martyr, n'admettait que nos quatre Evangiles canoniques : les écrits de Tatien, la version Péchito et le Fragment de Muratori sont là pour le prouver d'une manière péremptoire. Ainsi, puisque en 139 Justin avait les Evangiles lus dans l'Eglise, puisque celle-ci a toujours gardé les mêmes jusqu'à la mort de son apologiste, et qu'à cette dernière date elle n'a certainement que nos quatre Evangiles canoniques, ne devons-nous pas conclure de là que Justin Martyr avait aussi, dès l'an 139, nos quatre Evangiles canoniques ?

Outre ces livres sacrés, le philosophe chrétien cite ou rappelle encore *les Actes des apôtres* : « Moïse fut jugé digne d'être

(1) Reuss, *Hist. du Canon*, p. 56.

instruit dans toutes les sciences des Egyptiens (1) ; il avait été annoncé par les prophètes que le Christ devait souffrir (2) ; » — l'*épître aux Romains :* « Ils se sont tous égarés, tous rendus inutiles ; il n'y en a point qui soit intelligent, non pas même un seul ; leur gosier est un sépulcre... (3) ; » — *la première aux Corinthiens :* « L'un reçoit l'Esprit d'intelligence, un autre l'Esprit de sagesse, un autre l'Esprit de force, un autre l'Esprit qui opère des guérisons, un autre l'Esprit de prescience... (4). Christ notre pâque a été immolé pour nous (5) ; » — l'*épître aux Galates* dont il imite l'énumération des fruits de la chair, et dont il transcrit littéralement cette parole : « Soyez comme moi, car moi aussi j'étais comme vous (6) ; » — l'*épître aux Colossiens*, quand il appelle Jésus-Christ « le premier-né de toutes les créatures, le premier-né de Dieu, celui qui est avant toutes les créatures (7) ; » — *la deuxième aux Thessaloniciens :* « Christ viendra des cieux en gloire lorsque l'homme de l'apostasie, qui prononce des choses étranges et des blasphèmes contre le Très-Haut, manifestera son iniquité audacieuse contre nous, les chrétiens (8) ; » — l'*épître à Tite :* « La bonté et la philanthropie de Dieu (9) ; » — l'*épître aux Hébreux :* « Christ est selon l'ordre de Melchisédec, roi de Salem et perpétuel sacrificateur du Très-Haut (10) ; » — peut-être *la deuxième épître de Pierre*, lorsqu'il rapporte cette parole qui se trouve aussi dans le Psaume de Moïse : « Un jour

(1) *Ad Græc. cohort.*, p. 11 ; Kirchh., p. 163 ; cf. Actes, VII, 22.
(2) *Dial. c. Tryph.*, c. 68, p. 236 ; cf. Actes, XXVI, 22, 23.
(3) *Dial. c. Tryph.*, c. 27, p. 88, édit. Otto ; cf. Rom., XIII, 9, 10.
(4) *Id.*, c. 39, p. 128, édit. Otto ; cf. 1 Cor., XII, 7-10.
(5) *Id.* c. 111, p. 374, édit. Otto ; cf. 1 Cor., V, 7.
(6) *Cohort. ad Græc.*, p. 40 ; Kirchh., p. 184 ; cf. Gal. IV, 12 ; V, 20, 21.
(7) *Dial. c. Tryph.*, c. 84, p. 291, édit. Otto ; Col., I, 15.
(8) *Id.*, c. 110, p. 370, édit. Otto ; cf. 2 Thes., II, 3 *et suiv.*
(9) *Id.*, c. 47, p. 154, édit. Otto ; cf. Tite, III, 4.
(10) *Id.*, c. 33, p. 106 ; c. 81, p. 288, édit. Otto ; Kirchh., p. 239.

pour le Seigneur est comme mille ans (1); » et enfin l'*Apocalypse*, dont Jérôme et Eusèbe (2) déclarent que notre auteur faisait usage et qu'il attribue directement à l'apôtre saint Jean dans ce passage : « Il est parmi nous un homme du nom de Jean, l'un des apôtres du Christ, qui, dans une *révélation* qui lui a été faite, a prophétisé que ceux qui auront cru en notre Christ passeront mille ans dans Jérusalem (3). »

Voilà les épîtres auxquelles Justin fait des emprunts dans les ouvrages qui nous restent de lui. Il est très-probable que si nous avions ses œuvres complètes nous y trouverions des citations de la plupart de nos livres canoniques. Il est impossible qu'il n'ait pas connu au moins les livres que Valentin employait de son temps et que Marcion avait admis dans son recueil. Comment le controversiste n'aurait-il pas connu le canon de ce gnostique contre lequel il avait composé un ouvrage?

Justin Martyr avait-il un mot spécial pour désigner son canon sacré? Nous croyons pouvoir l'affirmer. Sans doute, cette expresion, *les mémoires des apôtres*, doit s'appliquer, avant tout à nos quatre Evangiles canoniques; mais faut-il restreindre le sens de ces mots à ces quatre livres seulement? On l'a soutenu, mais à tort. Justin, prenant la partie pour le tout, indique, par ce terme, l'ensemble des écrits qui composent son Nouveau Testament : c'est une *denominatio a potiori*. Dans ce fameux passage : « On lit *les mémoires des apôtres* ou les écrits des prophètes aussi longtemps que faire se peut (4), » le parallélisme conduit naturellement à penser que les écrits des apôtres désignent le Nouveau Testament, comme les écrits des prophètes dési-

(1) *Dial. c. Triph.*, c. 81, p. 283, édit. Otto; Kirchh., p. 277.
(2) Hieron., *de vir. ill.*, c. 9. — Eusèbe, *H. E.*, IV, 19.
(3) *Dial. c. Tryph.*, c. 81, p. 283, édit. Otto; cf. Apoc., XX, 4.
(4) *Apol.*, I, c. 67, p. 159, édit. Otto.

gnent l'Ancien. D'ailleurs, Credner (1) et Thiersch (2) ont prouvé, par des citations heureusement choisies, que le mot d'*Evangiles*, dans les premiers siècles, s'appliquait au Nouveau Testament tout entier. Ainsi, dans *les Constitutions apostoliques* (3), il est dit que le jour du Seigneur est réservé à *la lecture des prophètes et à la prédication de l'Evangile* (4). Le sens de cette déclaration, qui ressemble si fort à celle de Justin, ne saurait être douteux, car les Constitutions apostoliques énumèrent un peu auparavant les livres qui doivent être admis aux lectures publiques : ce sont les Actes des apôtres, les épîtres de Paul et les quatre Evangiles. Irénée, dans son livre *Contre les hérésies* (5), combat les gnostiques et spécialement les valentiniens, qui, par leur interprétation arbitraire des paraboles, introduisaient dans les saintes Ecritures un autre Dieu que le Créateur. « C'est pourquoi, dit l'évêque de Lyon, puisque *toutes les Ecritures, les Prophéties et les Evangiles* (6) enseignent clairement et sans équivoque qu'un seul Dieu, à l'exclusion de tous les autres, a tout fait par son Verbe, on doit regarder comme bien insensés ceux qui ferment les yeux à cette lumière si vive, et se figurent, chacun de son côté, avoir trouvé le vrai Dieu par leurs ténébreuses explications des paraboles. » Dans cette phrase d'Irénée, *les Prophéties et les Evangiles* désignent l'Ancien et le Nouveau Testament, c'est-

(1) *Beitræge zur Einleit. in die biblischen Schriften*, I, 1832, p. 60.

(2) Thiersch, *Versuch*, c. VI, p. 355-358.

(3) *Constitut. apostol.*, l. II, c. 59, p. 271, *Patres apostol.*, édit. Coteler, t. I.

(4) Προφητῶν ἀνάγνωσις καὶ εὐαγγελίου κηρυκία καὶ θυσίας ἀναφορά καὶ τροφῆς ἱερᾶς δωρεά.

(5) Irén., *Adv. Hæres.*, l. II, c. 27, § 2.

(6) Cum itaque *universæ scripturæ*, *et Prophetiæ et Evangelia*, in aperto et sine ambiguitate unum et solum Deum, ad excludendos alios, prædicent omnia fecisse per Verbum suum, valde hebetes apparebunt, qui ad tam lucidam adapertionem cæcutiunt oculos, et per tenebrosas parabolarum absolutiones unusquisque eorum proprium putat invenisse Deum.

à-dire « *toutes les Ecritures*, » suivant l'expression de l'auteur lui-même. Nous réclamerons donc, avec Thiersch, qu'on reconnaisse la même largeur au passage si analogue de Justin : « On lit les mémoires des apôtres, ou les écrits des prophètes, aussi longtemps qu'on en a le loisir. »

Dans tous les cas, lors même que *les mémoires des apôtres* ne désigneraient pas autre chose que les évangiles de Justin Martyr, il n'en est pas moins évident que cette expression, toujours employée au pluriel, indique une collection dont l'Eglise se servait dans la célébration de son culte. L'apologiste parle aussi au pluriel des auteurs mêmes de ces mémoires, lorsqu'il dit : « Comme l'ont enseigné *ceux qui ont raconté dans leurs mémoires* toute la vie de Jésus-Christ notre Sauveur (1). » Ces mémoires ou ces Evangiles, dont la pluralité est incontestable, formaient, aux yeux du philosophe chrétien, un ensemble, un recueil auquel il avait donné un nom collectif. C'est ainsi qu'il disait : « Il est écrit *dans l'Evangile* que Jésus a dit (2)... » Tryphon, lui-même, dit, dans le Dialogue : « Je sais que vos préceptes, renfermés dans ce qu'on appelle *l'Evangile*, sont si grands et si admirables, que personne, ce me semble, ne saurait les pratiquer; car j'ai eu soin d'en prendre connaissance (3). » On voit que le recueil des mémoires apostoliques était généralement connu, déjà du temps de Justin, sous le nom d'Evangile. La critique négative, elle-même, a dû reconnaître l'existence de cette collection : « Qu'est-ce, dit M. Michel Nicolas, que ces mémoires des apôtres, que nous ne connaissons que par ce qu'en dit Justin et par les citations qu'il en fait? Sans le moindre doute un Evangile ou une collection d'ouvrages

(1) *Apol.*, I, c. 33, p. 86, édit. Otto : Ὡς οἱ ἀπομνημονεύσαντες πάντα τὰ περὶ τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἐδίδαξαν.

(2) *Dial. c. Tryph.*, c. 100, p. 340, édit. Otto : Ἐν τῷ εὐαγγελίῳ δὲ γέγραπται εἰπών.

(3) *Id.*, c. 10, édit. Otto : Ἐν τῷ λεγομένῳ εὐαγγελίῳ.

analogues à nos Evangiles (1). » On peut discuter sur la nature et l'étendue de ce recueil, mais non pas sur son existence elle-même.

§ 8. — *Preuve tirée de la littérature apocryphe ou preuve de Tischendorf.*

Dans sa fameuse dissertation sur *la Date de nos Evangiles* (2), M. C. Tischendorf a montré que la littérature apocryphe des premiers siècles atteste la haute antiquité de ces écrits sacrés. Quelque précieux que ses arguments nous paraissent, nous n'aurions point à les reproduire ici, s'ils ne prouvaient point autre chose. Mais comme quelques-uns établissent aussi que la collection de nos Evangiles existait déjà au commencement du second siècle, il nous sera bien permis de les rappeler ici en les abrégeant.

Le premier de ces écrits apocryphes que nous voulons invoquer, c'est *le Protévangile de Jacques*. On possède encore aujourd'hui cinquante manuscrits de cet ouvrage et une traduction syriaque du sixième siècle. M. Tischendorf, réfutant victorieusement toutes les hypothèses arbitraires de l'école négative, a prouvé que cet écrit « remonte aux premières décennies du deuxième siècle (3). » Le témoignage le plus ancien qu'il cite en faveur de sa thèse, c'est celui de Justin Martyr. « Dans son Dialogue avec Tryphon, dit-il, et même dans sa première Apologie (4), écrite en l'an

(1) Michel Nicolas, *Etudes crit. sur le N. T.*, pages 314 et 315.

(2) Traduite en français par M. Durand et par M. Sardinoux.

(3) Page 22, trad. de M. Durand.

(4) *Apol.*, I, c. 35; cf. Es., LXV, 2; LVIII, 2. Ps. XXV (Hébr., XXII, 16, 18). Justin déclare ces prophéties accomplies et ajoute : « Voilà ce que vous pouvez apprendre par les Actes rédigés sous Ponce Pilate. Καὶ ταῦτα ὅτι γέγονε, δύνασθε μαθεῖν ἐκ τῶν ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου Ἄκτων. » — *Apol.*, I, c. 48; cf. Es., XXXV, 4-6; l'auteur conclut : « Et que Jésus ait fait ces choses, vous pouvez le voir par les Actes rédigés sous Ponce Pilate. »

138, se trouvent sur la naissance de Jésus-Christ diverses données auxquelles on ne saurait assigner d'autre source que le Protévangile. Il ne s'agit pas seulement de faits, comme par exemple de la naissance de notre Seigneur dans une grotte, à Bethléem, mais de portions de textes qui ne concordent ni avec Luc ni avec Matthieu, mais bien avec le livre attribué à Jacques. On conteste cette origine, me dira-t-on ; on a l'hypothèse d'écrits perdus (1) !... » Le critique allemand réfute ensuite cette misérable hypothèse, montre que le Protévangile ne peut dériver d'un livre gnostique intitulé *la Naissance de Marie*, et ajoute que « l'accord incontestable de Justin avec plusieurs passages du Protévangile implique que Justin connaissait cet écrit (2). » Or le crédit dont ce livre apocryphe jouissait l'an 138 suppose évidemment qu'il remonte aux premières décennies du second siècle.

Quel est maintenant le témoignage que l'écrit attribué à saint Jacques rend au canon? « Le Protévangile (3), par toute sa tendance, est dans un tel rapport avec nos Evangiles canoniques, qu'avant qu'on ait pu penser à la forger, il fallait qu'ils fussent répandus et en autorité depuis longtemps. Ce qui est dit de la virginité de la mère du Seigneur, dans Matthieu et Luc, n'avait pas suffi pour écarter l'opinion qu'il était fils de Joseph et de Marie, ce qui rentrait dans la tendance des hérétiques judéo-chrétiens. La mention même des frères du Seigneur, dans les Synoptiques, semblait témoigner contre Matthieu et Luc. Des Juifs instruits reprochaient aux chrétiens de faire arbitrairement, de la *jeune femme* dont parle Esaïe, *la vierge* des Evangiles. L'hostilité juive voulait même faire de Jésus le fils illégitime d'un certain Panthère, et des sceptiques grecs employaient contre

(1) *Date des Evangiles*, p. 22, trad. de M. Durand.
(2) *Id.*, p. 24.
(3) *Id.*, p. 24.

la tradition évangélique les fables grecques de maternités virginales. A une époque telle que la première moitié du deuxième siècle, rien ne promettait un meilleur appui pour cette tradition qu'un écrit comme le Protévangile de Jacques, qui affirmait, à titre d'histoire incontestable, la haute destination de Marie dès sa naissance et sa maternité virginale, et lui donnait, vis-à-vis de Joseph, une position qui excluait les rapports conjugaux. Mais si la rédaction de l'écrit du pseudo-Jacques tombe dans les premières décennies du deuxième siècle, celle de *Matthieu et de Luc*, *ces deux évangiles dont il présuppose l'existence*, ne saurait être postérieure aux dernières décennies du premier siècle. » Les évangiles de Matthieu et de Luc étaient réunis pour le pseudo-Jacques et formaient pour lui une collection.

Cette conclusion va se confirmer et s'étendre jusqu'aux autres évangiles par l'étude d'un autre livre apocryphe intitulé les *Actes de Pilate*. Cet ouvrage, écrit par une main judéo-chrétienne comme le Protévangile de Jacques, remonte aussi comme lui « aux premières décennies, au commencement du deuxième siècle. » Au moyen âge ce titre : les Actes de Pilate, fut changé en celui-ci : *l'Evangile de Nicodème*. Cette altération du titre a favorisé le préjugé contraire à l'ancienneté du contenu. Elle est pourtant établie par le témoignage positif de Tertullien et de Justin Martyr. L'ouvrage, sans doute, a été remanié à plusieurs reprises par des auteurs différents, ce qui rend très-difficile une complète restauration du texte primitif. Cependant, des raisons décisives établissent que les Actes de Pilate contiennent encore aujourd'hui, quant à l'essentiel, l'écrit cité par Justin et par Tertullien; M. Tischendorf l'a prouvé en s'appuyant sur deux manuscrits qu'il a lui-même découverts (1). Quant à l'opinion que Justin et Tertullien n'auraient point cité un ouvrage bien connu, mais auraient supposé l'existence des

(1) *De la date de nos Evangiles*, p. 26, trad. de M. Durand.

Actes de Pilate dans l'intérêt de leur cause, c'est une hypothèse qui met trop en doute la droiture ou le sens commun de ces deux Pères pour qu'elle mérite d'être réfutée. Il faut donc conclure, avec le prince de la critique sacrée, que les Actes de Pilate remontent au commencement du second siècle.

Or, cet ouvrage rend un précieux témoignage à l'existence d'une collection des Evangiles à cette époque reculée. « Nous devons, dit Tischendorf, accorder un grand poids au fait que les Actes de Pilate, malgré toute la liberté qu'ils prennent en fait de description historique, présupposent non-seulement les Synoptiques, mais tout particulièrement et nécessairement l'évangile de Jean. Ce n'est pas qu'on y rencontre un passage ou l'autre de cet évangile, ce qui pourrait faire croire à une interpolation survenue par la suite. Non ; mais l'ensemble du récit de la condamnation de Jésus s'appuie essentiellement sur le récit de Jean, tandis que pour la crucifixion et la résurrection, c'est plutôt certains endroits des Synoptiques qui prédominent. » (*De la date de nos Evang.*, p. 26). L'auteur des Actes de Pilate connaissait donc les Synoptiques et l'évangile de saint Jean, ce qui implique nécessairement qu'une collection de nos Evangiles canoniques existait au commencement du second siècle.

DEUXIÈME PARTIE.

Témoignages de la première moitié du deuxième siècle.

§ 9. — *La formation du canon était possible et nécessaire à la fin du premier siècle.*

Avant de consulter les hérétiques et les Pères apostoliques sur le canon primitif, il faut nous demander si cette recherche n'est pas complétement inutile. On nous assure que la formation du recueil sacré était impossible au commencement

du second siècle et à la fin du premier, et l'on nous donne plusieurs raisons à l'appui de cette assertion. Il importe de les examiner avec quelque soin, puisque, si elles étaient justes, nos recherches seraient superflues, et l'école négative, cette fois du moins, aurait dit la vérité.

La première raison qu'on avance pour établir que la formation d'un canon était impossible depuis l'âge apostolique jusqu'à la fin du second siècle, c'est l'existence de deux partis opposés dans l'Eglise primitive: la présence des judaïsants et des pagano-chrétiens. Nous reconnaissons volontiers que ces deux tendances se sont manifestées dès le temps de saint Paul; mais ce que l'histoire nous interdit absolument d'admettre, c'est que ces divergences aient eu d'abord l'importance qu'on leur attribue. Est-il réellement vrai, comme on a bien voulu le dire, que les apôtres eux-mêmes se soient combattus les uns les autres? que saint Paul ait fait la guerre au particularisme des Douze, et les Douze à l'universalisme de Paul? Non-seulement ces assertions sont dénuées de tout fondement, ce qui suffirait pour les rendre suspectes, mais elles sont directement contraires aux déclarations les plus formelles des documents apostoliques. Si nous ouvrons le livre des Actes, nous voyons que l'universalisme chrétien est proclamé dans le synode de Jérusalem (1) par tous les apôtres, sans en excepter Pierre et Jacques, les apôtres de la circoncision. Saint Paul lui-même, après avoir rappelé que Christ est mort pour nos péchés, qu'il est ressuscité et apparu aux Apôtres, ajoute ces mots : « Soit donc moi, soit eux, c'est là ce que nous prêchons et ce que vous avez cru (2) ! » Et dans l'épître aux Galates, l'Apôtre des gentils déclare expressément que Jacques, Céphas et Jean lui donnèrent *la main d'association* (3). On doit

(1) Actes, XV.
(2) 1 Cor., XV, 1-12, surtout le v. 11.
(3) Gal., II, 9.

conclure de là que l'opposition des judéo et des pagano-chrétiens a été singulièrement exagérée, et puisque ces partis surent fort bien s'entendre à Jérusalem sur la question vitale du salut par la foi, il ne leur était nullement impossible de s'entendre après la mort des apôtres pour l'admission d'un canon commun. On remarquera, du reste, que la ruine de Jérusalem, survenue en l'an 70, fut si fatale à la tendance judaïsante, que l'universalisme paulinien était presque partout triomphant vers la fin du premier siècle. Enfin, il ne faut point oublier un fait que nous sommes heureux de voir confirmé par M. Nicolas : « Marcion, dit-il, avait une Ecriture sainte de la Nouvelle Alliance (1), un Nouveau Testament. » Ce fait ne prouve-t-il pas que cette impossibilité historique, dont la critique rationaliste fait tant de bruit, n'est qu'une pure et fantastique imagination (2)?

On nous dit aussi, pour établir la même thèse, que l'Eglise primitive n'avait pas même la notion d'un canon. Une pareille assertion se heurte d'abord contre la nature des choses. N'était-il pas bien naturel que les premières communautés chrétiennes songeassent à unir ces écrits, ces lettres que leur adressaient les Apôtres, c'est-à-dire les fondateurs et les colonnes de l'Eglise? L'analogie est ici pour nous. On n'a pas oublié d'ailleurs que le canon de l'Ancien Testament avait été vénéré par Jésus-Christ et les apôtres, et qu'il le fut également par les premiers chrétiens. Ceux-ci avaient donc certainement la notion d'un recueil sacré, et il leur suffisait de comprendre que cette collection pouvait être complétée par l'insertion des écrits apostoliques. Qui pourrait affirmer que les chrétiens de la primitive Eglise n'eurent jamais cette idée? Cette affirmation devrait certes paraître bien arbitraire, surtout si l'on songe que l'Eglise a commencé

(1) *Etudes critiques sur le N. T.*, p. 390.

(2) Voir, sur ce sujet, l'étude de M. Bonifas, Dr : *Essai sur l'unité de l'enseignement apostolique*, 1 vol.

dans la synagogue, et que pendant les quinze premières années du christianisme, elle ne s'est composée que de troupeaux israëlites. Disons enfin que la seconde épître de Pierre, à laquelle les adversaires mêmes de son authenticité reconnaissent le droit de témoigner sur le commencement du second siècle, parle des épîtres de saint Paul d'une manière collective. Il est donc faux de prétendre que l'Eglise primitive n'a pas eu même la notion d'un canon.

On soutient encore que la formation du canon était impossible vers la fin du premier siècle, en s'appuyant sur le rôle que la tradition orale a joué dans ces temps reculés. Nous reconnaissons que ce rôle a été immense et cela devait être : comment des hommes qui avaient vu et entendu les apôtres et leurs disciples immédiats n'auraient-ils pas attaché une grande importance à leurs souvenirs? Mais nous n'accordons nullement que la tradition orale ait paru assez positive et assez sûre à cette époque pour que les chrétiens ne pussent pas sentir la nécessité de la fixer par l'écriture. Cette réserve paraîtra toute naturelle, si l'on veut bien se rappeler dans quelles circonstances furent composés nos quatre Evangiles canoniques. « Matthieu, dit Eusèbe, prêcha d'abord parmi les Juifs, et lorsqu'il fut sur le point d'aller vers d'autres peuples, il écrivit dans leur propre langue l'évangile qui porte son nom afin que cet écrit suppléât à son absence auprès de ceux que l'apôtre allait quitter (1). » Origène ajoute que Matthieu écrivit son évangile « pour des fidèles circoncis qui avaient cru (2). » L'apôtre espérait donc que ces croyants liraient son ouvrage et ne se contenteraient pas du souvenir de ses prédications. Saint Marc a composé son évangile dans

(1) *Hist. eccl.*, III, 24 : Ματθαῖος μὲν γὰρ πρότερον Ἑβραίοις κηρύξας, ὡς ἔμελλε καὶ ἐφ' ἑτέρους ἰέναι, πατρίῳ γλώττῃ γραφῇ παραδοὺς τὸ κατ' αὐτὸν εὐαγγέλιον, τὸ λεῖπον τῇ αὐτοῦ παρουσίᾳ, τούτοις ἀφ' ὧν ἐστέλλετο, διὰ τῆς γραφῆς ἀπεπλήρου.

(2) Τοῖς ἐκ περιτομῆς πιστεύουσιν (Orig., *Comment. in Joh.*; Kirchh., p. 112).

des circonstances encore plus remarquables. Les chrétiens de Rome lui demandèrent de mettre par écrit les enseignements de Pierre qu'ils avaient entendus eux-mêmes (1). Marc écrivit alors son évangile et le leur laissa comme un mémorial de la prédication de l'apôtre. Saint Luc déclare, dans son prologue, qu'il écrit pour que « l'excellent Théophile reconnaisse la certitude des choses dont il a été instruit (2). » La tradition orale était donc plus ou moins incertaine aux yeux de Luc et de Théophile, puisqu'elle avait besoin d'être confirmée et contrôlée par un examen rigoureux. Enfin, les Pères de l'Eglise (3) sont unanimes pour affirmer que saint Jean écrivit à Ephèse l'évangile spirituel sur la demande expresse des chrétiens de l'Asie Mineure. Ainsi, quoique la tradition orale fût une source abondante d'instruction, elle ne parut jamais suffisante au point de rendre inutile toute collection des écrits apostoliques.

Non-seulement la formation du canon n'était pas impossible à la fin du premier siècle, mais plusieurs circonstances la rendaient facile. On sait que les communautés chrétiennes de cette époque avaient entre elles de nombreuses relations et qu'elles faisaient un échange réciproque des divers écrits qu'elles possédaient. Ainsi, Polycarpe de Smyrne écrivait aux Philippiens : « Je vous ai envoyé, comme vous l'avez demandé, les épîtres qu'Ignace nous avait adressées et les autres que nous avions chez nous : je les ai jointes à cette lettre. Vous pourrez en recueillir un grand fruit, car elles contiennent des leçons pour la foi, pour la patience et pour toute espèce d'édification (4). » Est-il croyable que Poly-

(1) Clém. d'Alex., dans Eusèbe, *H. E.*, II, 15; VI, 14; Kirchh., p. 127 et 128.

(2) Luc, I, 1-3.

(3) *Fragment. Murator.* (Kirchh., p. 1). — Hieron., *Comment. in Matth. procem.* (Kirchh., p. 76). Eusèbe, *H. E.*, III, 24 (Kirchh., p. 59 et 60).

(4) Polycarpe, *Epître aux Philippiens*, c. XIII, p. 389 et 390, des *Pères apostoliques*, édit. Dressel.

carpe, qui avait fait une collection des lettres d'Ignace, n'ait jamais songé à recueillir les écrits des apôtres?

Nous dirons plus encore. La formation du canon n'était pas seulement possible et facile, mais elle était aussi nécessaire. Il y avait une foule d'hérétiques qui cherchaient à égarer les esprits en plaçant leurs propres ouvrages sous le nom séduisant des apôtres. Il était donc nécessaire de distinguer ces livres pseudépigraphes des écrits véritablement apostoliques et divins. Or, rien ne pouvait mieux servir à atteindre ce but que de faire une collection des écrits sacrés, de former un canon évangélique qui restât fermé à tous les écrits d'origine suspecte, et qui fût seul admis à l'anagnose ou à la lecture publique. Il était d'autant plus naturel que l'Eglise fît ainsi une collection des écrits apostoliques, qu'elle regardait ces livres comme divinement inspirés, ainsi que saint Paul l'atteste formellement dans sa première épître aux Thessaloniciens (1).

§ 10. — *Canon des hérétiques de la première moitié du second siècle.*

L'existence du recueil des *Homologoumènes* dans la première moitié du second siècle nous est puissamment attestée par le témoignage des hérétiques. Jamais peut-être ils ne furent aussi nombreux qu'à cette époque reculée, comme on peut le voir par les réfutations qu'Irénée et Hippolyte dirigèrent contre eux. L'auteur des *Philosophoumènes* énumère jusqu'à trente-deux sectes gnostiques, dont quelques-unes, comme les ophites, remontent au temps même de saint Jean. Parmi les hérétiques, les uns restaient attachés aux idées juives et rejetaient ce qui, dans la religion chrétienne, paraissait rompre avec le judaïsme. Les autres, se jetant dans l'extrême opposé, rejetaient de l'Evangile tout ce qui

(1) 1 Thes., II, 13.

pouvait rattacher le Nouveau Testament à l'Ancien. Mais tous, d'une manière ou d'une autre, ont rendu témoignage aux Ecritures apostoliques, à l'existence du canon primitif. Nous allons tâcher de le prouver.

Le plus dangereux peut-être de ces hérétiques, Marcion, était né à Sinope, sur les bords du Pont-Euxin. Chassé de l'Eglise pour ses mauvaises mœurs par son propre père, qui était évêque de cette ville, il se retira à Rome et y devint le chef d'une école célèbre. Justin Martyr, dans sa première Apologie, écrite en 138, nous parle de Marcion comme « enseignant encore (1). » Et puisque la doctrine de cet hérétique était alors très-connue et très-répandue (en 138), nous sommes obligés d'admettre qu'il était arrivé à Rome assez longtemps auparavant, vers l'an 130. Or, à cette époque, Marcion avait déjà un recueil d'écrits apostoliques. Comme nous le savons par Epiphane (2), ce gnostique divisait son canon en deux parties : *l'Evangelicon* et *l'Apostolicon*. L'Evangelicon ne contenait qu'un seul évangile qu'il intitulait *l'Evangile de Christ*, et que l'Eglise appelait *l'Evangile de Marcion* ou *l'Evangile pontique*. D'après Irénée (3), Tertullien (4) et Epiphane (5), ce livre était « un saint Luc mutilé. » Marcion avait retranché de l'ouvrage de Luc la parabole de l'Enfant prodigue, le récit de la naissance du Sauveur et celui de sa mort sur la croix. L'Apostolicon se compose de dix épîtres de Paul, qu'il avait placées dans l'ordre suivant : Galates, Corinthiens (1re et 2e), Romains, Thessaloniciens (1re et 2e), Ephésiens, Colossiens, Philémon, Philippiens. En outre, Kirchhofer a prouvé, dans son *Manuel de l'histoire du canon*, que Marcion connaissait les

(1) Καὶ νῦν ἔτι διδάσκων (Just. Mart., *Apol.*, I, c. 26, p. 68, édit. Otto).
(2) Epiphan., *Hær.*, 42, § 9; Kirchh., p. 363.
(3) Iren., *Adv. Hœres.*, l. III, c. 14, § 4.
(4) Tertull., *Adv. Marc.*, IV, 43.
(5) *Hœres.*, 42, § 9.

Evangiles et les épîtres pastorales qu'il rejetait (1). On n'a pu nier l'existence du recueil du célèbre gnostique. « Marcion, dit M. Nicolas, avait une Ecriture sainte de la Nouvelle Alliance, un Nouveau Testament. Son canon ne se composait, il est vrai, que de dix épîtres de saint Paul et de l'évangile de saint Luc, et il paraît que ces livres avaient été altérés et différaient, dans tous les cas, de ce qu'ils sont dans l'état où ils nous sont parvenus (2). » M. Reuss tient à peu près le même langage dans son *Histoire du canon* : « Son recueil, dit-il au sujet de Marcion, se composait de deux parties, qu'il appelait *l'Evangile* et *l'Apôtre*. Il a déjà été question de la première division; la seconde comprenait dix épîtres de Paul (3). » L'existence du canon, où, si l'on aime mieux, du recueil de Marcion, est un fait incontestable et incontesté. Comment donc vient-on nous dire que la formation d'un canon apostolique était impossible dans la première moitié du second siècle, parce que la chrétienté était divisée en deux camps hostiles, celui des judéo- et celui des pagano-chrétiens? Si Marcion a eu son canon, c'est là décidément une objection étrange, incompréhensible, compromettante.

Mais il y a plus. L'existence reconnue du canon de Marcion ne prouve pas seulement la possibilité d'un canon ecclésiastique : elle en démontre encore la réalité. On ne craint pas d'affirmer, je le sais, que le canon publié par Marcion est le premier dont la littérature chrétienne nous ait laissé quelque monument! Mais ce n'est là qu'une assertion arbitraire, contraire à toutes les données de l'antiquité, un souvenir enfin de l'école antihistorique du Tubingue. En voulez-vous la preuve? Ecoutez cette parole de Tertullien : « Marcion a ôté ce qu'il a voulu de l'intégrité de notre in-

(1) Kirchh., *Quellensamml.*, p. 381 à 386.
(2) *Etudes critiques sur le N. T.*, p. 390.
(3) *Hist. du Canon*, p. 77.

strument (1). » *Notre instrument!* cela ne signifie-t-il pas que l'hérétique a mutilé l'instrument ou le canon ecclésiastique pour composer le sien? Ailleurs, le Père latin a dit encore : « Marcion s'efforce de déprécier les Evangiles qui ont été publiés sous le nom des apôtres ou des aides apostoliques ; il veut acquérir ainsi à son évangile l'autorité qu'il enlève aux leurs (2). » Il y avait donc une collection de nos quatre Evangiles qui était connue de Marcion, un recueil qui gênait beaucoup ce gnostique, qu'il aurait bien voulu faire rentrer dans le néant, et que partant il n'avait point formé. Irénée, qui fut presque le contemporain de cet hérétique, tient le même langage que Tertullien : « Ces hérétiques, dit-il, se donnent pour être plus vrais et plus sincères que les apôtres, et, prétendant que ceux-ci n'ont annoncé l'Evangile qu'imbus encore de judaïsme, ils en sont venus à tronquer les Ecritures, méconnaissant les unes et tailladant les autres, comme s'il n'y avait de légitimes que celles qu'ils ont eux-mêmes amoindries (3). » L'audace de Marcion est demeurée tellement fameuse dans l'histoire, que, cent ans après lui, Origène, ce critique si intelligent et si indépendant à la fois, s'écriait : « Je ne connais point d'autres hommes qui aient taillé et mutilé l'Evangile que les sectateurs de Marcion et ceux de Valentin, peut-être aussi ceux de Lucain (4). » Epiphane ne parle point autrement du gnostique de Sinope. Que signifie donc cette indignation d'Irénée, de Tertullien, d'Origène et d'Epiphane? Ne prouve-t-elle pas jusqu'à la dernière évidence qu'à leurs yeux Marcion était un faussaire, un sacrilége qui avait osé porter une main profane sur le recueil déjà existant des divines Ecritu-

(1) *Adv. Marc.*, V, 13 : Auferendo quæ voluit de nostri instrumenti integritate.

(2) *Id.*, l. IV, c. 3 : Committitur ad destruendum statum eorum evangeliorum quæ propriæ et sub Apostolorum nomine eduntur vel etiam apostolicorum ut scilicet fidem, quam illis adimit, suo conferat.

(3) Iren., *Adv. Hæres.*, l. III, c. 12, § 12.

(4) Orig., *C. Celse*, II, 27.

res? — Mais, nous dit-on encore, tous ces Pères se sont trompés. Ecrivant à une époque beaucoup plus récente, où le recueil ecclésiastique était clos, ils ont cru à tort que Marcion n'avait formé son canon qu'en mutilant celui de l'Eglise. Cette dernière objection tombe devant un examen tant soit peu attentif. Et d'abord, il n'est pas vrai que Tertullien, et surtout Irénée, aient vécu si longtemps après Marcion; ils étaient assez rapprochés de lui pour être bien informés. Ensuite, la supposition que tous ces Pères se sont trompés à la fois équivaut à une accusation de démence et se heurte par cela même contre les lois de la psychologie. Enfin, comment douter que Marcion ait mutilé le canon de l'Eglise, quand c'est Marcion lui-même qui l'a reconnu? « Tu l'avoues toi-même dans une certaine lettre, dit Tertullien; les tiens ne le nient pas et les nôtres le prouvent (1). » Et ailleurs, le même Père dit encore : « En séparant *la Loi* d'avec *l'Evangile*, Marcion prétendait n'être point un novateur et « ne faire que restaurer la règle apostolique falsifiée par ses adversaires (2). » Le docteur gnostique reconnaissait donc que la règle ou le canon apostolique existait déjà avant lui. Il est vrai que l'école rationaliste de Tubingue a dit le contraire; mais que nous importe l'avis de ces théologiens, qui ont fait dire à Ewald : « Les paradoxes qu'ils ont soutenus à propos de l'évangile de Marcion suffisent pour faire connaître l'absurdité de cette triste école (3). »

A côté des marcionites vivait et se développait, dans la première moitié du deuxième siècle, la puissante et pernicieuse école des valentiniens. Les plus connus d'entre eux sont Ptolémée, Héracléon, Marcus et Théodote. Comme les deux derniers n'ont vécu que dans la seconde moitié du deuxième siècle, nous laisserons de côté leurs citations du

(1) *De carne Christi*, c. 2; Kirchh., p. 359.
(2) *Jahrbücher der biblischen Wissenschaft*, von Heinrich Ewald (1849), s. 84, 85. — De Valroger, *Introd.*, t. I, p. 521.

Nouveau Testament, et nous nous bornerons à exposer le témoignage des deux autres, qui vivaient vers l'an 150.

Héracléon, considéré par Clément d'Alexandrie comme le docteur le plus distingué de l'école valentinienne (1), a été l'un des plus anciens commentateurs du Nouveau Testament dont le nom nous soit parvenu. Nous ne pouvons pas donner exactement le catalogue des livres qu'il étudiait dans son *Commentaire ;* mais nous pouvons affirmer qu'il connaissait nos Evangiles. Il cite *Matthieu* : « Les enfants du royaume s'en iront dans les ténèbres de dehors (2) ; » — *Marc ou Matthieu* : « Mes frères et cohéritiers, dit le Seigneur, ce sont ceux qui font la volonté de mon Père ; et n'appelez personne sur la terre votre Père : il y a sur la terre des maîtres, mais le Père est dans le ciel (3) ; » — *Luc ou Matthieu* : « La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers (4) ; » — *l'Evangile de saint Jean*, dont il tordait cette parole empruntée au prologue : « Toutes choses ont été faites par le Verbe (5). » Nous apprenons de Clément d'Alexandrie (6) qu'Héracléon avait commenté l'évangile de Luc, et d'Origène (7), qu'il avait expliqué tout l'évangile selon saint Jean.

Cet hérétique cite encore *l'épître aux Romains*, lorsqu'il dit que l'adoration de Dieu en esprit et en vérité est notre « *service raisonnable* (8), » et qu'il introduit ces mots par cette formule, *comme l'Apôtre l'enseigne* (9) ; — *la première aux Corinthiens*, en disant que nous ne voyons encore que

(1) *Strom.*, 1, IV, 9.
(2) Orig., *In Joh.*, t. 17 ; Kirchh., p. 399 ; cf. Matth., VIII, 12.
(3) Kirchh., p. 398 ; cf. Matth., XII, 50. Marc, III, 35. Matth., XXIII, 9.
(4) *Id.*, p. 399 ; cf. Matth., IX, 37. Luc, X, 2.
(5) Orig., *In Joh.*, t. 2 ; cf. Jean, I, 1-3.
(6) *Strom.*, IV, 2.
(7) Orig., *In Joh.*
(8) *Id.*, t. 13 ; cf. Rom., XII, 1.
(9) Καθ' ὃ καὶ ὁ ἀπόστολος διδάσκει.

confusément et comme dans un miroir (1) ; — *la deuxième épître aux Corinthiens* : « Ces paroles ineffables qu'il n'est pas possible à l'homme d'exprimer (2) ; » — *la deuxième à Timothée* : « Dieu ne peut se renoncer lui-même (3). » Ainsi, Héracléon citait nos Evangiles et plusieurs épîtres de Paul ; il amenait ses citations par cette formule : *comme l'enseigne l'Apôtre,* et il expliquait les Ecritures dans son *Commentaire.* Comment, après tout cela, nier l'existence du canon au temps d'Héracléon ?

Un autre docteur, que les Pères rangent parmi les gnostiques de l'école italienne pour les distinguer des gnostiques orientaux, Ptolémée, vécut à peu près à l'époque d'Héracléon. Cependant Tertullien et Irénée, qui regardent ces deux sectaires comme contemporains, nomment Ptolémée le premier. Mais nous connaissons surtout ce gnostique par Epiphane, qui nous a conservé sa *Lettre à Flora.* Or, dans cet écrit, Ptolémée cite plusieurs de nos livres canoniques. C'est d'abord *l'Evangile de Matthieu* : « Le Sauveur n'est point venu abolir la loi, mais l'accomplir. Quant à moi, je vous dis de ne point résister à celui qui vous fait du mal ; mais si quelqu'un te frappe à la joue droite, présente-lui aussi l'autre (4). » Il reproduit plusieurs passages qui se retrouvent dans saint Matthieu et *dans saint Marc* : « Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni. Vous avez anéanti la loi de Dieu par la tradition de vos anciens (5). » Il s'en réfère enfin au prologue de *saint Jean* dans ce passage : « L'apôtre déclare que le Sauveur a créé le monde, que tout a été fait par lui, et que rien n'a été fait sans lui (6). »

(1) Orig., *in Joh.*, t. 13 ; 1 Cor., XIII, 12.
(2) *Id.*; cf. 2 Cor., XII, 4.
(3) Clem. Alex., *Strom.*, l. IV ; cf. 2 Tim., II, 13.
(4) *Epist. Ptolem. ad Floram ;* Matth., V, 7, 39.
(5) *Id.*; Matth., XV, 5-8. Marc, VII, 10-13.
(6) *Id.*; Jean, I, 1, 2.

A côté des Evangiles, Ptolémée invoque ou rappelle *l'épître aux Romains* : « La loi est sainte; le commandement est saint, juste et bon (1) : » — *la première aux Corinthiens* : « L'apôtre Paul a dit : Christ, notre pâque, a été immolé pour nous (2); » — *l'épître aux Ephésiens* : « Disant que la loi des préceptes, qui consistait dans des ordonnances, a été détruite (3). » — Enfin, nous lisons, dans Irénée, un passage où ce Père parle des valentiniens en général, et où il nous déclare que ces hérétiques citaient les épîtres aux Colossiens, aux Romains et aux Ephésiens; il est très-probable que cette déclaration s'applique aussi à Ptolémée. En résumé, cet hérétique avait, comme Héracléon, une collection d'écrits canoniques qu'il citait avec cette formule : *l'Apôtre dit.*

On vient de voir le témoignage des disciples; passons maintenant à celui du maître. *Valentin*, qui fut le chef d'une école puissante et dangereuse pour l'Eglise, était né en Egypte et y avait enseigné la philosophie platonicienne. Plus tard, il alla établir à Rome le siége de son école et de ses travaux, plusieurs années avant que Justin Martyr, Tatien et Marcion y fussent venus. Connu déjà, dès l'an 120, il vint dans la capitale de l'empire pendant l'épiscopat d'Hyginus, au dire d'Irénée, et y vécut jusqu'au temps d'Anicet. Comme M. Gaussen en a fait la remarque (4), Valentin était à Rome quand Polycarpe y vint en mission de la part des Eglises d'Orient. Enflé par ses succès, il osa prétendre à l'épiscopat; mais il ne put y parvenir, et le dépit qu'il en éprouva le décida à rompre avec l'Eglise et à se retirer dans l'île de Chypre. Valentin eut une foule de disciples, parmi lesquels nous mentionnerons Ptolémée, Secundus, Héra-

(1) *Epist. Ptolem. ad Floram*; Rom., VII, 12.
(2) *Id.*; 1 Cor., V, 7.
(3) *Id.*; Ephés., II, 15.
(4) Gaussen, *Canon*, t. I, p. 321.

cléon, Théodote et Marcus. Il eut aussi de nombreux et savants adversaires, dont les plus célèbres sont Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène et Hippolyte. Ainsi donc, la déposition de Valentin touchant le canon a pour nous la plus haute valeur, soit par l'importance personnelle de ce gnostique, soit par l'époque où il a vécu.

Quels sont les livres du Nouveau Testament auxquels ce célèbre gnostique rend témoignage? Ce sont *l'Evangile de Matthieu* : « Le Seigneur a dit : Un seul iota ou un seul trait de lettre ne passera point que toutes ces choses n'arrivent ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive (1) ; » — *l'Evangile de Marc*, sur lequel Valentin appuyait une partie de son système (2) : il disait que l'histoire de l'hémorrhoïsse, qui avait souffert douze ans et qui fut guérie par la parole du Seigneur, représentait et figurait la souffrance et la délivrance du douzième éon. Ce récit se trouve dans saint Marc (3) et dans saint Luc (4), et il me paraît évident que le docteur gnostique s'est appuyé sur les deux évangiles : sur celui de Luc, car il dit que la femme toucha *le bord de l'habit du Seigneur,* expression qui se retrouve dans le troisième évangile et non point dans le second ; sur celui de Marc, où il est dit que cette femme *avait souffert pendant douze ans*, expression qui ne se retrouve point dans saint Luc, et sur laquelle Valentin s'appuie pour parler des souffrances du douzième éon. Le gnostique a donc combiné ici les deux récits de Marc et de Luc, en laissant dans sa propre narration des traces positives de l'un et de l'autre. — *L'Evangile de Luc* est cité ailleurs d'une manière évidente par Valentin. Ainsi, ce gnostique parle de Siméon, qui

(1) Iren., *Adv. Hæres.*, l. I, c. 3, § 2; Matth., V, 18. — *Id.*, l. I, c. 3, § 5; Matth., X, 34.
(2) Iren., *Adv. Hæres.*, l. I, c. 3, § 3.
(3) Marc, V, 25 et suiv.
(4) Luc, VIII, 43 et suiv.

« reçut le Christ dans ses bras, rendit grâces à Dieu et dit : Tu laisses maintenant, Seigneur, aller ton serviteur en paix selon ta promesse (1) ; » et il considérait le saint vieillard comme le type du Démiurge. Il fait aussi mention « d'*Anne, qui est appelée prophétesse dans l'Evangile*, qui vécut sept ans avec son mari et demeura veuve tout le reste de sa vie jusqu'à ce qu'elle eût vu le Sauveur, l'eût reconnu, et eût parlé de lui à tous (2). » La prophétesse, aux yeux du gnostique, représentait très-évidemment Achamoth. On a remarqué la formule par laquelle il annonce cette citation : *Anne est appelée prophétesse dans l'Evangile.* Cette expression ne peut nous renvoyer qu'à l'évangile de Luc; car il n'est point question ailleurs d'Anne la prophétesse. Nous sommes donc en droit de dire, avec Tischendorf, que « le système de Valentin accuse un emploi incontestable des Evangiles synoptiques (3). »

Le docteur gnostique cite d'une manière non moins explicite l'*Evangile selon saint Jean.* Irénée (4) nous explique comment ce sectaire et ses disciples avaient tiré leur doctrine de la première ogdoade du prologue commençant par ces mots : « Au commencement était le Logos. » L'évêque de Lyon nous apprend que les valentiniens *faisaient pleinement usage* (5) de cet écrit sacré. Est-ce seulement aux disciples qu'il faut rapporter cette déclaration? Non ; il faut aussi l'appliquer à leur maître, qui connaissait parfaitement le quatrième évangile. Nous en avons la preuve dans les *Philosophoumènes* d'Hippolyte, ouvrage découvert il y a quelques années au couvent du mont Athos. L'auteur expose ainsi le

(1) Iren., *Adv. Hæres.*, l. I, c. 8, § 4; Luc, II.

(2) *Id.*

(3) *De la date de nos Evangiles*, p. 17, trad. de M. Durand.

(4) Iren., *Adv. Hæres.*, l. I, c. 8, § 5; Kirchh., p. 391.

(5) *Adv. Hæres.*, III, 11 : Hi autem qui a Valentino sunt, eo (evangelio) quod est secundum Johannem plenissime utentes ad ostensionem conjugationum suarum, ex ipso detegentur nihil recte dicentes.

système de Valentin : « Tous les prophètes et la Loi ont parlé d'après le Démiurge, Dieu insensé, comme il le dit...; c'est pourquoi, prétend-il, le Sauveur a dit : Tous ceux qui ont été avant moi sont des voleurs et des brigands (1). » Ces paroles n'ont pu être empruntées qu'au quatrième Evangile. On peut en dire autant de ce nom de *prince de ce monde* que Valentin donne deux fois au diable. L'école de Tubingue ne pouvait accepter ces faits sans voir tout son système s'écrouler ; aussi a-t-elle prétendu contre les termes positifs de la citation, qu'Hippolyte a parlé des valentiniens et non point de Valentin lui-même. Il faut que la cause de cette école rationaliste soit bien faible pour avoir besoin ou pour se contenter de semblables arguments. « L'auteur des *Philosophoumènes*, dit Ewald, sait parfaitement, là où il importe, distinguer les disciples du maître; ce qu'il rapporte est emprunté à l'édifice bâti par Valentin lui-même (2).» Du reste, la terminologie de l'école valentinienne est empruntée tout entière à l'évangile de Jean ; les éons qui émanent de l'abîme éternel sont désignés sous le noms de *lumière*, *vérité*, *grâce*, *vie*, *plérôme*, *logos*, etc. Le rapport entre le système valentinien et le quatrième évangile est si évident, que les théologiens de Tubingue eux-mêmes n'ont pu le nier; ils ont prétendu seulement que l'auteur du livre canonique a emprunté tous ces termes au système de Valentin. Bleek n'a pas eu de peine à voir et à montrer combien une assertion pareille est inadmissible. Persuadé sans doute que pour rencontrer la vérité il suffit de prendre le contre-pied de cette école, ce critique a dit excellemment : « Il est aussi absurde que possible d'envisager la manière si simple en laquelle ces expressions sont employées dans saint Jean comme l'emprunt, et l'usage artificiel qui en est fait dans ce système gnostique comme l'original,

(1) *Philosophumena*, édit. Duncker et Schneidewin, 1859, p. 284; Jean, X, 8.
(2) *Jahrbücher*, 1852-1853, p. 201.

tandis qu'au contraire tout conduit à admettre que les gnostiques ne se sont servis de ces expressions, qu'ils rencontraient dans un écrit considéré, que comme des points d'appui pour les doctrines de leur système spéculatif. Il suffit de voir la manière forcée en laquelle Héracléon interprète les expressions de Jean, pour qu'il soit presque impossible de conserver un doute sur ce point (1). »

Outre les Evangiles, Valentin connaissait et citait plusieurs épîtres de Paul, savoir l'*épître aux Romains :* « Toutes choses sont pour lui et toutes choses sont par lui (2) ; » paroles que les valentiniens attribuaient à saint Paul d'après le témoignage positif d'Irénée ; — l'*épître aux Ephésiens :* « Dieu a résumé toutes choses en Christ ; ce mystère est grand (3)... ; » — l'*épître aux Colossiens :* « Toute la plénitude de la Divinité habite en lui ; c'est par lui qu'ont été créées toutes les choses visibles et invisibles, les trônes, les divinités et les puissances (4) ; » — l'*épître aux Galates*, dont ils empruntaient ces paroles en les attribuant à Paul : « Pour moi, je ne me glorifierai de rien, si ce n'est de la croix de Christ, par laquelle le monde est crucifié pour moi et moi pour le monde (5) ; » — *la première aux Corinthiens :* « La prédication de la croix est une folie pour ceux qui périssent, mais pour nous, qui sommes sauvés, elle est la puissance de Dieu (6). » — S'il n'est pas absolument certain qu'Irénée attribue toutes ces citations à Valentin plutôt qu'à ses disciples, il est du moins très-probable qu'il ne les rapporte pas seulement à ces derniers, mais aussi à leur maître lui-même. Cette supposition a pris le caractère de la certitude pour l'épître aux Romains et pour la première aux

(1) *Einleit. in das N. T.*, p. 226.
(2) Iren., *Adv. Hæres.*, l. I, c. 3, § 4 ; Rom., XI, 36.
(3) *Id.*, l. I, c. 3, § 4 ; Ephés., I, 10. — *Id.*, l. I, c. 8, § 4 ; Ephés., V, 32.
(4) *Id.*, l. I, c. 4, § 5 ; Col., I, 16, 19.
(5) *Id.*, l. I, c. 4, § 5 ; Gal., VI, 14.
(6) *Id.*, l. I, c. 3, § 5 ; 1 Cor., I, 18.

Corinthiens depuis la publication de l'ouvrage de Valentin, intitulé la ***Pisté Sophia;*** cet écrit cite, en effet, les deux épîtres en question, outre les évangiles de Matthieu, de Luc et de Jean. L'ouvrage de Valentin cite encore l'***épître aux Hébreux***, mais en attribuant cette parole à Jésus-Christ lui-même. M. Gaussen (1) attribue enfin au docteur gnostique une citation de ***la première épître de Jean***, tout en reconnaissant qu'elle est moins claire que les précédentes.

Nous devons conclure de là que Valentin, vers l'an 130, possédait déjà une collection d'écrits apostoliques. Ce fait nous est aussi attesté directement par les Pères de l'Eglise. Tertullien, qui reprochait si amèrement à Marcion d'avoir mutilé les saintes Ecritures, n'a jamais lancé une telle accusation contre Valentin, dont il détestait cependant les hérésies gnostiques. « Valentin, dit l'apologiste africain, paraît faire usage d'un instrument complet (***Valentinus integro instrumento uti videtur***) ; mais par ses violences faites au sens des mots, cet homme a plus retranché et plus ajouté aux Ecritures que ne l'a fait ouvertement Marcion lui-même le couperet en main : l'un en a perverti l'interprétation, l'autre en a mutilé le texte (2). » La découverte des ***Philosophoumènes*** et la publication de la ***Pisté Sophia*** ont prouvé que le *paraît* (3) de Tertullien indique une réalité. M. Reuss, il est vrai, n'accorde pas une aussi grande portée à cette déclaration : « Cela ne peut signifier, dit-il, sous la plume d'un auteur catholique d'une génération plus récente, qu'une seule chose, savoir, qu'il se trouve chez ce docteur des citations plus nombreuses et moins exclusives que de coutume (4). » Il me semble que le passage de Tertullien dit plus que ne le pense ce remarquable critique. D'abord Va-

(1) Gaussen, *Canon*, t. I, p. 323.
(2) *De præscript. hæretic.*, c. 38.
(3) Videtur.
(4) *Histoire du Canon*, p. 70.

lentin lui-même nous donne assez clairement à entendre qu'il avait un recueil d'écrits sacrés, quand il nous dit qu'Anne est appelée prophétesse dans l'*Evangile* (1) : si ce mot n'avait désigné dans sa pensée que l'évangile de Luc, il l'aurait accompagné d'une expression qui le déterminât et qui distinguât le troisième évangile des autres qu'il connaissait certainement. Ensuite, Irénée, qui fut presque le contemporain de Valentin, a dit expressément que les valentiniens faisaient usage des Evangiles et des épîtres : « Au moyen d'une exégèse de mauvaise foi, dit ce Père, ils tirent leurs démonstrations des *Ecritures évangéliques* et des *Epîtres apostoliques* (2). » Nous ferons remarquer enfin que même en admettant l'explication que propose M. Reuss, on est forcé de reconnaître que Valentin a fait plus de citations de nos livres canoniques que Marcion. Si donc celui-ci a eu son canon sacré, comment celui-là, à plus forte raison, n'aurait-il pas eu le sien?

Un autre gnostique, Basilide, se rendit de Syrie en Perse, où il répandit sur l'origine du mal des erreurs qui se retrouvèrent plus tard dans le manichéisme. De Perse, il se retira en Egypte, où il établit le siége de son école et où il trouva beaucoup de disciples, grâce à son éloquence. Basilide vécut en 120 d'après M. Wallon (3), en 112 d'après M. Gaussen (4), dans les deux premières décennies du second siècle d'après tous les critiques. Ce qui prouve qu'il vivait à cette époque, c'est qu'il prétendait avoir eu pour maître Glaucion, interprète et compagnon de saint Pierre.

(1) Iren., *Adv. Hœres.*, l. I, c. 8, n. 4 : Διὰ τῆς Ἄννης, τῆς ἐν τῷ εὐαγγελίῳ κηρυσσομένης προφήτιδος.

(2) Iren., *Adv. Hœres.*, l. I, c. 3, n. 6 : Οὐ μόνον ἐκ τῶν εὐαγγελικῶν καὶ τῶν ἀποστολικῶν πειρῶνται τὰς ἀποδείξεις ποιεῖσται, παρατρέποντες τὰς ἑρμηνείας, καὶ ῥαδιουργοῦντες τὰς ἐξηγήσεις, ἀλλὰ καὶ ἐκ νόμου καὶ προφητῶν.

(3) *De la croyance due à l'Evangile*, p. 45.

(4) *Canon*, t. I, p. 329.

Ce n'est donc pas sans raison qu'on place le début de sa carrière sous Adrien ou même sous Trajan, et la fin de sa vie sous Antonin le Pieux. Basilide eut un fils, nommé Isidore, qui lui succéda dans la direction de son école.

Dans un des fragments que Clément d'Alexandrie nous a conservés, *Isidore* parle ainsi du mariage et du célibat : « Quand les apôtres demandèrent au Seigneur s'il ne valait pas mieux ne pas se marier, il répondit : Tous ne sont pas capables de cela, etc. (1). » Isidore parle ensuite de trois sortes de personnes comme le fait Jésus-Christ dans l'*Evangile de Matthieu.* Il emprunte encore à ce livre sacré cette défense : « Ne jetez point les perles devant les pourceaux, ni les choses saintes aux chiens (2). » — Dans un autre fragment, Isidore rappelle un mot de l'*épître aux Romains* et l'attribue à saint Paul : « C'est par la loi que j'ai la connaissance du péché (3). » Il transcrit aussi cette pensée de *la première aux Corinthiens* : « Il vaut mieux se marier que de brûler (4). »

Il est naturel de penser que ces livres cités par Isidore étaient employés aussi par son père Basilide. Ce dernier, du reste, avait « composé sur l'Evangile (εἰς τὸ εὐαγγέλιον) des livres de Commentaires ou d'Exégétiques (ἐξηγητικῶν) au nombre de vingt-quatre. » C'est là ce que nous atteste Eusèbe (5), ou plutôt Agrippa Castor, qui avait réfuté Basilide. Il n'est pas absolument incontestable qu'il s'agisse dans ce passage de nos Evangiles canoniques ; mais, suivant l'expression de Tischendorf (6), « la manière dont Agrippa Castor s'exprime, dans Eusèbe, rend la chose vraiment probable, puisqu'il nous montre l'ensemble des Evangiles comme reconnu par Basilide. En outre, cette manière

(1) Clem. Alex., *Strom.*, l. III ; Matth., XIX, 11, 12.
(2) Epiphan., *Hæres.*, XXIV, 5 ; Matth., VII, 6.
(3) Clem. Alex., *Strom.*, l. III ; Rom., VII, 7.
(4) *Id.*, 1 Cor., VII, 9.
(5) *H. E.*, IV, 7.
(6) *De la date de nos Evangiles*, p. 18, trad. de M. Durand.

de voir trouve sa confirmation dans ce qu'Hippolyte (1) nous apprend expressément, que Basilide, en cherchant à appliquer à son système les déclarations de Jean et de Luc, les a littéralement citées. Il mentionne aussi le récit de Matthieu touchant l'étoile vue par les mages (2). » Il importe de remarquer la formule par laquelle Basilide annonce ses citations ; voici comment il s'exprime en empruntant une parole de l'évangile de saint Jean : « Le Seigneur a dit : « Mon heure n'est pas encore venue (3) ; » et ailleurs : « C'est là ce qui est dit dans les Evangiles (ἐν τοῖς εὐαγγελίοις) : C'était la véritable lumière qui éclaire tous les hommes (4)... » Basilide désigne ici les Evangiles au pluriel, et un tel fait nous suffirait à lui seul pour conclure sûrement qu'il avait la collection de nos Evangiles. Mais cette opinion s'appuie aussi sur la manière générale dont Agrippa Castor emploie le mot *évangile*, sur l'existence du Commentaire de Basilide, et sur les citations positives qu'il a empruntées à nos Evangiles canoniques.

En outre, Basilide citait encore l'*épître aux Romains* pour établir sa doctrine de la métempsycose : « L'Apôtre a dit : Autrefois je vivais sans loi ; c'est-à-dire avant d'être dans ce corps je vivais dans une espèce de corps qui n'était point sous la loi, dans celui d'une bête ou d'un oiseau (5). » Origène, qui nous a conservé ce passage dans son *Commentaire sur l'épître aux Romains*, reproche au docteur gnostique de prêter à saint Paul des *inepties et des fables impies* (6). Enfin, dans les *Stromates* (7), Clément d'Alexandrie

(1) *Philosoph.*, l. VII, c. 22 ; cf. Jean, I, 9 ; II, 4. — *Id.*, l. I, c. 26 ; Luc, I, 35.
(2) Hippolyt., l. VII, c. 22 ; Matth., II.
(3) *Philosoph.*, p. 376 ; comp. Jean, II, 14.
(4) *Id.*, p. 360 ; comp. Jean, I, 9.
(5) Orig., *in epist. ad Rom.*, c. 5 ; Rom., VII, 9, 10.
(6) *Id.*
(7) Clém. Alex., *Strom.*, l. 4 ; 1 Pierre, IV, 14-16.

nous a conservé un fragment des Exégétiques de Basilide, et l'on trouve dans ce morceau des souvenirs évidents de *la première épître de Pierre.*

Tels sont les témoignages que nous fournissent encore les restes clairsemés des écrits de Basilide et d'Isidore. Il est infiniment probable que si nous avions ces ouvrages tout entiers, nous y trouverions une foule d'autres citations. Mais quoi qu'il en soit à cet égard, celles que nous pouvons constater encore aujourd'hui suffisent pour nous montrer que vers l'an 120, Basilide avait déjà une collection d'écrits apostoliques, c'est-à-dire un canon sacré.

Carpocrate et Epiphane son fils étaient peut-être plus anciens que Basilide et Isidore. Ils professaient la métempsycose, s'adonnaient à la magie, et prétendaient que les actions des hommes ne sont bonnes ou mauvaises que dans leur pensée. A l'appui de cette morale relâchée, ils citaient ces recommandations du Seigneur : « Accorde-toi avec ton adversaire pendant que tu es en route avec lui, de peur qu'il ne te livre au juge, que le juge ne te livre au sergent et que tu ne sois mis en prison. Je te dis en vérité que tu ne sortiras pas de là jusqu'à ce que tu aies payé le dernier quadrain (1). » Ces paroles se trouvent dans les évangiles de *saint Matthieu* (2) et de *saint Luc* (3). D'après Tertullien, ces hérétiques s'appuyaient également sur *la première et sur la seconde à Timothée* : « O Timothée, garde le dépôt qui t'a été confié (4), » et ailleurs : « Conserve le bon dépôt (5). » — D'après Origène enfin, ils commentaient à leur manière ce passage de *la première épître de saint Jean :* « Le monde entier est plongé dans le mal (6). » — Ainsi donc,

(1) Irén., *Adv. Hæres*, I, 25.
(2) Matth., V, 25.
(3) Luc, XII, 58.
(4) Tertull., *De præscript. hæretic.*, c. 25; 1 Tim., VI, 20.
(5) *Id.*
(6) Orig., *in Genes.*, c. 1 ; 1 Jean, V, 9.

entre l'an 100 et l'an 120, les carpocratiens avaient un recueil sacré qui contenait au moins les évangiles de saint Matthieu et de saint Luc, les deux épîtres de Paul à Timothée et la première épître de Jean.

Si nous remontons plus haut encore, nous rencontrons, à l'entrée même du second siècle, l'école judaïsante des ébionites, qui avait pris naissance du vivant même des apôtres, et ne croyait point à plusieurs de leurs doctrines. Cette secte rejetait les écrits de Luc et de Paul, et considérait l'Apôtre des Gentils comme un apostat. Elle ne faisait usage que de l'évangile mutilé de saint Matthieu (1), qu'on appelle pour ce motif l'*évangile des ébionites*. Mais jamais ces sectaires ne nièrent l'authenticité des épîtres de Paul, des Actes de Luc, des évangiles de Marc, de Luc et de Jean, qu'ils connaissaient parfaitement (2).

Enfin, nous invoquerons le témoignage de quelques sectes ophites, dont Baur lui-même a reconnu la haute antiquité. Les *pérates*, d'après les Philosophoumènes, essayaient d'appuyer leur système sur cette parole de l'évangile selon saint Jean : « C'est ici ce qui est dit (3) : Le Fils de l'homme n'est pas venu dans le monde pour détruire le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui (4). » Les *naasséniens*, dit Tischendorf, « faisaient entrer dans leurs enseignements des passages, arrangés à leur façon, *tant des Synoptiques que de Jean* (5); » ce qui prouve qu'ils avaient le recueil de nos Evangiles. Il faut remarquer, de plus, la manière dont les *naasséniens* citaient l'évangile de Jean : « C'est

(1) Irén., *Adv. Hæres.*, l. I, c. 26, n. 2 : Solo autem eo, quod est secundum Matthæum evangelio, utuntur et apostolum Paulum recusant, apostatam eum legis dicentes.

(2) Kirchh., p. 422.

(3) Τοῦτό ἐστι τὸ εἰρημένον.

(4) *Philosoph.*, p. 178; Jean, III, 17.

(5) *De la date de nos Evangiles*, p. 18, trad de M Durand.

ici ce qui est écrit (1) : Ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'Esprit est Esprit (2). » Cette double formule : *c'est là ce qui est dit, c'est là ce qui est écrit*, ne prouve-t-elle pas que dès l'entrée du deuxième siècle ces antiques sectes avaient déjà une Ecriture sainte, un Nouveau Testament, un canon sacré ? Il ne faut point oublier ici cet aveu de M. Reuss : « Nous admettons parfaitement que ces formules impliquent la reconnaissance d'une autorité scripturaire, inspirée d'une manière toute spéciale et élevée ainsi au-dessus de toute œuvre littéraire purement humaine (3). »

§ 11. — *Canon des Pères apostoliques* (4).

Chacun sait ce qu'on entend en général par ce mot de *Pères apostoliques* : on désigne par là les pasteurs de l'Eglise primitive qui ont vécu avec les apôtres, qui ont été leurs disciples ou leurs compagnons d'œuvre, ou qui ont pu tout au moins les voir. Nous rangerons sous cette catégorie Papias d'Hiérapolis, l'auteur de l'épître à Diognète, Polycarpe de Smyrne, Ignace d'Antioche, l'auteur de l'épître dite de Barnabas, et Clément Romain. Aux écrits authentiques de ces Pères il faut ajouter l'*Epître encyclique de l'Eglise de Smyrne sur le martyre de Polycarpe* et les *Actes du martyre d'Ignace*. En revanche, nous ne placerons point parmi les écrits des Pères apostoliques *le Pasteur* d'Hermas, dont la date postérieure est aujourd'hui connue par le *Fragment* de Muratori.

Le premier, dont nous allons examiner le témoignage, c'est Papias, évêque d'Hiérapolis en 118. Il était l'ami de

(1) Τοῦτ' ἐστι τὸ γεγραμμένον.
(2) *Philosoph.*, p. 148 ; Jean, III, 16.
(3) *Hist. du Canon*, p. 28.
(4) *Pères apostoliques*, édit. de Dressel, Leipzig, 1863.

Polycarpe, et il avait été, d'après Irénée, auditeur de l'apôtre saint Jean. Il avait écrit en cinq livres un ouvrage intitulé *Exposition des oracles du Seigneur* (1), et il y avait consigné d'importants renseignements puisés dans des traditions orales remontant jusqu'aux apôtres. Malheureusement cet écrit ne nous est point parvenu ; il ne nous en reste que quelques fragments. Mais ces débris suffisent pour nous montrer que Papias connaissait plusieurs livres canoniques. C'est ainsi qu'il mentionne directement le premier évangile : « Matthieu, dit-il, écrivit en hébreu les *oracles* (du Seigneur), et chacun les interprétait comme il pouvait (2). » Le mot *logia* (λόγια), qui est dans le texte grec, signifie *les oracles*, *les choses mémorables ;* il s'applique au récit des *actions* aussi bien qu'à celui des *paroles*, comme le prouve sans réplique l'usage que font de ce terme les écrivains sacrés, les Pères des deux premiers siècles et Papias lui-même dans un autre endroit. *Schleiermacher* (3) le premier, et après lui M. *Réville* et M. *Renan*, ont prétendu que le mot de *logia* ne signifiait que des *discours*, et ils en ont conclu que notre Matthieu actuel n'était pas celui de Papias (4). Mais il est généralement reconnu aujourd'hui, même par des critiques éminents de l'école négative, que cette traduction du mot en question est purement et simplement un contre-sens. C'est ainsi que M. Michel Nicolas, réfutant l'hypothèse de Schleiermacher, a dit dans ses *Etudes critiques :* « Je ne puis ici dérouler l'inextricable réseau d'impossibilités dans lequel nous jette la supposition que l'ouvrage appelé *Logia* par Papias n'était pas notre premier évangile (5). Le docteur

(1) Λογίων κυριακῶν ἐξηγήσεις.

(2) Eusèbe, *H. E.*, III, 39 : Ματθαῖος μὲν οὖν Ἑβραΐδι διαλέκτῳ τὰ λόγια συνεγράψατο, ἡρμήνευσε δ' αὐτὰ ὡς ἠδύνατο ἕκαστος.

(3) *Stud. und Krit.*, 1832, p. 735.

(4) M. Wallon, *De la croyance due à l'Evangile*, p. 169 et 170. — Michel Nicolas, *Et. crit. sur le N. T.*, p. 94.

(5) Michel Nicolas, *Et. crit. sur le N. T.*, p. 121 et 122.

Strauss, qu'on ne soupçonnera pas d'orthodoxie, exprime la même pensée dans sa *Nouvelle Vie de Jésus* (1). Nous concluons donc que Papias a bien entendu parler de notre premier évangile canonique.

L'évêque d'Hiérapolis nomme aussi directement le second évangile : « Marc, dit-il, écrivit avec soin, mais sans ordre, ce qui avait été dit ou accompli par Jésus-Christ. En effet, il n'avait ni entendu ni suivi lui-même le Seigneur; mais plus tard il avait vécu avec Pierre, qui donnait ses enseignements selon les besoins (de ses auditeurs), et non pas comme s'il eût voulu présenter une histoire ordonnée des oracles du Seigneur. Marc n'a donc manqué en rien en écrivant les choses qu'il se rappelait; car il ne s'est attaché qu'à ne rien omettre et à ne rien falsifier de ce qu'il avait entendu (2). » Schleiermacher, Strauss et d'autres théologiens ont prétendu que les mots *sans ordre* (3) ne peuvent s'appliquer au second évangile canonique, et ils en ont conclu que Papias avait entre les mains un écrit différent de notre évangile selon saint Marc. Mais des critiques autorisés, Kirchhofer (4), Tholuck, Thiersch, Riggenbach, ont levé la difficulté par des explications qui sont toutes plus ou moins satisfaisantes; et enfin M. Reuss (5) lui-même reconnaît la possibilité d'appliquer à notre second évangile l'expression de Papias. Nous pensons donc que Papias a connu l'évangile selon saint Marc.

Il n'est pas également sûr que ce Père ait cité les *Actes des apôtres*. Nous lisons, il est vrai, dans Eusèbe : « Après l'ascension du Seigneur, les apôtres présentèrent ce *Juste* à l'Eglise avec Matthias, et ils adressèrent une prière à Dieu afin que l'un des deux fût désigné par le sort pour occuper

(1) Strauss, *Nouvelle vie de Jésus*, t. I, p. 59; cf. *id.*, p. 174.
(2) Eusèbe, *H. E.*, III, 39; Kirchh., p. 123 et 124.
(3) Οὐ μέντοι τάξει.
(4) *Quellensamml.*, p. 124.
(5) Reuss : *Gesch. Heil. Sch. N. T.*, § 187.

la place de Judas et compléter le nombre des apôtres. C'est ce que l'Ecriture raconte en ces mots : On en présenta deux, Joseph Barsabas, surnommé *Juste*, et Matthias; et priant, ils dirent... (1) » Nous le reconnaissons avec Kirchhofer, il est possible que cette citation n'ait point été faite par Papias, mais par Eusèbe.

Ce que nous savons d'une manière très-positive par Eusèbe, c'est que l'évêque d'Hiérapolis « *faisait usage de témoignages tirés de la première épître de Jean et de la première de Pierre* (2). » — Enfin, il est certain aussi que Papias a connu *l'Apocalypse de saint Jean*. Nous en avons pour garants Eusèbe et Andréas (3). Le premier, dans son aversion contre la tendance millénaire, appelle ce Père « un petit esprit, qui n'avait formé son système que pour avoir mal saisi les récits apostoliques et pour n'avoir pas su comprendre ce qu'ils ont dit mystiquement par des figures (4). » Andréas de Césarée, dans son *Commentaire sur l'Apocalypse*, atteste le même fait.

Ainsi donc, Papias, vers l'an 118, a connu l'évangile de Matthieu, celui de Marc, la première épître de Jean, la première de Pierre, l'Apocalypse, et peut-être les Actes des apôtres. Mais qui oserait dire que ce Père ne citait point d'autre livre canonique dans ses écrits aujourd'hui perdus? Cette affirmation serait certes bien téméraire.

L'auteur de *l'épître à Diognète* nous est inconnu. Ce n'est pas Justin Martyr, à qui l'on a longtemps attribué cet écrit; ce Père, en effet, naquit en l'an 103 et se convertit vers l'an 133 : il n'a donc jamais été l'auditeur des apôtres, tandis que l'auteur de l'épître à Diognète dit de lui-même : « Ayant été disciple des apôtres, je deviens docteur des

(1) Eusèbe, *H. E.*, III, 39; Actes, I, 23, 24.
(2) *Id.*, III, 39.
(3) Andr., *Proleg. in Apoc.*
(4) Eusèbe, *H. E.*, l. III, c. 39.

Gentils (1). » En outre, le style de cette lettre est supérieur à celui des écrits positivement authentiques de Justin. L'épître à Diognète n'est pas non plus de Clément Romain ni d'Apollos, dont la date est antérieure. Il est probable, suivant l'avis de Héfélé (2) et de M. Gaussen (3), que « les allusions du chapitre VII à de grandes persécutions contemporaines et à de rapides accroissements de l'Eglise, lui assignent sa place vers la fin du règne de Trajan (117) ou vers les commencements d'Adrien. » Et M. Reuss la place parmi « les écrits du second âge (4), » c'est-à-dire à peu près à la même époque.

On trouve dans l'épître à Diognète des réminiscences de plusieurs de nos livres sacrés. Ainsi, l'auteur fait allusion à *l'Evangile de Matthieu*, quand il nous dit que le Seigneur nous a appris « à ne pas nous mettre en souci touchant le vêtement et la nourriture ; » que « les chrétiens aiment ceux qui les haïssent (5). » Il emprunte à *l'Evangile de saint Jean* sa doctrine du Logos, et même les termes qu'il emploie : « Le vrai Dieu, dit-il, qui est tout-puissant, créateur de toutes choses, invisible, a envoyé du ciel parmi les hommes le Logos saint et incompréhensible, et il l'a fait *habiter* dans leur cœur (6) ; » et il ajoute au sujet du Logos : « Il était dès le commencement (7). » D'où l'écrivain anonyme aurait-il tiré sa théorie du Logos, s'il n'avait pas connu le quatrième évangile ?

Cet auteur fait allusion au discours de saint Paul aux Athéniens, en disant au sujet des idoles : « Vous appelez

(1) *Epist. ad Diogn.*, c. XI : Ἀποστόλων γενόμενος μαθητής, γίνομαι διδάσκαλος ἐθνῶν.

(2) *Pères apost.*, p. LXI.

(3) *Le Canon*, t. I, p. 339.

(4) *Hist. du Canon*, p. 40.

(5) *Epist. ad Diogn.*, c. 6 ; Matth., VI, 25, 28 ; c. 5 ; Matth., V, 44.

(6) *Id.*, c. 7 ; Jean, I.

(7) *Id.*, c. 11 ; Jean, I, 1.

dieux toutes ces choses; vous les servez, vous les adorez, et vous pensez que la divinité leur est semblable. » Ces paroles rappellent ces mots de l'Apôtre : « Etant de la race de Dieu, nous ne devons pas croire que la divinité soit semblable à de l'or ou à de l'argent (1)... »

L'auteur de l'épître à Diognète connaissait évidemment *l'épître aux Romains*, dont il paraphrase un morceau en disant, au sujet de Dieu : « Lui-même s'est chargé de nos péchés; lui-même a livré son propre Fils comme rançon à notre place, le saint pour les iniques, le juste pour les injustes... Il engloutit en un seul juste l'iniquité de plusieurs, et par la justice d'un seul il justifie un grand nombre d'iniques (2); » — *la première aux Corinthiens*, qu'il attribue à l'Apôtre : « C'est en considérant bien la force qui résulte de cette union des deux arbres, que *l'Apôtre*, réprouvant la science qui ne s'applique pas à la vie selon la vérité du commandement, *a dit* : La science enfle, mais la charité édifie (3) ; » — *la seconde aux Corinthiens*, lorsqu'il décrit ainsi la vie des chrétiens : « Ils sont dans la chair sans vivre dans la chair; ils sont sur la terre, mais citoyens du ciel..., aimant tous les hommes, mais persécutés de tous; tenus pour inconnus, et cependant condamnés ; mis à mort, et cependant rendus vivants; tenus pour des mendiants, et en enrichissant plusieurs; privés de tout et abondant en tout ; tout couverts d'opprobres, et glorifiés dans leurs opprobres mêmes ; calomniés et justifiés; maudits et bénissant... (4) ; » — *l'épître aux Galates* : « Observer les mois, les jours et les temps (5); » — *l'épître aux Philippiens* : « Les chrétiens sont sur la terre, mais ils sont

(1) *Epist. ad Diogn.*, c. 2; Actes, XVII, 29.
(2) *Id.*, c. 9; Rom., V, 12-21.
(3) *Id.*, c. 12; 1 Cor., VIII, 1.
(4) *Id.*, c. 5; 2 Cor., VI, 8-10.
(5) *Id.*, c. 4; Gal., IV, 10.

bourgeois du ciel (1) ; » — *la première à Timothée* : « Ceux dont il a reconnu la fidélité ont connu les mystères du Père : c'est pour cela que Dieu a envoyé le Logos afin qu'il se montrât au monde, le Logos, qui a été méprisé par le peuple, prêché par la voix des apôtres, cru des Gentils (2) ; » — *l'épître à Tite*, dont l'auteur cite cette parole caractéristique : « La bonté et la philanthropie de Dieu (3) ; » — *la première de saint Pierre* : « Dieu a donné, pour prix de notre rédemption, son propre Fils, le saint pour les transgresseurs de sa loi, l'innocent pour les coupables, *le juste pour les injustes* (4) ; » — *la première épître de Jean* : « Dieu a aimé les hommes..., et il leur a envoyé son Fils unique. Il leur a promis un royaume céleste, et il le donnera à ceux qui l'auront aimé. Quand vous l'aurez connu, quelle joie ne goûterez-vous pas ? ou quel amour n'aurez-vous pas pour Celui qui vous a ainsi aimés le premier ? Or, lorsque vous aurez commencé à l'aimer, vous serez les imitateurs de sa bonté (5). »

Ainsi donc, l'épître à Diognète cite d'une manière plus ou moins frappante l'évangile de Matthieu, celui de Jean, les Actes des apôtres, les épîtres de saint Paul aux Romains, aux Corinthiens (les deux), aux Galates, aux Philippiens, à Timothée (la première), à Tite, la première épître de saint Pierre et la première de saint Jean. N'est-ce pas assez pour affirmer que l'écrivain anonyme avait entre les mains une collection de livres apostoliques ? M. Reuss convient que ces réminiscences « du sermon sur la montagne, ainsi que de Paul et de Jean, attestent une certaine familiarité avec ces auteurs (6). »

(1) *Epist. ad Diogn.*, c. 5 ; Philip., III, 20.
(2) *Id.*, c. 11 ; 1 Tim., III, 16.
(3) *Id.*, c. 9 ; Tite, III, 4.
(4) *Id.*, c. 9 ; 1 Pierre, III, 18.
(5) *Id.* c. 10 ; 1 Jean, IV, 9 *et suiv.*
(6) Reuss, *Hist. du Canon*, p. 40.

D'ailleurs, l'existence d'un recueil sacré ne nous est pas démontrée seulement par ces citations : elle l'est encore par une déclaration directe de l'épître à Diognète. Il est vrai qu'on a mis en question l'authenticité du morceau que nous allons citer ; mais on n'allègue pas, à l'appui de ces doutes, des raisons péremptoires. A supposer même que l'hypothèse de l'inauthenticité fût invinciblement établie, notre argument aurait encore une grande portée, et nous dirions, avec M. Reuss, que « dans une histoire où la chronologie exacte est impossible, quelques dizaines d'années de différence ne peuvent causer un grand embarras (1). » Voici donc le passage dont il s'agit : « La crainte de *la Loi* est exaltée, la grâce *des Prophètes* est connue, la foi *des Evangiles* (εὐαγγελίων) est affermie, la tradition *des apôtres* est gardée, et la grâce de l'Eglise triomphe (2). » Il faut remarquer, dans ce passage, une particularité, « légère en apparence, dit M. Reuss, mais très-significative. Les Evangiles y figurent au pluriel, et ce mot doit désigner ici, pour la première fois, des livres et non plus la notion abstraite primitive. A côté de la loi et des prophètes, voilà donc *les* Evangiles qui apparaissent enfin comme une source régulière de la foi et de l'instruction chrétienne à côté des autres écrits plus anciens. Nous insistons sur ce fait que les Evangiles arrivent les premiers à cet honneur, et nous faisons remarquer que notre texte ne nous permet encore aucun jugement sur le nombre et le choix de ces livres (3). » Cet aveu du savant critique de Strasbourg suffit pour établir l'existence d'un recueil sacré dès le premier quart du second siècle. Il est permis, du reste, de ne point partager l'opinion de M. Reuss sur la portée de ces mots : *la tradition des apôtres*. Cette expression, en vertu du parallélisme et de la symétrie, doit désigner des écrits, comme

(1) Reuss, *Hist. du Canon*, p. 41.
(2) *Epist. ad Diog.*, c. 11.
(3) Reuss, *Histoire du Canon*, p. 41.

cela est incontestable pour la Loi, les Prophètes et les Evangiles. C'est le sens que cette périphrase avait pour Tertullien, pour Clément d'Alexandrie, pour Irénée, et même pour Marcion.

La déclaration de l'épître à Diognète, touchant les Evangiles, trouve sa confirmation dans l'*Histoire ecclésiastique* (1) d'Eusèbe. Cet historien raconte que sous Trajan « un grand nombre de disciples, que la parole divine avait remplis d'un ardent amour pour la philosophie, observèrent le commandement du Sauveur, après avoir distribué leurs biens aux pauvres. Ils quittaient ensuite leur patrie, accomplissaient l'œuvre d'évangélistes auprès de ceux qui n'avaient jamais entendu la parole de la foi, ambitieux qu'ils étaient de leur annoncer le Christ et de leur *transmettre l'Ecriture des divins Evangiles* (2). » Eusèbe, dans ce passage, raconte des événements survenus sous Trajan; car, dans le chapitre précédent, il parle d'Ignace, et dans le suivant de Clément Romain et de Papias. L'historien croit donc que les Evangiles étaient déjà connus et réunis sous le règne de Trajan (mort en 117). On a vu que l'épître à Diognète justifie ce point de vue, et il est bien certain que ce n'était pas là le seul document sur lequel Eusèbe fondait son jugement.

Polycarpe, évêque de Smyrne, « avait vécu, suivant Irénée, dans la familiarité des hommes qui avaient vu le Seigneur (3). » et il était tout spécialement le disciple de l'apôtre saint Jean. Il nous reste de lui une *épître aux Philippiens*, dont l'authenticité est généralement reconnue et puissamment attestée par Irénée (4), Eusèbe (5) et Jérôme (6). En la déclarant inauthentique, Hilgenfeld a prouvé une fois

(1) Eusèbe, *H. E.*, III, 37.
(2) Τὴν τῶν θείων εὐαγγελίων παραδιδόναι γραφήν.
(3) *Adv. Hæres.*, III, 36.
(4) *Id.*, III, c. 3.
(5) *Hist. Eccl.*, IV, 14.
(6) *Catalog. script. eccl.*, c. 17.

de plus que tout système préconçu peut conduire l'esprit humain jusqu'à nier l'évidence même. Quant à l'antiquité de la lettre de Polycarpe, elle résulte de son authenticité. Héfélé (1) et Tischendorf (2) font remarquer que ce document fut écrit peu de temps après la mort d'Ignace, et ils en placent la rédaction en l'an 107.

L'épître aux Philippiens rend témoignage à l'existence d'un canon apostolique; car elle cite, souvent d'une manière manifeste, un très-grand nombre de nos livres canoniques. Ainsi Polycarpe transcrit tout un morceau du sermon sur la montagne et beaucoup d'autres passages (3) : « Souvenez-vous de ce que disait le Seigneur lorsqu'il enseignait : Ne jugez point afin que vous ne soyez point jugés; pardonnez et on vous pardonnera; soyez miséricordieux, et le Seigneur sera pour vous miséricordieux; la mesure dont vous aurez usé envers les autres sera celle dont on se servira à votre égard (4). » Comment supposer que ces citations, si nombreuses et parfois si longues, lui aient été fournies par la tradition? Cela n'est point impossible, sans doute, mais c'est peu probable.

La citation suivante se retrouve également dans l'*Evangile de Matthieu* et dans *celui de Marc :* « Supplions le Dieu qui voit tout de ne pas nous amener dans la tentation, selon ce qu'a dit le Seigneur : L'Esprit est prompt, mais la chair est faible (5). » Polycarpe emprunte à l'*Evangile de saint Luc* cette déclaration : « Bienheureux les pauvres et ceux qui souffrent persécution, parce que le royaume des cieux est à eux (6). » Ce sont ces citations, et d'autres encore, qui ont fait dire à Tischendorf que « l'épître de

(1) *Pères apost.*, p. LIII.
(2) *De la date de nos Evangiles*, p. 89, trad. de M. Sardinoux.
(3) *Epist ad Philipp.*, c. 2.
(4) Matth., V, 1, 3, 7, 10; VI, 14; VII, 1, 2.
(5) *Epist. ad Philipp.*, c. 7; Matth., VI, 13; XXVI, 41. Marc, XIV, 38.
(6) *Id.*, c. 2; Luc, VI, 20.

Polycarpe aux Philippiens, écrite peu après la mort d'Ignace, s'appuie évidemment en plusieurs endroits sur les Evangiles synoptiques, en particulier sur Matthieu (1). »

L'évêque de Smyrne invoque, d'une manière plus ou moins formelle, *les Actes des apôtres :* « Christ vient comme juge des vivants et des morts; Dieu l'a ressuscité en déliant les liens de l'Adès (2); » — *l'épître aux Romains :* « Il nous faudra tous comparaître devant le tribunal de Christ, et rendre compte chacun pour soi-même (3); » — *la première aux Corinthiens*, qu'il attribue expressément à saint Paul : « Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde, ainsi que Paul l'enseigne (4)? » — *la seconde aux Corinthiens:* « Celui qui l'a ressuscité des morts *nous ressuscitera aussi*, si nous faisons sa volonté; revêtons-nous *des armes de la justice* (5); » — *l'épître aux Galates:* « On ne se moque pas de Dieu (6); » — *l'épître aux Ephésiens* : « Vous êtes sauvés par grâce et non par les œuvres (7); » — *l'épître aux Philippiens :* « Ni moi ni aucun autre tel que moi ne saurait atteindre à la sagesse du glorieux et bienheureux Paul qui, étant parmi vous, enseignait face à face avec tant de fermeté, à la génération d'alors, la Parole de la vérité, et qui, étant absent, vous écrivait des lettres par lesquelles vous pourrez, si vous les étudiez, être édifiés dans la foi qui vous est donnée (8); » — *la première aux Thessaloniciens :* « Priez sans cesse pour tous; abstenez-vous de toute injustice (9); » — *la seconde aux Thessaloniciens :* « Ne les re-

(1) *De la date de nos Evangiles*, p. 11.
(2) *Epist. ad Philipp.*, c. 1; Actes, X, 41; — c. 2; Actes, XVII, 31.
(3) *Id.*, c. 6; Rom., XIV, 10, 12.
(4) *Id.*, c. 11; 1 Cor., VI, 2.
(5) *Id.*, c. 2; 2 Cor., IV, 14; — c. 4; 2 Cor., VI, 7.
(6) *Id.*, c. 5; Gal., VI, 7.
(7) *Id.*, c. I; Ephés., II, 8, 9.
(8) *Id.*, c. 3.
(9) *Id.*, c. 4; 1 Thes., V, 17; — c. 2; 1 Thes., V, 22.

gardez pas comme des ennemis, mais... (1); » — *la première à Timothée :* « Nous n'avons rien appporté dans ce monde et nous n'en pouvons rien emporter (2); » — *la seconde à Timothée :* « Si nous nous conduisons d'une manière digne de lui, nous régnerons aussi avec lui, pourvu que nous croyions (3); » — *l'épître aux Colossiens :* « A Jésus-Christ ont été soumises toutes les choses célestes et terrestres (4); » — *l'épître aux Hébreux :* « Que le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ, et que le pontife éternel, le Fils de Dieu, Jésus-Christ, vous édifie dans la foi et la charité (5); » — *la première de Pierre :* « En qui, quoique vous ne le voyiez point encore, vous croyez, et en croyant vous vous réjouissez d'une joie ineffable et glorieuse (6); » — *la première de saint Jean,* littéralement citée : « Quiconque ne confesse pas que Jésus-Christ est venu en chair est un antichrist (7); » — *l'épître de Jude :* « Laissant la vanité du grand nombre et les fausses théories, revenons à la doctrine qui nous a été donnée dès le commencement (8); — et peut-être enfin *la seconde de saint Pierre :* « Ni moi ni aucun autre tel que moi ne saurait atteindre à la sagesse (τῇ σοφίᾳ) du glorieux et bienheureux Paul (9). »

On vient de le voir, l'épître aux Philippiens, toute courte qu'elle est, cite, avec une remarquable abondance, la plupart de nos livres canoniques. Aussi M. Reuss a-t-il dit avec raison : « La toute petite épître de Polycarpe contient de fréquentes allusions à des passages apostoliques, notam-

(1) *Ep. aux Philipp.*, c. 11 ; 2 Thes., III, 15.
(2) *Id.*, c. 4 ; 1 Tim., VI, 7, 10.
(3) *Id.*, c. 5 ; 2 Tim., II, 11, 12.
(4) *Id.*, c. 2 ; Col., I, 16.
(5) *Id.*, c. 12 ; Héb., IV, 14 ; VI, 20 ; VII, 3.
(6) *Id.*, c. 1 ; 1 Pierre, I, 8.
(7) *Id.*, c. 7 ; 1 Jean, IV, 3.
(8) *Id.*, c. 7 ; Jude, 3.
(9) *Id.*, c. 3 ; 2 Pierre, III, 15.

ment aux Actes, à la première épître de Pierre, à la première de Jean, à celles aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephésiens et à la première à Timothée (1). » Après cela, je le demande à tout lecteur impartial, comment peut-on soutenir que Polycarpe n'avait pas une collection de nos livres sacrés? Il est même fort probable qu'il avait encore d'autres écrits canoniques qu'il n'a pas eu l'occasion de citer. N'est-il pas bien naturel de penser que l'évêque de Smyrne, qui cite formellement la première épître de Jean, connaissait aussi le quatrième évangile? N'oublions pas un fait important et incontestable. A la fin de son épître, Polycarpe dit aux Philippiens : « J'ai reçu des lettres de vous et d'Ignace. Vous me recommandez de faire parvenir les vôtres en Syrie; je ferai votre commission, soit personnellement, soit par quelque autre intermédiaire. En revanche, je vous envoie la lettre d'Ignace, ainsi que d'autres que j'ai entre les mains et que vous me demandez; je les joins à la mienne. Elles serviront à édifier votre foi et votre persévérance (2). » Quoi donc! l'Eglise de Smyrne et Polycarpe, le disciple de saint Jean, auraient fait une collection des lettres d'Ignace, et ils auraient négligé de recueillir les écrits des apôtres! En vérité, c'est impossible. J'aime beaucoup mieux supposer que ces lettres dont parle l'évêque de Smyrne sans en dire les auteurs étaient des lettres apostoliques qui manquaient encore aux Philippiens. Remarquons enfin que Polycarpe nous atteste directement l'existence d'un recueil sacré à Philippes et à Smyrne, lorsqu'il dit : « J'espère que vous êtes bien exercés dans les *saintes lettres... Comme il est dit dans ces Ecritures*, mettez-vous en colère et ne péchez point; que le soleil ne se couche point sur votre colère (3). » Lors même que la première

(1) *Histoire du Canon*, p. 24.
(2) *Epist. ad Philipp.*, c. 13, p. 390.
(3) *Id.*, c. 12, p. 389.

partie de cette citation serait tirée des Psaumes (1), toujours est-il que la dernière vient de l'épître aux Ephésiens (2). Pour affaiblir la portée de cet argument, on fait observer que nous n'avons ce passage de Polycarpe que dans une traduction latine. Sans doute le texte grec vaudrait mieux ; mais il est permis de douter que cette objection soit plus solide qu'à propos du fameux passage de l'épître de Barnabas. Et de plus, si c'est le traducteur qui a ajouté au texte la formule *comme il est dit dans ces Ecritures*, peut-on en dire autant de ces *saintes lettres* dont il parle une ligne plus haut ? Si c'était encore là une addition, on n'aurait plus le droit de dire que nous avons une *traduction* de la fin de la lettre de Polycarpe, il faudrait soutenir que ces trois derniers chapitres de l'épître aux Philippiens ne sont qu'une interpolation. Mais n'oublions pas que l'école négative ne nous oppose ici que des suppositions et pas une preuve. Tant qu'on voudra s'en tenir au texte que nous avons, — et il le faut bien, en l'absence de tout autre, — cette expression, *les saintes lettres*, appliquée à des livres apostoliques, et la formule *comme il est dit dans les Ecritures*, attesteront sans réplique l'existence d'un canon sacré dès l'époque de Polycarpe (dès l'an 107).

Ce qui vient d'ailleurs à l'appui de cette pensée, c'est la manière dont l'Eglise de Smyrne, à la mort de son évêque, parle des écrits apostoliques. Ouvrez son *Epître encyclique sur le martyre de Polycarpe*, et vous verrez qu'elle invoque ou rappelle tour à tour *l'Evangile de Matthieu :* « Ils avaient devant eux l'obligation de fuir le feu éternel, le feu qui ne s'éteint point ; » les persécuteurs « couraient (après Polycarpe) comme après un brigand (3) ; » — *l'Evangile de Matthieu ou celui de Marc :* « Je te bénis de ce que tu m'as

(1) Ps. IV, 5.
(2) Ephés., IV, 26.
(3) *Martyr. Polyc.*, c. 2; Matth., XVIII, 8. — *Id.*, c. 7 ; Matth., XXVI, 55.

jugé digne de cette heure et de ce jour, et de ce que je puis, au nombre de tes témoins, « avoir une part à *la coupe de ton Christ* (1) ; » — *le premier Evangile ou les Actes des apôtres :* « Que la volonté de Dieu soit faite (2) ; » — *l'épître aux Romains et peut-être celle à Tite :* « Nous avons été instruits *à rendre*, comme il convient, *l'honneur* aux principautés et aux puissances établies de Dieu, l'honneur du moins qui ne nous est pas nuisible (3) ; » — *la première aux Corinthiens :* « Des biens éternels, que l'oreille n'a point entendus, que l'œil n'a point vus, et qui ne sont point montés au cœur de l'homme (4) ; » — *l'Apocalypse* de saint Jean : « Le corps de Polycarpe était brûlé comme de l'or et de l'argent embrasés dans une fournaise. O Seigneur, Dieu tout-puissant (5)... » — On voit donc qu'en racontant le martyre de Polycarpe l'Eglise de Smyrne citait les mêmes livres que son évêque, mais avec moins d'abondance que lui. Il y a plus : les auteurs de l'épître encyclique désignent les livres sacrés de la Nouvelle Alliance par un nom général et collectif : « Dans tout ce qui est arrivé, disent-ils, le Seigneur a voulu nous montrer un martyre selon *l'Evangile* (6). » Plus loin, racontant la chute d'un certain Quintus de Phrygie, qui s'était présenté de lui-même à la persécution et qui n'avait pu demeurer ferme jusqu'au bout, les Smyrniens ajoutent : « Ainsi donc, frères, nous ne louons point ceux qui se livrent eux-mêmes, car *ce n'est point là ce qu'enseigne l'Evangile* (7). » On ne saurait douter que ce mot d'Evangile ne désigne ici une collection d'écrits sacrés. Mais comment admettre que les chrétiens de Smyrne aient possédé

(1) *Mart. Polyc.*, c. 14 ; Matth., XX, 22 ; XXVI, 39. Marc, X, 38.
(2) *Id.*, c. 7 ; Matth., VI, 10. Actes, XXVI, 14.
(3) *Id.*, c. 10 ; Rom., XIII, 1, 7. Tite, III, 1.
(4) *Id.*, c. 2 ; 1 Cor., II, 9.
(5) *Id.*, c. 15 ; Apoc., I, 15 ; — c. 14 ; Apoc., XXI, 22.
(6) *Id.*, c. 1, 19, 22.
(7) *Id.*, c. 4.

ce recueil canonique immédiatement après la mort de Polycarpe, et que Polycarpe lui-même ne l'ait point connu ? Et si l'on reconnaît que ce Père avait un canon à la fin de sa carrière, comment soutenir qu'il ne le possédait point déjà dès l'an 107, c'est-à-dire à une époque où il citait sans contredit la plupart de nos livres canoniques ? Qu'on ne s'y trompe pas, le témoignage formel que les fidèles de Smyrne rendent à l'existence du canon apostolique, c'est le témoignage de Polycarpe lui-même, que ces chrétiens regardaient comme *un homme admirable*, *comme un docteur apostolique et prophétique* (1).

Ignace, évêque d'Antioche, fut un contemporain de Polycarpe, mais il mourut longtemps avant lui. Condamné à mort par l'empereur Trajan, Ignace fut conduit à Rome par dix soldats et dévoré dans le Cirque par des lions (en l'an 107). C'est pendant sa captivité qu'il écrivit ses épîtres, « qui nous sont restées sous deux formes : les unes plus étendues et évidemment interpolées; les autres plus brèves, qui font l'objet de la controverse : nous ne parlons pas des huit autres épîtres incontestablement supposées (2). » Des sept épîtres aux Magnésiens, aux Tralliens, aux Philadelphiens, aux Smyrniens, aux Ephésiens, aux Romains, à Polycarpe, il n'y a que les trois dernières qui soient au-dessus de toute discussion. Quant à l'authenticité des quatre autres, elle est fortement attaquée et vaillamment défendue. Voici ce que dit à ce sujet le savant C. Tischendorf : « Les lettres d'Ignace nous sont parvenues diverses d'étendue et de rédaction. Trois d'entre elles, qui n'existent qu'en latin, sont d'évidentes additions postérieures, et il en est de même de cinq autres, quoique nous les ayons en grec, en latin et en arménien. Eusèbe ne les a point connues, et cette circonstance parle déjà très-fortement contre leur authenti-

(1) *Mart. Polyc.*, c. 16.
(2) Wallon, *De la croyance due à l'Evangile*, p. 496.

cité. Après leur élimination, il nous en reste sept autres en grec, sous deux formes de rédaction, dont l'une est plus étendue que l'autre. De la plus longue forme nous avons, en outre, une antique version latine, et, de celle qui l'est moins, une vieille version latine aussi, et de plus, une syriaque et une arménienne. Enfin, on a découvert depuis une vingtaine d'années, un texte syriaque de trois seulement de ces sept lettres, et ce texte est encore moins étendu que celui de la plus courte rédaction. Quand les hésitations de la critique sur la valeur respective de ces deux éditions des sept épîtres eurent fait place à la supériorité bien avouée de la moins longue sur l'autre, on se demanda s'il ne fallait pas lui préférer, à son tour, comme seules authentiques, les trois encore plus courtes de la traduction syriaque. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, tandis que plusieurs savants se prononçaient pour l'affirmative, d'autres se mirent à défendre le caractère original des sept épîtres grecques, dont les trois syriaques n'étaient à leurs yeux qu'un extrait fait dans un but d'édification; et cette dernière manière de voir nous paraît la plus saine. De semblables phénomènes littéraires ne sont pas inconnus, et l'on peut en signaler de tels, tout particulièrement dans la littérature apocryphe du Nouveau Testament. Mais ce qui justifie ce sentiment beaucoup mieux, et même pleinement, à notre avis, c'est que ces sept épîtres, reconnues par Eusèbe (III, 36), sont attestées par celle de Polycarpe; et l'on ne peut échapper à la force décisive de ce témoignage, qu'en déclarant falsifié le passage en question de la lettre de ce dernier Père, allégué déjà par Eusèbe. En outre, le caractère fragmentaire de plusieurs endroits proteste contre la prétendue supériorité des trois courtes lettres syriaques, dont l'une, notamment, trahit si fort sa nature d'extrait du texte grec, qu'il faut admettre qu'un paragraphe a été omis par l'inadvertance du copiste. Nous nous croyons donc autorisé à soutenir que ces sept lettres, qui ont pour elles la double attestation d'Eusèbe et de

Polycarpe, ont été composées par Ignace pendant qu'on le conduisait d'Antioche à Rome, à travers Smyrne et Troas, pour y souffrir le martyre (1). » Nous admettons pleinement le point de vue de C. Tischendorf, et nous allons rétablir le canon d'Ignace en passant en revue les allusions que ce Père fait aux écrits apostoliques dans ses sept épîtres.

Ignace invoque plus ou moins directement *l'Evangile de Matthieu :* « Sois prudent comme le serpent en toute chose, et simple comme la colombe (2). » On ne peut rapporter à la tradition cette parole que Jésus adressa à Jean-Baptiste lors de son baptême : « *afin d'accomplir toute justice* (3). » Comme le dit fort bien M. Wallon, « c'est une réflexion qui, dans sa forme, ne se trouve pas naturellement liée à la tradition du baptême, et qui ne peut se retrouver ainsi dans Ignace que par un emprunt direct à l'évangile de saint Matthieu (4). » — *L'Evangile de Luc :* « Touchez-moi, saisissez-moi, et voyez que je ne suis pas un esprit incorporel (5) ; » — *l'Evangile de saint Jean :* « Je veux le pain de Dieu, qui est la chair de Christ; je veux pour breuvage son sang, qui est sa charité incorruptible et la vie éternelle (6) ; » — *les Actes des apôtres :* « Après sa résurrection, il a mangé et bu avec eux comme étant doué d'un corps, quoiqu'il fût uni spirituellement au Père (7) ; » — *l'épître aux Romains* : « Jésus-Christ descendant de David selon la chair, Fils de l'homme et Fils de Dieu (8) ; » — *la première aux Corinthiens :* « Je suis enchaîné à dix

(1) Tisch., *De la date de nos Evangiles*, pages 85 et 86, trad. de M. Sardinoux

(2) Ign., *Epist. ad Ephes.*, § 2 ; Matth., X, 16.

(3) *Ad Smyrn.*, § 1 ; cf. Matth., III, 15.

(4) *De la croyance due à l'Evangile*, p. 22.

(5) *Epist. ad Smyrn.*, c. 3 ; Luc, XXIV, 39.

(6) *Epist. ad Rom.*, c. 7 ; Jean, VI, 32, 33, 45, 51-58.

(7) *Epist. ad Smyrn.*, c. 3 ; Actes, X, 41.

(8) *Id.*, c. 1 ; Rom., I, 4.

léopards, par où j'entends ma troupe de soldats, et je reçois bien des leçons de leurs mauvais traitements; *mais je ne suis point justifié pour cela* (1); » — *la deuxième aux Corinthiens :* « Les choses visibles ne sont que pour un temps, mais les invisibles sont éternelles (2); — *l'épître aux Galates :* « J'ai reconnu que cet évêque n'a reçu son ministère public ni de lui-même, ni des hommes, ni de la vaine gloire, mais de l'amour de Dieu le Père et du Seigneur Jésus-Christ (3); » — *l'épître aux Ephésiens* : « Etant imitateurs de Dieu, vivifiés par le sang de Dieu, vous avez accompli l'œuvre de la fraternité; car ayant appris depuis mon départ de Syrie que je suis dans les chaînes pour notre commune espérance et notre commun nom, vous vous êtes empressés de me visiter, moi qui espère obtenir par vos prières de combattre contre les bêtes à Rome et d'être un vrai disciple de celui qui s'est offert pour nous à Dieu en oblation et en sacrifice (4); » — *l'épître aux Philippiens* : « Je vous exhorte à ne rien faire par un esprit de contestation; pour moi, je préfère mourir pour Jésus-Christ que de commander jusqu'aux extrémités de la terre (5); » — *l'épître aux Colossiens* : « Quant à vous, demeurez *fermes dans la foi* en présence de leurs erreurs (6); » — *la première aux Thessaloniciens :* « Vaquez à des prières continuelles; priez sans cesse (7); » — *la seconde à Timothée :* « Plaisez à celui pour qui vous combattez et dont vous recevez le salaire (8); »

(1) *Epist. ad Rom.*, c. 5; 1 Cor., IV, 2-4.
(2) *Id.*, c., 3; 2 Cor., IV, 18.
(3) *Epist. ad Philad.*, c. 1; Gal., I, 1.
(4) *Epist. ad Ephes.*, c. 1; Ephés., V, 1; VI, 2.
(5) *Epist. ad Philad.*, c. 8; Philip., II, 3. — *Epist. ad Rom.*, c. 6; Philip., I, 21-23.
(6) *Epist. ad Ephes.*, c. 1; Col., 1, 23.
(7) *Epist. ad Polyc.*, c. 1; 1 Thess., V, 17. — *Epist. ad Ephes.*, c. 10; 1 Thess., V, 17.
(8) *Epist. ad Philip.*, c. 5; 2 Tim., II, 4.

— *la première de saint Pierre* : « Obéissez à l'évêque et soyez soumis les uns aux autres comme Jésus-Christ l'est au Père (1) ; » — *la première de saint Jean*, dont Polycarpe combine une déclaration avec deux passages de saint Paul et de saint Jean : « Ils ont reçu un ministère de la part de Jésus-Christ, qui était auprès du Père avant les siècles, et qui s'est à la fin manifesté (2) ; » — peut-être *l'épître à Tite* : « Votre évêque dont l'extérieur lui-même (αὐτὸ τὸ κατάστημα) est un grand enseignement, et la douceur une puissance (3) : » — peut-être *l'épître aux Hébreux*, d'après une citation peu frappante alléguée par Kirchhofer ; — et probablement *l'épître à Philémon* : « Que je jouisse toujours de vous, si j'en suis digne (4). »

On voit avec quelle abondance Ignace cite les livres sacrés du Nouveau Testament. En mettant de côté les réminiscences qu'on trouvera peu concluantes, on aura encore assez de citations positives pour affirmer qu'Ignace possédait un grand nombre de livres apostoliques. M. Reuss reconnaît que les lettres de ce Père « présentent des réminiscences qui nous ramènent aux épîtres aux Corinthiens et aux Galates, ainsi qu'à l'évangile de Jean (5). » Il n'en faut point davantage pour établir que le recueil sacré était déjà formé ou en pleine voie de formation. Cette conclusion subsiste lors même qu'on n'accordera point aux paroles suivantes la portée qu'elles me semblent avoir : « Je m'en tiens à *l'Evangile* comme à la chair de Christ, et *aux apôtres* comme au corps (ou collége) des anciens de l'Eglise. J'aime aussi *les Prophètes* parce qu'ils espèrent en Christ et qu'ils ont aussi annoncé l'Evangile (6). » Du reste, Ignace a dit ailleurs dans la même

(1) *Epist. ad Magn.*, c. 13 ; 1 Pierre, V, 5.
(2) *Epist. ad Magn.*, c. 6 ; 1 Jean, I, 2.
(3) *Epist. ad Trall.*, c. 3 ; Tite, II, 3.
(4) *Epist. ad Polyc.*, c. 6 ; Phil., 20.
(5) *Hist. du Canon*, p. 24.
(6) *Epist. ad Philad.*, c. 5 : Προσφυγὼν τῷ εὐαγγελίῳ ὡς σαρκὶ Ἰησοῦ,

épître : « Il convient de faire attention aux *Prophètes* et surtout à *l'Evangile* dans lequel *la Passion nous est montrée* (δεδήλωται) et la résurrection est accomplie (1). » Si la Passion nous est montrée, c'est-à-dire exposée, racontée dans l'Evangile, il faut décidément reconnaître que l'Evangile est ici un écrit ou un ensemble d'écrits. Cela ressort également de la déclaration suivante : « Ceux que n'ont persuadés jusqu'à ce jour ni *les Prophéties*, ni *la loi de Moïse*, ni *l'Evangile*, ni les souffrances de chacun de nous (2). » Il est impossible que le mot *Evangile* ne désigne pas ici quelque chose d'écrit, d'abord parce que ce terme est placé à côté des prophéties et de la loi de Moïse, et ensuite parce que l'Evangile est présenté ici, non pas comme l'objet, mais comme la source, le moyen de la persuasion.

Les *Actes du martyre d'Ignace* font allusion à plusieurs de nos livres sacrés ; mais l'authenticité de cette relation est révoquée en doute parce qu'« *il en existe*, dit M. Reuss, *jusqu'à huit rédactions très-différentes, et qu'Eusèbe ne l'a point connue* (3). » Sans me prononcer sur cette question, je passerai sous silence les citations que renferme cet écrit.

L'épître dite *de Barnabas* est un ouvrage inauthentique au jugement de la plupart des théologiens. La preuve externe, il est vrai, ne lui est point défavorable, mais les critères internes semblent prouver qu'elle n'est pas du compagnon d'œuvre de saint Paul. Quoi qu'il en soit, on ne saurait en nier la haute antiquité, puisque Clément d'Alexandrie la cite déjà en l'attribuant à l'apôtre Barnabas. M. de Pressensé la place de l'an 110 à l'an 115 ; Weizsæcker la fait remonter au premier siècle, et M. Reuss la croit plus ancienne que l'épître

καὶ τοῖς ἀποστόλοις ὡς πρεσβυτερίῳ ἐκκλησίας · καὶ τοὺς προφήτας δὲ ἀγαπῶμεν, διὰ τὸ καὶ αὐτοὺς εἰς τὸ εὐαγγέλιον κατηγγελκέναι.

(1) *Epist. ad Smyrn.*, c. 7 ; Kirchh., 18.

(2) *Id.*, c. 5.

(3) *Hist. du Canon*, p. 48.

de Clément Romain. Il nous suffit qu'on la place dans le premier quart du second siècle.

Cette épître, dite de Barnabas, renferme des citations et des réminiscences de plusieurs livres canoniques. Ainsi, l'auteur dit que Jésus, attaché à la croix, fut abreuvé de fiel et de vinaigre, que le Christ choisit pour ses apôtres « des hommes souillés de péchés, » et qu'il « est venu appeler à la repentance, non les justes, mais les pécheurs (1). » L'auteur anonyme rattache cette parole à la vocation des apôtres, comme le premier évangile la fait prononcer au Sauveur à propos de la vocation de Matthieu. Il cite même textuellement ces mots : « Donne à celui qui te demande. » Ce passage se retrouve dans *l'Evangile de Matthieu* et dans celui de Luc. Ces mots : « Je frapperai le berger, et les brebis seront dispersées (2), » se lisent dans le prophète Zacharie et dans les évangiles de Matthieu et *de Marc*. Il y a une réminiscence de *l'Evangile de Jean* dans cette phrase : « Il devait être manifesté en chair et *habiter parmi nous* (3). Le pseudo-Barnabas fait une allusion aux *Actes des apôtres :* « Tu feras part de tout à ton prochain , et *tu ne diras point que quelque chose t'appartient* (4), car si vous vous communiquez les biens incorruptibles, à plus forte raison devez-vous vous faire part des biens périssables! » C'est là un souvenir du récit que Luc nous a tracé de ce qui se passait dans l'Eglise primitive.

L'écrivain anonyme rappelle par des allusions plus ou moins claires *la seconde épître aux Corinthiens :* « Le Seigneur jugera le monde sans faire acception de personne, *et chacun recevra selon ce qu'il aura fait;* votre cœur est un temple saint pour le Seigneur (5) ; » — *la première à Timothée :* « Espérez

(1) *Barn. Epist.*, § 5; Matth., IX, 13. Luc, V, 32.
(2) *Barn. Epist.*, § 5; Matth., XXVI, 31. Zach., XIII, 7.
(3) *Id.*, c. 6; Jean, I, 14.
(4) *Id.*, c. 7; Actes, X, 42. — *Id.*, c. 19; Actes, IV, 32.
(5) *Id.*, c. 4; 2 Cor., V, 10; VI, 16.

en Jésus qui doit vous être manifesté en chair (1) ; » — *la seconde à Timothée :* « Le Fils de Dieu, qui est aussi le Seigneur, et *qui doit juger les vivants et les morts* (2), a souffert pour nous vivifier par ses douleurs ; » — *l'épître aux Ephésiens :* « Obéissez au Seigneur, obéissez à vos maîtres comme à l'image de Dieu, avec crainte et modestie (3) ; » — *l'épître aux Colossiens :* « Ce qui vous montre la gloire de Jésus, c'est que toutes choses ont été faites par lui et pour lui (4) ; » — *l'épître aux Hébreux*, avec laquelle l'auteur recommande de ne pas abandonner les saintes assemblées (5), et avec laquelle il compare Moïse, qui était serviteur, avec Jésus, qui est le Seigneur ; — *l'épître de Jacques* dont il emprunte une expressien remarquable : « Tu ne douteras point (οὐ μὴ διψυχήσῃς) que les promesses de Dieu doivent s'accomplir (6) ; » — *la première épître de Pierre* avec laquelle il nomme Satan « l'*adversaire* (7), » et déclare que « Dieu jugera sans acception de personne ; » expression qui se retrouve aussi dans les épîtres de Paul ; — *la première de saint Jean*, dont il paraphrase une parole : « Non point comme docteur, mais comme l'un d'entre vous, je vais vous dire quelques mots qui puissent rendre votre joie plus parfaite (8) ; » — et peut-être enfin *la deuxième épître de saint Pierre :* « Un jour pour Dieu est comme mille ans (9). »

Ces allusions et ces réminiscences que nous trouvons dans l'épître dite de Barnabas, prouvent que l'auteur inconnu

(1) *Barn. Epist.*, c. 6 ; 1 Tim., III, 16.
(2) *Id.*, c. 7 ; 2 Tim., IV, 1.
(3) *Id.*, c. 19 ; Ephés., VI, 5.
(4) *Id.*, c. 12 ; Col., I, 6.
(5) *Id.*, c. 14 ; Héb., III, 5. — *Id.*, c. 4 ; Héb., X, 25.
(6) *Id.*, c. 19 ; Jacq., I, 8.
(7) *Id.*, c. 4 ; 1 Pierre, I, 17. Gal., II, 6. 1 Cor., III, 8. — *Id.*, c. 2 ; 1 Pierre, V, 8.
(8) *Id.*, c. 1 ; 1 Jean, I, 4.
(9) *Id.*, c. 15 ; Ps. XC, 4. 2 Pierre, III, 9.

possédait déjà nos Evangiles, quelques-uns du moins, et plusieurs épîtres apostoliques. S'il n'y a pas plus de citations formelles du Nouveau Testament, cela s'explique par le but de l'écrivain, qui voulait expliquer l'Ancien Testament à son point de vue. Du reste, ces citations expresses ne font pas absolument défaut. Nous devons en rappeler une dont on n'avait autrefois que la traduction latine et dont nous avons aujourd'hui le texte original lui-même, grâce aux précieuses découvertes de l'illustre Tischendorf. Voici ce morceau de l'épître de Barnabas : « Prenons donc garde que nous ne soyons trouvés, *comme il est écrit* (sicut scriptum est), beaucoup d'appelés et peu d'élus (1). » Il y a là évidemment une citation littérale de saint Matthieu (2), et de plus elle est annoncée par ces mots : *comme il est écrit.* On sait que c'est là, suivant M. Reuss, « la formule de citation obligatoire à laquelle on attache avec raison une grande importance (3). » L'éminent critique va même jusqu'à dire que « cette formule implique la reconnaissance d'une autorité scripturaire (4). » Il existait donc, dès le premier quart du second siècle, un canon sacré du Nouveau Testament !

Clément Romain, qui vécut dans la seconde moitié du deuxième siècle, est peut-être le même que Paul appelle « son compagnon d'œuvre, » et dont il déclare que « le nom est écrit dans le livre de vie (5). » C'est ce que pensent Origène, Eusèbe, Epiphane et Jérôme. Quoi qu'il en soit, Clément a été l'un des premiers évêques de l'Eglise de Rome qu'il présida dix ans. Il nous reste de lui une admirable *épître aux Co-*

(1) *Epist. Barn.*, c. 4, p. LXVI, des *Pères apost.*, édit. Dressel : Προσέχωμεν μήποτε ὡς γέγραπται πολλοὶ κλητοὶ ὀλίγοι δὲ ἐκλεκτοὶ εὑρεθῶμεν.

(2) Matth., XXIV, 14; XX, 16. Volkmar attribue à tort cette citation au IVe livre d'Esdras, où on lit seulement : « Il y en a beaucoup de créés, mais peu seront sauvés. » Voir Tischendorf, *De la date de nos Evang.*, p. 212 et suiv.

(3) *Hist. du Canon*, p. 49.

(4) *Id.*, p. 28.

(5) Philip., IV, 3.

rinthiens : il l'écrivit, au nom de l'Eglise romaine, à celle de Corinthe que des hommes remuants avaient soulevée contre ses propres pasteurs. On a cru pendant bien longtemps que cette épître était à jamais perdue. Mais, en 1628, le patriarche de Constantinople, Cyrille Lucar, envoya comme présent à Charles Ier d'Angleterre le manuscrit alexandrin des Ecritures. C'est à la fin de ce codex qu'on retrouva la belle épître de Clément. Vivement attaquées d'abord, l'*authenticité* et l'*intégrité* de ce précieux document sont aujourd'hui presque universellement reconnues. A quelle époque remonte la rédaction de cette lettre? Grabe, Galland, Wotton, Héfélé et M. Gaussen (1) la placent de 68 à 77, d'abord parce que l'épître parle du martyre de Paul et de Pierre comme d'un fait récent (2), et ensuite parce qu'au temps de l'auteur le culte juif se célébrait encore, ce qui nous ramène avant l'an 70 où Titus brûla Jérusalem.

Eh bien, dès cette époque si reculée, l'épître aux Corinthiens rend un témoignage remarquable au canon apostolique. Clément Romain combine plusieurs passages des trois évangiles synoptiques lorsqu'il écrit : « Souvenez-vous des paroles de Jésus-Christ, qui a dit : Malheur à cet homme ! il vaudrait mieux pour lui n'être point né que de scandaliser un de mes élus; il vaudrait mieux pour lui qu'on lui mît une meule au cou et qu'on le jetât dans la mer, que de scandaliser un de ces petits (3); » et ailleurs : « Rappelez-vous surtout les paroles de Jésus-Christ qui a dit : Soyez miséricordieux pour qu'on use envers vous de miséricorde; pardonnez afin qu'on vous pardonne; comme vous aurez fait il vous sera fait; comme vous jugerez vous serez jugés; on vous traitera comme vous aurez traité les autres, et la mesure dont vous vous serez servi à l'égard du prochain sera

(1) *Canon*, t. I, p. 359.
(2) Clem. Rom., *Epist. ad Corinth.*, c. 5.
(3) Matth., XXVI, 24. Luc, XVII, 2. Marc, IX, 42.

votre mesure (1). » Est-ce à la tradition orale que Clément emprunte ces paroles? Je ne le pense pas pour deux raisons : d'abord, à cause de la longueur de ces citations, et ensuite, parce que l'auteur lui-même, avant de citer les paroles de Jésus, annonce expressément qu'il s'agit de commandements écrits : « Faisons ce qui est écrit (2), » dit-il, et il rapporte une parole de Jérémie, une des épîtres de Paul aux Corinthiens, et les commandements du Seigneur.

L'évêque de Rome semble faire allusion aux *Actes des apôtres* quand il dit : « Le Seigneur n'a besoin de rien ; il ne demande rien à personne, si ce n'est qu'on se confesse à lui. Que dirons-nous de David, qui a obtenu de Dieu ce glorieux témoignage : J'ai trouvé un homme selon mon cœur, David, fils de Jessé; je l'ai oint d'huile sainte (3). »

Clément Romain rappelle plus ou moins directement l'*épître aux Romains :* « Abraham crut à Dieu et cela lui fut imputé à justice; c'est de lui qu'est sorti le Seigneur Jésus selon la chair (4) ; » — *la première aux Corinthiens :* « Prenez dans vos mains l'épître du bienheureux apôtre Paul. Que vous écrivait-il d'abord au commencement de l'Evangile (5) ? » — *la seconde aux Corinthiens :* « A cause de l'envie, Paul a obtenu le prix de la patience, parce qu'il a porté des chaînes sept fois, qu'il a été battu, lapidé (6) ; » — l'*épître aux Galates :* « N'est-ce pas à cause de la jalousie et de l'envie que ceux qui étaient *nos plus grandes colonnes* ont été persécutés jusqu'à la mort (7) ; » — l'*épître aux Ephésiens :* « N'avons-nous pas un même Dieu et un même Christ? N'avons-nous pas un même esprit de grâce qui est

(1) Luc, VI, 36-38. Matth., VI, 12-15. 1 Cor., I, 31.
(2) Clem. Rom., c. 13.
(3) *Id.*, c. 52. Actes, XVII, 25. — *Id.*, c. 18. Actes, XIII, 22.
(4) *Id.*, c. 33. Rom., IX, 4.
(5) *Id.*, c. 47.
(6) *Id.*, c. 5. 2 Cor., XI, 24.
(7) *Id.*, c. 5.

répandu sur nous, et une même vocation en Christ? Pourquoi déchirons-nous les membres de Christ, et en venons-nous à oublier que nous sommes membres les uns des autres (1)? » — l'*épître aux Philippiens :* « Christ est de ceux qui pensent humblement d'eux-mêmes, et non point de ceux qui s'élèvent au-dessus de son troupeau; notre Seigneur Jésus-Christ, le sceptre de la majesté divine, n'est point venu dans l'arrogance et la fierté, quoiqu'il fût puissant, mais dans l'humilité (2)...; » — l'*épître aux Colossiens :* « Prenez garde, bien-aimés, que ses nombreux bienfaits ne soient pour nous tous une cause de condamnation, si nous ne nous conduisons pas d'une manière digne de lui et ne faisons point avec concorde les choses bonnes et agréables devant lui (3); » — *la première aux Thessaloniciens :* « Nous devons lui rendre grâce en toutes choses (4); » — *la première à Timothée :* « Approchons-nous de lui en sainteté d'âme, élevant vers lui des mains pures et sans tache (5); » — *la seconde à Timothée :* « Ainsi, frères, comme *soldats de Christ,* attachons-nous avec une ardeur soutenue à ses ordres irréprochables (6); » — l'*épître à Tite :* « Que le Dieu présent partout, le Maître souverain des esprits et le Seigneur de toute chair, qui élut le Seigneur Jésus-Christ, et qui nous a élus nous-mêmes par son moyen *pour lui être un peuple particulier,* donne à toute âme qui aura invoqué son saint et glorieux nom foi, crainte, paix, patience, douceur (7)...; » — l'*épître aux Hébreux* citée avec une remarquable abondance : « Etant la splendeur de sa majesté, Christ est d'autant plus grand que les anges,

(1) Clem. Rom., c. 46. Ephés., IV, 4.
(2) *Id.*, c. 16. Philip., II, 5 et suiv.
(3) *Id.*, c. 21. Col., I, 10.
(4) *Id.*, c. 38. 1 Thess., V, 18.
(5) *Id.*, c. 29. 1 Tim., II, 8.
(6) *Id.*, c. 37. 2 Tim., II, 3, 4.
(7) *Id.*, c. 58. Tite, II, 14.

qu'il a hérité d'un nom plus excellent que le leur; car il est écrit : Il fait de ses anges des vents et de ses ministres des flammes de feu, tandis que de son Fils il dit : Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui..., et il lui dit encore : Assieds-toi à ma droite jusqu'à ce que j'aie mis tes ennemis pour marche-pied de tes pieds (1) ; — je n'ai cité qu'un passage de chaque épître de Paul, mais j'aurais pu en citer une foule de plusieurs d'entre elles, notamment de l'épître aux Romains, de la première aux Corinthiens, de l'épître aux Galates, de celle aux Ephésiens, et, chose remarquable! de l'épître aux Hébreux. C'est ce qui a fait dire à M. Reuss : « La lettre de Clément offre des réminiscences assez précises de quelques passages des épîtres aux Romains et aux Corinthiens et surtout de celle aux Hébreux (2). »

En dehors des épîtres de Paul, Clément Romain connaît aussi *la première de saint Pierre :* « Vous, qui avez jeté les fondements de cette sédition, soumettez-vous aux anciens ; la charité couvre une multitude de péchés (3) ; » — M. Gaussen (4) croit trouver encore dans la lettre de l'évêque de Rome une réminiscence de la première épître de saint Jean, mais je dois avouer qu'elle me paraît bien contestable.

Ainsi, de tous nos livres homologoumènes, il n'y a que les suivants que Clément n'ait pas cités : la seconde épître aux Thessaloniciens, l'épître à Philémon, l'évangile de saint Jean, sa première épître et l'Apocalypse. Mais puisqu'il a connu la première épître aux Thessaloniciens, il est bien probable qu'il a connu aussi la seconde, quoiqu'il ne l'invoque pas dans sa lettre aux Corinthiens. Il semblera tout simple aussi qu'il n'ait point cité l'épître à Philémon, si l'on songe à sa brièveté et au caractère peu dogmatique de son

(1) Clém. Rom., *Epist. ad Corinth.*, c. 36 ; Hébr., I, 3 *et suiv.*

(2) *Hist. du Canon*, p. 23 et 24.

(3) Clem. Rom., *Epist. ad Corinth.*, c. 57 ; 1 Pierre, V, 5. — *Id.*, c. 49 ; 1 Pierre, IV, 8 ; cf. Jacq., V, 20.

(4) *Canon*, t. I, p. 378.

contenu. Quant à l'évangile, à la première épître et à l'Apocalypse de saint Jean, Clément Romain ne pouvait en faire mention, parce que, lorsqu'il écrivait, l'apôtre n'avait point encore composé ces deux livres.

En revanche, et comme pour confondre la haute critique, Clément cite manifestement l'*épître de saint Jacques* et *la seconde de saint Pierre :* « Pourquoi y a-t-il entre vous des contentions, des animosités, des schismes et la guerre (1) ? » — « De génération en génération, le Souverain a donné lieu à la conversion pour ceux qui voulaient être convertis à lui. Noé prêcha la conversion, et tous ceux qui se rendirent à ses exhortations furent sauvés (2). »

De ces nombreuses citations de Clément Romain, nous devons conclure que de son vivant, c'est-à-dire avant l'an 70, il existait déjà une riche collection d'écrits apostoliques. Il est vrai que le canon du Nouveau Testament n'était pas encore complet, et qu'il ne devait se clore que trente ans après; mais il était en pleine voie de formation, non pas seulement à Rome, mais aussi à Corinthe : on comprend, en effet, que les citations de l'illustre Père auraient été sans autorité et sans portée si les Corinthiens n'avaient été en mesure d'en reconnaître aussitôt l'origine apostolique. Un fait qui mérite d'être remarqué, c'est que déjà du temps de Clément on plaçait les écrits des apôtres au même niveau que ceux des anciens prophètes. Ce qui le prouve sans réplique, c'est que l'évêque de Rome déclare *la première épître aux Corinthiens écrite réellement par le Saint-Esprit ;* c'est ensuite qu'il réunit un passage de l'épître de Jacques à un autre de la seconde épître de saint Pierre (3), et leur applique le nom d'*Ecriture* (4). Tout, dans l'épître de

(1) Clém. Rom., *Epist. ad Corinth.*, c. 46; Jacq., IV, 1.
(2) *Id.*, c. 7; 2 Pierre, II, 5.
(3) *Id.*, c. 23; Jacq., I, 8; IV, 8. 2 Pierre, III, 3, 4.
(4) *Id.*, c. 23, p. 70 : Πόῤῥω γενέσθω ἀφ' ἡμῶν ἡ γραφὴ αὕτη, ὅπου λέγει...

Clément de Rome aux Corinthiens, nous porte donc à penser que, dès l'an 70, les Eglises chrétiennes possédaient déjà une collection d'écrits apostoliques.

Nous rappellerons, enfin, le puissant témoignage que *la seconde épître de saint Pierre* rend à l'existence du canon sacré. Je sais qu'on a mis en doute l'authenticité de cet écrit, qu'on est même allé jusqu'à la nier tout à fait : cette négation me semble téméraire et je suis loin de m'y associer. Mais, en supposant l'inauthenticité de cet ouvrage aussi bien démontrée qu'elle l'est peu à mes yeux, on n'en est pas moins forcé de convenir que ce document remonte à une haute antiquité. Voici, en effet, ce que M. Michel Nicolas a dit de la seconde épître de Pierre : « Cette épître, il est vrai, n'est point de Pierre ; elle est cependant d'une antiquité reculée, vraisemblablement antérieure à la seconde moitié du second siècle ; elle peut par conséquent être invoquée en témoignage sur l'état des choses au commencement de ce siècle parmi les chrétiens (1). » Nous trouvons dans cet ancien document, en admettant même qu'il n'émane pas de saint Pierre, uue preuve frappante de l'existence d'un recueil sacré au commencement du deuxième siècle. L'auteur y dit, en effet : « Croyez que la longue patience de notre Seigneur est pour votre salut, comme Paul, notre frère bien-aimé, vous l'a écrit selon la sagesse qui lui a été donnée, ainsi qu'il le fait *dans toutes ses épîtres* (2), dans lesquelles il parle de ces choses et au nombre desquelles il y en a de difficiles à entendre, que les ignorants et ceux qui sont mal assurés tordent *comme les autres Ecritures* (3), à leur propre perdition (4). » On aura remarqué la manière collective dont l'écrivain désigne les écrits de l'Apôtre : « *Dans*

(1) *Et. crit.*, p. 296.
(2) Ἐν πάσαις ἐπιστολαῖς.
(3) Ὡς καὶ τὰς λοιπὰς γραφάς.
(4) 2 Pierre, III, 16.

toutes ses épîtres, » en les plaçant au nombre des *autres Ecritures*. L'auteur connaît donc plusieurs épîtres de Paul; il les a lues, les a comparées, et il a cru que quelques-unes de ces épîtres sont plus difficiles à entendre que les autres! Il fait plus encore : il suppose que ses lecteurs connaissent ces épîtres et qu'ils les ont à leur disposition. Comment nier, après cela, l'existence d'une collection sacrée au temps de l'auteur, c'est-à-dire à la fin du premier siècle ou du moins au commencement du second? On nous affirme simplement que « la seconde épître de Pierre parle des épîtres de Paul, non sans doute, ainsi qu'on a bien voulu le dire, comme si elles étaient réunies ensemble, en un corps d'ouvrages, mais comme d'écrits généralement connus (1). » C'est atténuer d'une façon bien arbitraire la portée de cette déclaration. Comment! vous ne voulez pas que ces mots : *toutes ses épîtres*, attestent l'existence d'une collection? Mais puisque vous avouez que notre écrivain connaît tous les écrits de Paul, il faut bien qu'il les ait trouvés réunis quelque part, ou vous êtes forcés de supposer que cet auteur est allé en Galatie pour lire l'épître aux Galates, à Ephèse pour lire l'épître aux Ephésiens, à Philippes, à Colosse, à Thessalonique, à Corinthe et ailleurs, pour prendre connaissance des épîtres adressées à ces Eglises. Et enfin, en admettant même une supposition aussi arbitraire, il n'en restera pas moins que *toutes les épîtres de Paul* forment une collection dans la pensée et dans le langage de l'auteur comme dans l'esprit de ceux à qui il s'adresse. Contester l'existence d'un recueil apostolique en présence de cette expresse déclaration, c'est tordre le langage de saint Pierre ou de l'écrivain, quel qu'il soit, comme les hommes de son temps tordaient les paroles de saint Paul, c'est nier l'évidence même, c'est fermer les yeux pour ne pas voir la lumière.

(1) M. Nicolas, *Et. crit. sur le N. T.*, p. 295.

CONCLUSION.

Nous arrivons à la fin de cette étude sur la date historique de la formation du canon. Il ne nous reste donc plus qu'à résumer en peu de mots les résultats auxquels nous sommes parvenus et à donner nos conclusions.

En recherchant à quelle époque les livres sacrés de la Nouvelle Alliance ont été réunis en recueil canonique, nous avons reconnu que *les Antilégomènes* ne furent insérés dans le canon d'une manière définitive qu'au quatrième siècle, après le concile de Nicée : tous les critiques sont d'accord sur ce point. Quant aux *Homologoumènes*, qui composent le *canon primitif*, ils étaient déjà, d'après nous, réunis en recueil dès le commencement du second siècle. Pour démontrer ce point de vue, nous avons essayé de rétablir le canon des auteurs ecclésiastiques du second et du premier siècles ; nous avons vu tour à tour celui de Tertullien, de Clément d'Alexandrie, d'Irénée, de l'Eglise de Lyon, de Méliton, de Théophile, du Fragment de Muratori, de la Péchito, de l'Itala, de Justin Martyr, des hérétiques des deux premiers siècles et des Pères apostoliques : presque tous ces canons renferment la plupart de nos livres homologoumènes. La critique négative reconnaît que Marcion déjà possédait un recueil d'écrits apostoliques, et nous avons trouvé des traces certaines de cette collection chez plusieurs auteurs qui l'ont précédé, soit dans l'Eglise chrétienne, soit dans le camp de l'hérésie. A ces preuves déjà si puissantes, nous avons ajouté

les arguments décisifs que M. Constantin Tischendorf (1) a trouvés et exposés dans un ouvrage justement célèbre depuis la publication du manuscrit sinaïtique de la Bible. Continuer à soutenir que notre canon sacré n'a été formé que dans la seconde moitié du second siècle, c'est ne faire aucun cas des découvertes les plus récentes et ne tenir aucun compte des progrès les plus sûrs et les plus positifs de la critique sacrée. Tout, aujourd'hui, nous oblige d'admettre que le recueil des *Homologoumènes* ou *le canon primitif* existait déjà au commencement du second siècle (2).

Que l'école négative conteste ce résultat, rien de plus naturel : il faut bien qu'elle cherche à discréditer d'une manière ou d'une autre les livres sacrés qui servent de base à la foi chrétienne ! Mais quelle valeur pourraient avoir, pour des esprits éclairés et impartiaux, des assertions dictées d'avance par des systèmes préconçus ? On nous les donne aujourd'hui comme le dernier mot de la science, et demain la critique rationaliste elle-même sera contrainte de se rétracter. Gardons-nous donc de nous laisser troubler par ces négations arbitraires et dépourvues de tout fondement, et rappelons-nous que tous les véritables progrès de la science théologique profitent toujours à la cause de nos livres sacrés. Soyons de plus en plus persuadés que les efforts les plus vigoureux de l'école antichrétienne ne réussiront pas à saper la base éternelle et immuable de la foi, et répétons avec confiance ce mot de M. Jalaguier : « Bien des axiomes de la critique moderne ont déjà croulé devant les faits ; bien d'autres crouleront encore (3). »

(1) *De la date de nos Evangiles*, trad. de M. Durand, 1 vol., et de M. Sardinoux, 1 vol.

(2) C'est aussi l'opinion d'Olshausen (*Authenticité du N. T.*, p. 41 *et suiv.*), de Thiersch (*Versuch zur Herstellung*, etc., c. 4 et 6), de Gaussen (*le Canon*, t. I, p. 133 *et suiv.*), de Tischendorf (*De la date de nos Evangiles*, p. 42, trad. de M. Durand ; p. 274, trad. de M. Sardinoux).

(3) Jalaguier, *Inspir. du N. T.*, p. 140.

THÈSES.

I. Le principe fondamental et caractéristique du protestantisme, ce n'est pas la liberté d'examen, mais c'est l'autorité divine des saintes Ecritures.

II. La *possibilité* du surnaturel se fonde sur la personnalité de Dieu ; sa *nécessité*, sur l'abus que l'homme a fait de sa liberté ; sa *réalité*, sur le témoignage irrécusable de l'histoire.

III. L'Eglise chrétienne a raison d'affirmer avec énergie la *réalité* et l'*importance* de la résurrection de Jésus-Christ.

IV. Nier le caractère surnaturel et divin de la personne et de l'œuvre du Sauveur, c'est renier le christianisme.

V. La critique négative a tort de prétendre que nos Evangiles canoniques n'ont été ni cités ni connus dans la première moitié du second siècle.

VI. La crise actuelle de l'Eglise réformée de France ne saurait trouver son dénoûment que dans le rétablissement du Synode général ou dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

VII. Le principe de la liberté religieuse, inscrit dans la Constitution française, implique pour chaque Eglise :

1. Le droit inaliénable et imprescriptible d'avoir son assemblée législative ou son *Synode général* issu du suffrage de ses membres ;

2. Le droit de fixer elle-même les *conditions religieuses* de l'électorat ecclésiastique ;

3. Le droit de rédiger en Synode général sa *confession de*

foi, considérée comme le résumé de ses croyances et non comme un instrument d'oppression ;

4. Le droit de se donner une *discipline* également opposée au despotisme et à l'anarchie ;

5. Le droit de nommer, de censurer, de déplacer, de révoquer tous ses ministres ;

6. Le droit de revoir et de modifier elle-même sa Constitution à chaque session du Synode général ;

7. Le droit d'exercer au dehors son activité missionnaire par la seule voie de la persuasion ;

8. Le droit enfin de briser, pour le maintien de sa foi et de son autonomie religieuse, le lien qui l'unit à l'Etat.

VIII. La liberté de l'individu a pour sauvegarde le droit incontestable et incontesté de sortir d'une Eglise dont il ne peut accepter la discipline ou la confession de foi.

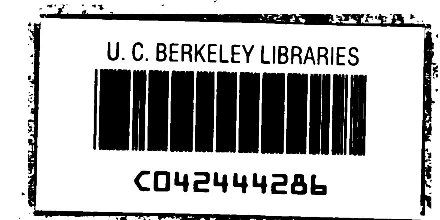
FIN.

Montauban, le 11 juin 1867.

Vu par le Président de la soutenance,
SARDINOUX.

Vu par le Doyen,
G. DE FÉLICE.

Vu et permis d'imprimer :
Le Recteur,
ROUSTAN.


U. C. BERKELEY LIBRARIES
C042444286

